



**Programme  
DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT**

Diffusion sans restriction  
2 septembre 2005

Version originale en anglais



---

**Septième réunion des Parties Contractantes  
à la Convention pour la Protection, la Gestion et  
la Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières  
de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre**  
Libreville, les 22 et 23 mars 2005

**Rapport de la 7ème Réunion des Parties Contractantes à la  
Convention pour la Coopération et la Mise en Valeur du Milieu  
Marin et des Zones Côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest et  
du Centre \***

---

K0582682 220206

\* NB: Vous noterez dans certains documents, le changement de l'acronyme WACAF (Afrique de l'Ouest et du Centre) par WAF (Afrique de l'Ouest) pour marquer l'adhésion, à la Convention, de l'Afrique du Sud dont la ratification du protocole date de 2002.

## Table des matières

Introduction.....	4
I. Réunion du Groupe d'Experts.....	4
A. Ouverture de la Réunion.....	4
B. Questions organisationnelles.....	5
1. Election du Bureau de la réunion .....	5
2. Adoption de l'Ordre du Jour.....	5
3. Organisation des travaux.....	5
C. Etats d'avancement des projets et des questions touchant la Convention d'Abidjan.....	5
1. Présentation on the contribution of Gabon to the objectives of the Abidjan Convention .....	5
2. Rapport sur l'Etat du Milieu Marin et des Zones Côtières des Pays Membres de la Convention d'Abidjan.....	6
3. Rapport sur l'état actuel du Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela .....	6
4. Rapport sur l'état actuel du Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée.....	7
5. Rapport sur l'état du milieu marin et des zones côtières du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries .	8
6. Programme Régional de Conservation des Ressources Marines et Côtières de l'Afrique de l'Ouest (PRCM).....	8
7. Exposé sur le Programme Mondial des Espèces Allogènes Envahissantes (PMEE) .....	9
8. Présentation du Programme de travail de la Convention d'Abidjan pour l'exercice triennal 2005-2007 .....	9
D. Adoption des Décisions du groupe d'Experts .....	9
II. Reunion des chefs de délégation .....	9
A. Ouverture de la réunion.....	9
B. Election du Bureau de la Réunion.....	10
C. Adoption de l'ordre du jour.....	11
D. Rapport du Directeur Exécutif du PNUE.....	11
1. Bilan d'étape du Directeur Exécutif du PNUE .....	11
2. Lecture des attributions des coordinateurs nationaux (points focaux) de la Convention d'Abidjan .....	11
3. Présentation du programme de travail de la Convention d'Abidjan.....	11
4. Rapport financier.....	11
E. Interventions des Représentants des Parties Contractantes et des Observateurs .....	12
F. Adoption des Décisions.....	13
G. Lieu de la Huitième Réunion.....	13
H. Diverses Questions non Insrites à l'Ordre du Jour de Manière Spécifique .....	13
I. Clôture de la Réunion.....	14

## Annexes

Annexe I : Liste des participants.....	15
Annex II: Statements made at the Expert Group meeting.....	25
1. Côte d'Ivoire.....	25
2. Gabon.....	26
Annex III: Agenda of the seventh meeting of the Contracting Parties to the Abidjan Convention.....	28
1. Expert Group Meeting.....	28
2. Heads of delegation meeting.....	29
Annex IV: Report on the state of the marine and coastal environment in the Abidjan Convention area.....	30
Annex V: Work programme for the Abidjan Convention 2005–2007.....	34
Annex VI: Statements made at the heads of delegation meeting.....	48
1. UNEP.....	48
2. Côte d'Ivoire.....	50
3. Gabon: Opening statement.....	53
4. South Africa.....	55
5. Senegal.....	56
6. Democratic Republic of the Congo.....	58
7. Gabon.....	60
8. Cameroon.....	62
9. Ghana.....	64
10. Benin.....	65
11. Togo.....	67
12. Nigeria.....	69
13. Guinea.....	70
14. Gambia.....	71
15. Vote of thanks.....	71
16. Gabon: Closing statement.....	72
Annex VII: Report of the Executive Director of UNEP.....	75
Annex VIII: Termes de Référence du Forum des Point Focaux et des Points Focaux de la Convention d'Abidjan.....	85
Annex XI: Décisions de la 7ème Réunion des Parties Contractantes à la Convention aux fins de Coopération en Matière de Protection et de Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan).....	87

## Introduction

1. La septième réunion des Parties Contractantes à la Convention pour la Coopération en matière de Protection et de Mise en valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan) s'est tenue à l'Hôtel Intercontinental de Libreville (Gabon) les mardi 22 et mercredi 23 mars 2005. La réunion comportait deux séances séparées, la séance du Groupe d'Experts tenue le 22 mars et celle des Chefs de délégation dont les travaux ont eu lieu le 23 mars. La Convention d'Abidjan et son Protocole Relatif à la Lutte contre la Pollution en cas de Situation Critique (dénommé Protocole relatif aux cas de situation critique) constituent le volet juridique du Plan d'action des Pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. La Convention énonce, sur le plan juridique, l'engagement des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (cet ensemble régional va désormais de la Mauritanie à l'Afrique du Sud) à oeuvrer, de manière individuelle et collective, à la recherche des solutions des problèmes généraux qui traitent du milieu marin et des zones côtières. Le Protocole relatif aux situations critiques a été élaboré en vue de lutter contre la pollution marine et d'y apporter des solutions concrètes appropriées.

2. L'adoption de la Convention d'Abidjan par les pays de la Région date de 1981, alors que son entrée en vigueur, remonte au 5 août 1984. L'application du Plan d'action de la Convention et de son Protocole correspondant a connu des lenteurs regrettables et un décalage déplorable qui s'expliquent par le défaut de ressources financières et l'irrégularité des versements des cotisations au Fonds d'Affectation Spéciale de la Convention. Le lancement, au courant des années 2003 et 2004 de la campagne de Mme Angèle Gnansoa, Ministre de l'Environnement de la Côte d'Ivoire qui assurait alors, à la fois la présidence du Bureau de la Convention et des assises de la 6<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes, a permis de raviver l'intérêt et l'engagement des Parties Contractantes.

3. Le Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), avait, lors de sa 21<sup>ème</sup> (vingt et unième) session tenue à Nairobi du 5 au 9 février 2001, adopté deux décisions préconisant l'incorporation, dans le cadre juridique, des dispositions favorables au renforcement de la Convention d'Abidjan, à savoir: la décision 21/15 sur l'appui en faveur de l'Afrique et la décision 21/28 sur le perfectionnement et le renforcement des programmes des mers régionales : la stimulation des initiatives visant à instaurer des partenariats et établir des relations avec les accords multilatéraux sur l'environnement.

## I. REUNION DU GROUPE D'EXPERTS

### II. A. OUVERTURE DE LA REUNION

4. La réunion du Groupe d'Experts a été ouverte le mardi 22 mars 2005, à 10 heures précises, par M. Ellik Adler, Coordinateur du Programme des Mers Régionales du PNUE, Mme Gnansoa et M. Emile Doumba, Ministre des Eaux et Forêts, de la Pêche, de l'Environnement et de la Protection de la Nature de la République du Gabon.

5. La réunion du Groupe d'Experts avait connu une participation de plus de 68 délégués parmi lesquels les représentants des 14 pays signataires de la Convention. La liste des participants aux travaux figure en Annexe I du présent document (leurs noms sont suivis des initiales R E/Réunion d'Experts).

6. Dans son allocution d'ouverture, M. Adler a, pour le compte du Dr. Klaus Töpfer, Directeur Exécutif du PNUE, souhaité la bienvenue aux délégués et leur a adressé ses sincères remerciements pour avoir accepté d'honorer de leur présence l'invitation relative à leur participation à la réunion. Après avoir reconnu au passage l'importance de la coordination des activités entre la Convention d'Abidjan et le NEPAD, il a rappelé que le programme de travail retenu par la Convention d'Abidjan pour la période 2005-2007 était ambitieux et que l'application efficace dudit programme de travail dans des conditions en mesure de garantir son succès nécessitait une volonté politique certaine, ainsi que le paiement, par les Etats membres, des contributions annoncées à la Convention.

7. Mme.Gnansoa a exprimé sa profonde gratitude à tous les participants à la réunion et au gouvernement de la République du Gabon, pays hôte de la septième réunion des Parties Contractantes. Elle a également exprimé sa reconnaissance au Directeur Exécutif du PNUE pour les initiatives prises en faveur du renforcement du Secrétariat de la Convention d'Abidjan, et à l'Agence Suédoise de Développement International (ASDI) pour l'aide financière allouée à la Convention.

8. Après avoir rappelé, l'engagement pris en faveur de la Convention d'Abidjan, en octobre 2004 à Dakar, par les Etats membres, lors de la Conférence ministérielle sur la mise en place des mécanismes de mobilisation des ressources indispensables pour l'application du Plan d'action de l'Initiative du NEPAD en matière d'Environnement, elle a rappelé que le rôle assigné à la Convention d'Abidjan est de servir de plate-forme régionale de gestion intégrée des ressources marines et côtières. Elle a appelé l'attention de l'assistance sur l'importance que revêtent le renforcement de ce mécanisme de coordination et l'adoption des mesures visant à assurer le paiement, par les Etats membres, des cotisations convenues ainsi que la ratification de la Convention par l'ensemble des Etats signataires. L'intégralité de l'intervention de Mme Gnonsoa figure en Annexe II du présent rapport.

9. Prenant la parole à son tour, M. Doumba a, pour le compte de Son Excellence Omar Bongo Ondimba, Président de la République du Gabon, exprimé sa reconnaissance aux institutions partenaires de la Convention d'avoir choisi le Gabon comme pays organisateur de la réunion et a souhaité, aux délégués présents, la bienvenue à Libreville.

10. Il a insisté à nouveau sur le rôle déterminant de la Convention d'Abidjan dans le cadre de la gestion du milieu marin et des zones côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest, et sur la nécessité de coordonner les activités de la Convention avec celles énoncées dans le Plan d'Action de l'Initiative du NEPAD en matière d'Environnement. Au terme de l'évocation des principaux points de l'ordre du jour de la réunion et après avoir souhaité le plein succès aux délégués lors de la conduite des travaux, le représentant personnel du Chef de l'Etat a déclaré ouverte la réunion du Groupe d'Experts. Le texte de l'intervention de M. Doumba est reproduit dans la deuxième partie de l'Annexe II du présent rapport.

## **B. Questions organisationnelles**

### **1. Election du Bureau de la réunion**

11. A la suite de la proposition avancée par un représentant du Secrétariat d'étendre au Bureau de la 6<sup>ème</sup> Réunion des Parties Contractantes la responsabilité de la coordination de la réunion du groupe d'Experts, il a été convenu de désigner, à la Présidence du Bureau de la réunion, le Représentant de la Côte d'Ivoire qui sera assisté par deux rapporteurs, les représentants du Gabon et du Cameroun. Le représentant du Gabon a été prié d'accepter de coprésider les assises. Lors de la séance d'ouverture, la Côte d'Ivoire était représentée par Mme Gnonsoa et M. Niagne Martin Dibi, le Gabon par M. Rodrigue Abourou Otego et le Cameroun par M. Victor Nkwanyuo Mbai.

### **2. Adoption de l'Ordre du Jour**

12. Le projet d'ordre du jour n° (UNEP(DEC)/WAF/CP.7/1) a été adopté après insertion de quelques amendements. L'ordre du jour définitif qui a été retenu figure dans la section 1 de l'Annexe III du Présent rapport.

### **3. Organisation des travaux**

13. Le Comité de rédaction chargé de formuler la mouture des décisions n° (UNEP(DEC)/WAF/CP.7/4) à soumettre aux chefs de délégation a été constitué des Experts du Cameroun, du Gabon, du Nigeria du Sénégal et de l'Afrique du Sud.

## **C. Etats d'avancement des projets et des questions touchant la Convention d'Abidjan**

### **1. Présentation on the contribution of Gabon to the objectives of the Abidjan Convention**

14. Mme Evelyne Solange Ndloulou Loubamono, Coordinatrice nationale des activités de la Convention d'Abidjan pour le Gabon a présenté aux participants les travaux effectués par l'équipe du Gabon dans le cadre de la réalisation des objectifs de la Convention. Elle a fait la description de l'état actuel du milieu marin et des zones côtières du Gabon et a attiré l'attention des délégués sur les autres Conventions ratifiées par le Gabon ainsi que sur les retombées concrètes que le Gabon espère tirer des avantages du développement durable de ses zones côtières.

15. Après avoir brossé en quelques mots les politiques adoptées par le Gabon en matière de protection, de gestion et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières, ainsi que les textes réglementaires et les institutions en vigueur au Gabon, elle a décrit quelques projets en relation avec cet environnement, tout en insistant particulièrement sur certaines des activités directement associées à la Convention, y compris les travaux de l'Observatoire Côtier sur l'acquisition des données sur la

pollution ; les travaux du Centre National des Données et Informations Géographiques sur la mise sur pied d'un atlas sur la vulnérabilité du cadre naturel des côtes gabonaises ; le projet relatif au Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée ; le Programme d'Assainissement des Bassins Hydrographiques ; l'Inventaire de la Faune et de la Flore des Parcs Marins ; et le Programme de Conservation et de Recherche sur les Cétacés.

16. La Coordinatrice des activités de la Convention d'Abidjan au Gabon a rappelé les difficultés auxquelles elle est confrontée en matière des dispositions relatives à la protection du milieu marin et des zones côtières du Gabon et a attiré l'attention sur les problèmes de coordination des travaux de recherche. Elle a évoqué au passage les noms des partenaires potentiels en mesure de dispenser l'assistance technique aux groupes d'experts. Parmi lesdits partenaires figurent les Organisations françaises et belges d'aide au développement, l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture), l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel), le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), l'IPIECA (Association de l'Industrie Pétrolière Internationale pour la Conservation de l'Environnement). L'UPEGA (Union des Pétroliers du Gabon), la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), l'OMI (Organisation Maritime Internationale) et le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement). Elle a par ailleurs proposé certaines initiatives visant à coordonner les activités de la Convention d'Abidjan, au nombre desquelles la validation des expériences relatives à la mise en œuvre des activités des Etats membres, la détermination des priorités régionales au regard de l'application des projets nationaux, la mise sur pied d'une charte de gestion des projets communs et de renforcement des capacités du Secrétariat au niveau des compétences techniques et des ressources financières.

17. Mme. Ndloulou Loubamono a une fois de plus, insisté sur la nécessité de tenir les coordinateurs nationaux de la convention d'Abidjan au courant de toutes les activités, d'actualiser les bases de données des coordinateurs nationaux, d'instaurer des forums d'échange de vues sur les questions touchant la Convention et d'encourager les synergies entre la Convention d'Abidjan et d'autres conventions telles que la Convention pour la Protection, la Gestion et la Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de la Région de l'Afrique de l'Est (Convention de Nairobi), la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention Internationale pour la Prévention de la Pollution découlant des délestages des navires (Convention sur la Pollution Marine).

## **2. Rapport sur l'Etat du Milieu Marin et des Zones Côtières des Pays Membres de la Convention d'Abidjan**

18. En se fondant sur les rapports publiés par les coordinateurs nationaux du Bénin, du Cameroun, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo, du Ghana, de la Guinée, du Nigeria et du Sénégal, Mme Kaba Nassere, coordinatrice régionale de la Convention d'Abidjan a présenté son rapport de synthèse sur l'état actuel du milieu marin et des zones côtières des pays affiliés à la Convention.

19. Elle a, dans son exposé, décrit le bilan de chaque pays dans le domaine des conventions internationales portant essentiellement sur le milieu marin et les zones côtières, les projets et programmes récents et en cours d'exécution, les insuffisances et les lacunes conjoncturelles. Des mesures concrètes ont été proposées dans le cadre du renforcement de la coopération entre la Convention d'Abidjan et divers programmes et projets en cours. Le texte de l'intervention de Mme Kaba figure en Annexe IV du présent rapport.

## **3. Rapport sur l'état actuel du Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela**

20. Mme. Maria de Lourdes Sardinha, Directrice du Centre de Recherches du Grand Ecosystème du Courant de Benguela pour la Biodiversité a évoqué les principaux problèmes transfrontaliers auxquels se trouve confrontée la zone du Courant de Benguela et a fait un tour d'horizon des mécanismes institutionnels, des mesures et des actions convenues, y compris les programmes d'actions stratégiques, et a également procédé à la mise à jour des projets du Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela.

21. Parmi les problèmes transfrontaliers auxquels le Grand Ecosystème du courant de Benguela est en butte figurent notamment le déclin de la pêche industrielle, l'état et le rendement incertains de l'écosystème, les structures inappropriées d'évaluation des écosystèmes, la détérioration de la qualité de l'eau, la destruction et le bouleversement des habitats, la disparition de l'intégralité et de la diversité biologiques et la prolifération d'algues nocives.

22. Elle a par ailleurs procédé à l'inventaire des principales activités énoncées dans les Programmes d'action stratégiques au nombre desquelles la mise en place des dispositifs d'alerte précoce, l'acquisition des données de référence sur l'état de l'environnement, l'amélioration des structures de prévision des catastrophes, les recherches sur les mécanismes et les conséquences de la prolifération des algues nocives et des changements climatiques, les bilans et évaluations conjoints, l'harmonisation de la gestion des stocks partagés de poissons, le Code de Conduite de la FAO pour les pratiques rationnelles de pêche, l'inventaire des espèces non exploitées, les politiques régionales de thalassoculture, les mesures de conservation de la pêche, la formation et le renforcement des capacités et la gestion de la pollution. Elle a spécialement attiré l'attention des délégués sur les plans d'action stratégiques en rapport avec les activités minières et de forage.

23. L'exposé sur les activités relatives au Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela a couvert les projets associés à la pollution procédant des activités d'exploitation des fonds marins, aux sources de pollution d'origine tellurique, notamment aux zones protégées et à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de crises. Les principaux partenaires du Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela ont été présentés à l'assistance.

24. M. Neville Sweijd, Directeur du Programme Environnemental des Pêches et de la Formation du Benguela (BENEFIT) a présenté l'organisation et les activités de cette institution qui est un centre de recherche maritime au sein duquel sont affiliées des institutions nationales d'Angola, de Namibie et d'Afrique du Sud. Il a décrit le fonctionnement et l'organisation de Benefit et cité en exemple certains des projets en cours.

#### 4. **Rapport sur l'état actuel du Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée**

25. M. Chidi Ibe, Directeur Régional du Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée a présenté un rapport sur l'état du milieu marin et des zones côtières de la Région du Courant du Golfe de Guinée. Il a évoqué les besoins, les résultats et les principaux modules du Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée, ainsi que quelques projets pilotes qui s'y rattachent.

26. Les principaux problèmes environnementaux transfrontaliers que l'analyse diagnostique transfrontalière du Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée a permis de dégager concernent essentiellement la diminution des stocks de poissons et l'exploitation excessive des ressources biologiques, l'incertitude qui pèse sur l'équilibre, la salubrité et le rendement des écosystèmes, du fait des changements importants que connaît le cadre naturel, la détérioration de la qualité de l'eau consécutive aux activités d'origine terrestre et maritime et de la prolifération d'algues nocives, ainsi que la destruction et le bouleversement des habitats. En raison de ce qui précède, les objectifs généraux convenus en matière de développement ont été focalisés sur la régénération des stocks de poissons épuisés, la remise en état des habitats dégradés, la réduction de la pollution d'origine tellurique et maritime, et sur la mise en place d'un organe chargé de l'évaluation et de la gestion des écosystèmes aux fins d'exploitation des ressources biologiques et non biologiques dans une perspective à long terme.

27. Les principaux modules du Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée visaient essentiellement à mettre au point les plans d'action stratégiques et à concevoir les mécanismes de financement à long terme indispensables pour l'exécution des projets, à prendre des mesures favorables à la régénération et à la reproduction, dans une perspective à long terme des ressources halieutiques et des ressources biologiques marines épuisées, y compris la thalassoculture, aux fins de planification des modalités de conservation de la diversité biologique et de la réhabilitation des habitats détruits, d'adoption des stratégies de lutte contre l'érosion des régions côtières et contre la pollution d'origine terrestre et maritime, et de perfectionnement de la coordination régionale et de la pérennité des institutions.

28. Certains des projets pilotes du Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée étaient des projets régionaux sur l'évolution de la productivité de base et sur leurs implications par rapport à la capacité de charge du système, les mesures prises en matière de surveillance de la pêche au chalut et les évaluations des stocks de poissons, et sur la mise en place des mécanismes communs de gestion de l'information environnementale. Au nombre des projets nationaux cités, il y a la création des zones maritimes protégées au Bénin ; l'introduction à Kribi, au Cameroun, de la gestion intégrée des zones côtières ; l'adoption, en Côte d'Ivoire, des mesures de défense des régions côtières à l'aide des technologies peu coûteuses ; la mise en place, au Ghana, d'un système de gestion de la bourse des déchets ; le dégagement des palmiers *Nypa* et le reboisement de la mangrove au Nigeria ; et la réduction, au Togo, du rejet dans la mer des substances nutritives.

**5. Rapport sur l'état du milieu marin et des zones côtières du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries**

29. Mme. Marieme Diagne Talla, expert à la Direction de la Pêche maritime du Sénégal a brièvement présenté l'état d'avancement du Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries au cours d'un exposé où elle surtout insisté sur la dimension géographique, la structuration et le financement du projet. Parmi les objectifs actuels du projet figurent la meilleure connaissance de l'écosystème par les pays riverains et le perfectionnement de ses procédures de gestion ; la promotion du mécanisme régional ; la formulation d'une analyse diagnostique transfrontalière et l'adoption d'un plan d'action stratégique ; et l'élaboration d'un descriptif du projet. Rappelant les modules du programme, elle a surtout évoqué la conception des projets pilotes permettant d'appliquer le plan d'action stratégique ; le renforcement des structures de gestion ; la mise en place des cadres juridique, politique et réglementaire ; l'analyse de faisabilité ; et la mise en place des mécanismes régionaux de coordination interinstitutionnelle.

30. Le Coordinateur régional du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries, M. Andrew Cook a expliqué le concept du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries ainsi que la démarche scientifique et la stratégie adoptées dans le cadre dudit programme, y compris le mécanisme d'élaboration des analyses diagnostiques transfrontalières et des plans d'action stratégiques. Parmi les principaux problèmes transfrontaliers auxquels la région pourrait être confrontée figurent les pénuries d'eau douce, la pollution, la transformation des habitats et des communautés, les pratiques de pêche destructrices, et les changements climatiques à l'échelle de la Planète. La région du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries est, à l'heure actuelle, confrontée à divers problèmes préoccupants parmi lesquels : la surexploitation des stocks de poissons, notamment la pêche des espèces de fond ; la transformation des écosystèmes ; la pollution des zones côtières des suites du développement urbain ; et l'inversion des débits fluviaux.

**6. Programme Régional de Conservation des Ressources Marines et Côtières de l'Afrique de l'Ouest (PRCM) : Rapport sur les problèmes soulevés, les difficultés rencontrées, les avantages sous-jacents et la coopération entre les 6 pays membres (de la Mauritanie à la Guinée)**

31. M. Ibrahima Niamadio de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources) également dénommée Alliance Mondiale pour la Nature a présenté un rapport sur le Programme Régional de Conservations des Ressources Marines et Côtières de l'Afrique de l'Ouest dont les principaux thèmes avaient trait aux objectifs, aux problèmes soulevés aux difficultés rencontrées, aux problèmes sous-jacents et à la coopération entre les 6 pays membres (de la Mauritanie à la Guinée).

32. Le présentateur a brièvement relaté l'historique du Programme en reprenant les détails relatifs à la mise en place du programme commun. Ledit programme englobe en effet 47 institutions émanant des 6 pays membres ainsi que les réseaux spécialisés dans le traitement des questions relatives à la planification des zones protégées et des régions côtières. Les principaux modules de l'actuel programme quinquennal regroupent l'action en faveur des zones marines protégées, la création et la gestion conjointe de ces dernières, la conservation et la gestion des habitats, ainsi que la contribution des zones marines protégées au développement de l'écotourisme.

## 7. Exposé sur le Programme Mondial des Espèces Allogènes Envahissantes (PMEE)

33. Le Programme Mondial des Espèces Allogènes Envahissantes a été présenté par Mme Lynette Jackson qui a essentiellement axé son exposé sur la structure dudit programme et ses initiatives énoncées dans les différentes rubriques des Conventions d'Abidjan et de Nairobi. Elle a décrit dans les moindres détails les impacts des espèces allogènes envahissantes sur l'écologie, l'économie et la santé qui, selon les termes de sa description, constituent les vecteurs de transfert des espèces marines. Elle a évoqué quelques unes des nouvelles initiatives internationales ayant trait au Programme des Espèces Allogènes Envahissantes, parmi lesquelles le programme commun de travail arrêté dans le cadre du Programme Mondial des Espèces Allogènes Envahissantes, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, des Conventions sur les Mers Régionales et de la Convention sur la Diversité Biologique ; l'organisation, par le PMEAE (Programme des Espèces Allogènes Envahissantes) et le Programme des Mers Régionales du PNUE, des séances de formation ; la Phase II du Programme Mondial de Gestion des Eaux de Lest lancée par le PNUD (Programme des Nations unies pour le Développement), l'OMI (Organisation Maritime Internationale) et le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) ; la conception et l'adoption au sein de la FAO d'un nouveau schéma directeur sur les espèces envahissantes ; et l'inscription de la question des espèces allogènes envahissantes dans l'ordre des priorités du NEPAD.

34. Certaines activités sont actuellement en cours de réalisation dans la région de la Convention d'Abidjan. Il s'agit notamment de : la participation limitée au Programme Mondial de Gestion des Eaux de Lest ; le recensement des espèces allogènes introduites inscrit au registre des priorités du Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela ; et le projet de déboisement du palmier Nypa, l'un des sous-thèmes du Grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée. La principale recommandation du Programme Mondial des Espèces Allogènes Envahissantes porte sur l'incorporation des activités relatives aux espèces allogènes envahissantes marines et côtières dans le Programme de travail de la Convention d'Abidjan.

## 8. Présentation du Programme de travail de la Convention d'Abidjan pour l'exercice triennal 2005-2007

35. M. Jacques Abe a exposé le programme de travail de la Convention d'Abidjan pour l'exercice 2005-2007, dans le document n° (UNEP (DEC)/WAF/CP.7/6), élaboré durant le forum des coordinateurs régionaux qui s'est tenu à Accra (Ghana) en novembre 2004. Le programme de travail figure en Annexe V du présent rapport.

## D. Adoption des Décisions du groupe d'Experts

36. Les moutures des décisions ont été soumises à la réunion du Groupe d'Experts par le Comité chargé de leur rédaction. Elles ont, par la suite, été discutées et amendées en vue de refléter les points de vue des Experts. Elles ont été complétées par les recommandations pour la réunion des chefs de délégation.

# II. REUNION DES CHEFS DE DELEGATION

## A. Ouverture de la réunion

37. La réunion des chefs de délégation a été ouverte le mercredi 23 mars 2005, par M. Emmanuel Ondo Methogo, Vice-Premier Ministre du Gabon. Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par M. Adler, Coordinateur du Programme des Mers Régionales du PNUE, Mme. Gnonsoa, Ministre de l'Environnement de la Côte d'Ivoire et Présidente de la 6<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes, et M. Doumba, Ministre des Eaux et Forêts, de la Pêche et de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Gabon. La réunion regroupait les représentants des 14 pays signataires de la Convention et 15 experts. La liste complète des participants à la réunion des chefs de délégation figure en Annexe I du présent rapport (voir HDM/ participants à la réunion des chefs de délégation).

38. Prenant la parole pour le compte de M. Töpfer, Directeur Exécutif du PNUE, M. Adler, coordinateur du Programme des Mers Régionales du PNUE a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et les a remerciés d'avoir répondu présents à l'invitation qui leur avait été adressée. Il a souligné le rôle de mécanisme de coordination assuré par la Convention d'Abidjan dans une région qui comporte de structures de gouvernance différentes, des écarts notables sur le plan politique, social et économique et un nombre croissant d'initiatives, de programmes et de projets nationaux, régionaux et internationaux

sur le milieu marin et les zones côtières en rapport avec la protection de l'environnement. La Convention devrait également servir de mécanisme d'application de l'initiative du NEPAD en matière d'environnement.

39. M. Adler a brièvement évoqué, dans son allocution, l'application des décisions adoptées lors de la 6<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes y compris les missions visant à convaincre les pays à adhérer à la Convention et à la ratifier, et à faire appel aux contributeurs au Fonds d'affectation spéciale. Il a admis que le programme de travail de la Convention d'Abidjan élaboré pour l'exercice triennal 2005-2007 était ambitieux et a souligné que son application dépendrait surtout de la contribution des pays participants et nécessiterait l'engagement renouvelé des gouvernements, la mise en place d'un mécanisme permanent de financement et d'un mécanisme de coordination solide et efficace.

40. Il a renouvelé la détermination du PNUE à soutenir la Convention d'Abidjan et ses Parties Contractantes, a rendu hommage au Secrétariat de la Convention pour son travail et a témoigné sa gratitude au Vice-premier Ministre, aux populations et au gouvernement de la République du Gabon pour le bon déroulement de l'organisation de la réunion. Le texte de l'allocution de M. Adler est repris dans la première partie de l'Annexe IV du présent rapport.

41. Mme. Gnonsoa a présenté ses sincères remerciements aux participants pour leur présence, au PNUE et au Secrétariat de la Convention pour leur assistance et pour les dispositions prises en faveur de l'organisation de la réunion, ainsi qu'aux coordinateurs nationaux et à l'unité régionale de coordination pour les préparatifs. Elle a également exprimé sa gratitude au gouvernement et aux populations de la République du Gabon pour l'organisation de la réunion et à l'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI) pour l'aide financière allouée à la Convention d'Abidjan.

42. Elle a fait un rappel chronologique des difficultés auxquelles a été confrontée la Convention d'Abidjan. Elle a en effet retracé les différentes mesures prises ces dernières années aux fins de redynamisation de la Convention et a souligné la ratification par le Bénin et l'Afrique du Sud qu'elle a présentée comme symboles de l'engagement renouvelé des gouvernements. Elle a rappelé avec force l'importance des contributions financières versées par les Parties Contractantes à la Convention et a souligné les exemples positifs de la Gambie, du Sénégal et de l'Afrique du Sud qui ont honoré leurs engagements financiers vis à vis de la Convention. La désignation des points focaux (coordinateurs nationaux) pour toutes les parties contractantes lors du Forum d'Accra en 2004 a permis de renforcer le mécanisme de coordination de la Convention. Elle a rappelé avec insistance l'importance que revêt la dotation des coordinateurs nationaux des moyens nécessaires leur permettant de faciliter la communication entre le PNUE, l'unité de coordination régionale et les administrations et institutions nationales en vue de développer les activités de la Convention et a expressément prié le PNUE de bien vouloir renforcer les structures de coordination nationale et l'unité de coordination régionale.

43. L'importance du rôle d'organe de coordination de la Convention a été soulignée avec beaucoup de pertinence tout comme l'instauration de nouveaux partenariats avec les organisations internationales du genre Organisation Maritime Internationale (OMI), Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et le Fonds pour la Nature. L'adoption des stratégies indispensables pour l'incorporation des institutions nationales dans les programmes régionaux de gestion durable du milieu marin et des zones côtières a été jugée nécessaire. Elle a exhorté les Parties contractantes à assumer leurs responsabilités de dynamisation de la collaboration en matière de sauvegarde de leurs zones côtières et a émis l'espoir de voir la Convention s'appliquer efficacement et produire des résultats concrets. Le texte de son allocution est repris dans la 2<sup>ème</sup> section de l'Annexe IV du présent rapport.

44. Dans son allocution prononcée en présence et pour le compte du Vice-Premier Ministre, M. Doumba a, au nom du Président de la République, du gouvernement et du Premier Ministre du Gabon, souhaité la bienvenue, à Libreville, aux participants à la réunion. Il a rapidement brossé, en passant, le rôle de la Convention d'Abidjan et les relations entre la Convention et le NEPAD, sans omettre de rappeler la nécessité de doter la Convention d'un mécanisme juridique efficace et dynamique. Il a vivement recommandé aux pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention de bien vouloir observer cette procédure et a souhaité aux participants le déroulement harmonieux de leurs travaux. L'intégralité de son discours figure dans la 3<sup>ème</sup> section du présent rapport.

## **B. Election du Bureau de la Réunion**

45. Le représentant du Gabon, M. Doumba, a été élu Président de la réunion parallèle des chefs de délégation et Président du Bureau de la Convention d'Abidjan. Il a par ailleurs été décidé qu'il

conserverait le poste de Président durant la période 2005-2007. Les autres membres du Bureau élus au titre de la période 2005-2007 sont les suivants :

Afrique du Sud	Vice-Présidence chargée du Programme de travail
Cameroun	Vice-Présidence chargée de la mobilisation des ressources
Ghana	Chargé de la coordination avec la Convention de Nairobi
Sénégal	Chargé de la coordination avec le NEPAD
Côte d'Ivoire	Chargé de la coordination avec le PNUE
Nigeria, Togo et Republique Démocratique du Congo	Rapporteurs

### C. Adoption de l'ordre du jour

46. Le projet d'ordre du jour n° (UNEP(DEC)/WAF/CP.7/1) a été adopté et amendé. L'ordre du jour amendé figure dans la 2<sup>ème</sup> section de l'Annexe III du présent rapport.

### D. Rapport du Directeur Exécutif du PNUE

#### 1. Bilan d'étape du Directeur Exécutif du PNUE

47. Le bilan d'étape du Directeur Exécutif du PNUE ( voir document n° UNEP(DEC)/WAF/CP.7/2) a été présenté par M. Dixon Waruinge responsable de Programme du Secrétariat conjoint des Conventions de Nairobi et d'Abidjan. Il a retracé en quelques mots l'historique de la Convention d'Abidjan en mettant en exergue quelques une de ses réalisations marquantes ainsi que les principaux thèmes de travail. Il a fait valoir que le programme de travail a étudié de près la nécessité d'un engagement renouvelé des gouvernements, de la mise en place d'un mécanisme permanent de financement et d'un mécanisme de coordination solide et efficace, et a présenté, dans son exposé sommaire, la situation financière actuelle de la Convention. Le rapport du Directeur Exécutif figure en Annexe III du présent rapport.

#### 2. Lecture des attributions des coordinateurs nationaux (points focaux) de la Convention d'Abidjan

48. Mme. Nassere Kaba, Coordinatrice Régionale de la Convention d'Abidjan a lu les attributions des coordinateurs nationaux (Points focaux) de la Convention d'Abidjan (voir document n° UNEP(DEC)/WAF/CP.7/5) énoncées lors du forum des coordinateurs nationaux tenu à Accra en novembre 2004. Les attributions des coordinateurs nationaux (points focaux) figurent en Annexe VII du présent rapport.

#### 3. Présentation du programme de travail de la Convention d'Abidjan

49. Le programme de travail de la Convention d'Abidjan, (voir document n° UNEP(DEC)/WAF/CP.7/6) élaboré au courant du forum des coordinateurs nationaux tenu à Accra a été lu par un représentant du Secrétariat. Le programme de travail de la Convention d'Abidjan pour la période 2005-2007 figure en Annexe V du présent rapport.

#### 4. Rapport financier

50. Le rapport financier de la Convention d'Abidjan qui reprend la situation du Fonds d'Affectation Spéciale pour la Protection et la Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (voir tableau 1) et la situation des contributions statutaires au 31 août 1991, qui était encore la base des contributions pour la période 2005-2007 (voir tableau 2) a été lu par un représentant du Secrétariat. La décision prise lors de la réunion des Parties Contractantes qui avait préconisé l'adoption des contributions calculées en fonction des souscriptions de 1991 retenues comme contribution statutaire régulière de chaque pays a été rappelée aux participants.

Année	Montant
1982	42.956
1983	63.385
1984	236.982
1985	539.261
1986	396.349
1987	310.540
1988	190.820
1989	683.015

Pays	Montant
Angola	37.200
Bénin	37.200
Cameroun	37.200
Cap Vert	37.200
Congo	37.200
Côte d'Ivoire	61.600
Rép. Dém. Congo	49.400
Guinée Equatoriale	37.200

1990	544.933
1991	735.858
1992	677.714
1993	692.744
1994	606.234
1995	429.124
1996	221.266
1997	78.973
1998	78.808
1999	98.538
2000	95.511
2001	97.580
2002	81.369
2003	95.090
2004	87.028
<b>2005*</b>	<b>72.548</b>

\* Affectations

Gabon	49.400
Gambie	37.200
Ghana	61.600
Guinée	37.200
Guinée-Bissau	37.200
Liberia	37.200
Mauritanie	37.200
Nigeria	220.100
São Tome et Príncipe	37.200
Sénégal	37.200
Sierra Leone	37.200
Togo	37.200
<b>TOTAL</b>	<b>1.000.100</b>

## E. Interventions des Représentants des Parties Contractantes et des Observateurs

51. Les délégués à la réunion ont, à travers leurs interventions, exprimé la position de leurs pays respectifs et l'engagement de ces derniers vis à vis de la Convention d'Abidjan.

52. Mme. Mabudafhasi, Ministre de l'Environnement et du Tourisme de l'Afrique du Sud, a proposé l'organisation d'une réunion jumelée des deux Conventions d'Abidjan et de Nairobi. L'Afrique du Sud s'est favorablement prononcée pour l'organisation simultanée de la 8<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes à la Convention d'Abidjan et de la 5<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes à la Convention de Nairobi. Elle a également suggéré le changement de l'appellation et de la configuration géographique de la Convention en vue de refléter les nouvelles adhésions à la Convention des pays de l'Afrique Australe tels que l'Afrique du Sud. L'intégralité de son discours figure dans la section 4 de l'Annexe IV du présent rapport.

53. M. Fada, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal a présenté les grandes lignes des programmes et projets associés au milieu marin et aux zones côtières en cours de réalisation au Sénégal et a insisté sur le rôle que joue la Convention d'Abidjan en faveur de leur réalisation. Le texte intégral de son allocution figure dans la section 5 de l'Annexe IV du présent rapport.

54. M. Enerunga, Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, des Eaux et Forêts de la République démocratique du Congo a confirmé l'adhésion de son pays à la Convention et a informé les délégués que la procédure de ratification suivait son cours. Il a fait valoir qu'il encourageait les activités de coordination et de gestion régionales ainsi que la mise sur pied d'un mécanisme de financement permettant à la Convention de jouer un important rôle dans la promotion du développement durable. Le texte de son allocution figure dans la section 6 de l'Annexe IV du présent rapport.

55. M. Barro Chambrier, Ministre adjoint des Eaux et Forêts, de la Pêche, de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Gabon a exprimé ses sincères remerciements aux Parties Contractantes d'avoir élu le Gabon à la présidence de la Convention et a rendu hommage à Mme Gnonsoa, Présidente sortante, pour les réalisations concrètes qu'a connues la Convention durant les deux dernières années. Il a insisté sur l'importance de la ratification et a vivement exhorté les pays à s'acquitter de leurs contributions statutaires. Le texte de son allocution est reproduit dans la section 7 de l'Annexe VI du présent rapport.

56. M. Hele, Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun a présenté une synthèse des initiatives prises par le Cameroun pour lutter contre les menaces qui pèsent sur le milieu marin et les zones côtières et a rassuré les participants à la réunion que le Cameroun s'acquitterait, dans les tout-prochains jours, de ses contributions au Fonds d'Affectation Spéciale de la Convention d'Abidjan. L'intégralité de son allocution figure dans la section 8 de l'Annexe VI du présent rapport.

57. Mme. Churcher, Ministre de l'Environnement, des Sciences et de la Technologie du Ghana a noté l'importance de l'engagement de l'ensemble des gouvernements et des partenaires à mettre en œuvre le programme de travail et à réaliser les résultats escomptés dans le cadre des objectifs définis. Le texte de son discours est repris dans la section 9 de l'Annexe VI du présent rapport.

58. M. Pascal Yaha, Secrétaire général du ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de la Planification Urbaine du Bénin a pris la parole pour le compte du Ministre et a exhorté toutes les parties prenantes à ne pas perdre de vue leurs responsabilités nationales lorsqu'elles s'engagent à financer les programmes et projets associés à la Convention d'Abidjan. Le texte de son intervention figure dans la section 10 de l'Annexe VI du présent rapport.

59. Mme. Mery Yaou, Responsable des Recherches au Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières du Togo, a instamment demandé à tous les pays de la Région de s'engager de manière formelle pour la Convention d'Abidjan et d'honorer leur parole. Le texte de son intervention est repris dans la section 11 de l'Annexe VI du présent rapport.

60. M. Akin Awobamise, Directeur de Département au Ministère Fédéral de l'Environnement du Nigeria a renouvelé l'engagement sans réserve de son gouvernement en faveur de la Convention d'Abidjan. Il a également rassuré les délégués qu'après le vote du budget national, le Nigeria envisagerait de verser sa contribution au Fonds d'Affectation Spéciale de la Convention. Le texte intégral de son intervention figure dans la section 12 de l'Annexe VI du présent rapport.

61. M. Mamady Conde, Directeur de Cabinet du Ministère de l'Environnement de la Guinée a transmis à l'assistance les salutations du Ministre de l'Environnement de la Guinée au nom duquel il a réaffirmé la détermination de la Guinée à donner une nouvelle impulsion à la Convention d'Abidjan. Le texte de son discours est repris dans la section 13 de l'Annexe VI du présent rapport.

62. M. Saikou Njai, Haut Fonctionnaire de l'Office National de Préservation de la Qualité de l'Environnement de la Gambie a présenté les excuses du Ministre de la Pêche, des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la République de Gambie absent de la réunion et a instamment demandé aux Parties Contractantes de prendre toutes les dispositions visant à relancer les activités de la Convention et d'appliquer son programme de travail. Le texte de son allocution est repris dans la section 14 de l'Annexe VI du présent rapport.

63. M Staffan Larsson, Représentant de l'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI) et de l'Office National Suédois pour la Pêche, a pris la parole pour remercier le Gabon de son hospitalité et a présenté un aperçu général de l'aide allouée par l'ASDI aux activités de protection du milieu marin et des zones côtières de la Région. Il a souligné par ailleurs que ce qui importe le plus est de financer les processus plutôt que les projets et que ce volet de l'aide a été pourvu sous forme de financement initial destiné à consolider la Convention d'Abidjan. Les mesures prises en faveur de la stimulation de l'engagement des pays membres et leur reversement des ressources financières additionnelles se sont avérées absolument indispensables. L'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI) a également financé les activités du Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE).

## **F. Adoption des Décisions**

64. Les décisions soumises à la réunion du Groupe d'Experts par le Comité de rédaction ont été transmises à la réunion des chefs de délégation pour examen et adoption. Les décisions finales adoptées figurent en Annexe IX du présent rapport.

## **G. Lieu de la Huitième Réunion**

65. L'Afrique du Sud s'est proposé d'organiser la 8<sup>ème</sup> Réunion des Parties Contractantes à la Convention d'Abidjan, et si possible, simultanément avec la 5<sup>ème</sup> Réunion des Parties Contractantes à la Convention de Nairobi. La 8<sup>ème</sup> Réunion des Parties Contractantes, selon les prévisions, se tiendra en 2007. La date prévue sera arrêtée au terme des consultations entre le PNUE le Bureau et la délégation de l'Afrique du Sud.

## **H. Diverses Questions non Inscrites à l'Ordre du Jour de Manière Spécifique**

66. Mme. Churcher, Ministre de l'Environnement, des Sciences et de la Technologie du Ghana a fait une brève intervention sur une note d'information élaborée par le Secrétariat de la Convention d'Abidjan. Cette note de synthèse à soumettre au Fonds pour l'Environnement Mondial a trait au projet de moyenne envergure pour les technologies non polluantes prévues pour le traitement des déchets et des eaux résiduaires que l'on peut facilement exploiter dans le cadre de la gestion intégrée des écosystèmes. Ledit projet sera expérimenté dans 5 pays pilotes (le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire,

le Ghana et le Sénégal). Elle a vivement exhorté les Parties Contractantes à encourager le Secrétariat à bien mener ses travaux de recherche et à soumettre son avant-projet au Fonds pour l'Environnement Mondial le plus tôt possible et à le développer davantage en vue de l'étendre, dans les jours à venir, à l'ensemble des pays de la Convention. Elle a souligné que le Ghana considère le projet comme un volet complémentaire des buts et objectifs du Projet du grand Ecosystème Marin du Courant du Golfe de Guinée.

## **I. Clôture de la Réunion**

67. M. Fada, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal a exprimé la sincère gratitude des participants au Président de la République, au gouvernement et aux populations du Gabon pour leur hospitalité et pour les dispositions prises en vue d'assurer la réussite de la réunion. Le texte intégral de la motion de remerciements figure dans la section 15 de l'Annexe VI du présent rapport.

68. La session spéciale des chefs de délégation organisée dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes à la Convention d'Abidjan aux fins de Coopération en matière de Protection et de Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre a été clôturée le mercredi 23 mars 2005, à 18 heures par M. Doumba, Ministre des Eaux et Forêts, de la Pêche, de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Gabon, Président du Bureau de la Convention d'Abidjan. Le texte intégral de son allocution de clôture figure dans la section 19 de l'Annexe VI du présent rapport.

## Annexe I

## Liste des participants

RE = Présents à la réunion du groupe des experts

RCD = Présents à la réunion des chefs de délégation

Pays	Ministre
1. Bénin RE/RCD	<b>M. Pascal Z. Yaha</b> <b>Secrétaire Général</b> Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme 01 B.P 3621, Cotonou <b>Tel:</b> (229) 31 5596/31 5058 <b>Fax:</b> (229) 31 50 81 <b>E-mail:</b> pyaha@mehubenin.net / pyahaz@yahoo.com
2. RE/RCD	<b>Mme. Rihanath Olga Ichola</b> Point focal Convention d'Abidjan Chef Division Protection des Ressources Naturelles Direction de l'Environnement Ministère de l'Environnement de l'Habitat et l'Urbanisme 01 BP: 3621, Cotonou – Bénin <b>Tel:</b> (229) 315596/312065 <b>Fax:</b> (229) 315 081 <b>E-mail:</b> richola@mehubenin.net / icholarihane@yahoo.fr
3. Cameroun RE/RCD	<b>Son Excellence</b> <b>M. Pierre Hele</b> Ministre de l'Environnement et des forêts Yaoundé – Cameroun <b>Tel:</b> (237) 222 94 83/222 69 09 <b>Fax:</b> (237) 222 94 89/222 94 83/4/229 489/221 225 <b>E-mail:</b> elisinge@aol.com
4. RE/RCD	<b>M. Nkwanyuo Victor Mbai</b> Point Focal Convention d'Abidjan Ministère de l'Environnement et des Forêts Yaoundé – Cameroun <b>Tel:</b> 237 226909 <b>Fax:</b> 237 221225/229489 <b>E-mail:</b> nkwanyuo_mbai@yahoo.com
5. RCD	<b>Dr. Salvador Ngoande</b> Ministère de l'Environnement et des Forêts Yaoundé – Cameroun <b>Tel:</b> 237 226909 <b>Fax:</b> 237 221225/229489 <b>E-mail:</b> sango_cam@yahoo.fr
6. Congo RE/RCD	<b>M. Marius Issanga Ngamissimi</b> Point Focal National de WAF (AOC) Bureau de Coordination WAF (AOC) BP 5558 Pointe-Noire République du Congo <b>Tel:</b> (242) 539861 <b>Fax:</b> (242) 53 98 61 <b>E-mail:</b> marissanga@hotmail.com

<p><b>7. Côte d'Ivoire</b></p> <p><b>RE/RCD</b></p>	<p><b>S.E. Mme Angèle Gnonsoa</b>  Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement  Cité Administrative, Tour D - 10ème étage  20 BP 650 Abidjan 20 - Côte d'Ivoire  <b>Tel:</b> (225) 202 26235/20 22 61 35/20 22 20 50/  <b>Fax:</b> (225)20 22 20 50/20 21 11 83  <b>E-mail:</b> kabanassere@hotmail.com</p>
<p><b>8.</b></p> <p><b>RE/RCD</b></p>	<p><b>M. Dibi Niagne Martin</b>  S/Directeur du CIAPOL  Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL)  Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement  01 BP 650 Abidjan 01, Côte d'Ivoire  <b>Tel:</b> (225) 20 37 18 35  <b>Fax:</b> (225) 20 37 65 00  <b>E-mail:</b> ciapolvae@globeaccess.net</p>
<p><b>9. Gabon</b></p> <p><b>RCD</b></p>	<p><b>Son Excellence</b>  <b>M. Emmanuel Ondo Methogo</b>  Vice-Premier Ministre  B.P. 3905 Libreville - Gabon  <b>Tel:</b> (241) 379874 / 766181 / 763905 / 722700  <b>Fax:</b> (241) 731370 / 766186  <b>E-mail:</b> dgegabon@internetgabon.com</p>
<p><b>10.</b></p> <p><b>RE/RCD</b></p>	<p><b>Son Excellence</b>  <b>M. Emile Doumba</b>  Ministre de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche chargé de  l'Environnement et de la Protection de la Nature  B.P. 3974  Libreville - Gabon  <b>Tel:</b> (241) 747098  <b>Fax:</b> (241) 761381  <b>E-mail:</b> ctdge@internetgabon.com</p>
<p><b>11.</b></p> <p><b>RE/RCD</b></p>	<p><b>Son Excellence</b>  <b>Alexandre Barro Chambrier</b>  Ministre Délégué (adjoint)  Ministre de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche chargé de  l'Environnement et de la Protection de la Nature  B.P. 625  Libreville, Gabon  <b>Tel:</b> 241-281862  <b>E-mail:</b> bchambrier@aol.com</p>
<p><b>12.</b></p> <p><b>RE/RCD</b></p>	<p><b>Mme Evelyne Solange NDOULOU LOUBAMONO</b>  Directeur Général Adjoint  Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature  Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux et de la Pêche Chargé de  l'Environnement et de la Protection de la Nature  B.P. 3905 Libreville - Gabon  <b>Tel:</b> (241) 379874 / 766181 / 763905 / 722700  <b>Fax:</b> (241) 731370 / 766186  <b>E-mail:</b> dgegabon@internetgabon.com</p>
<p><b>13. Gambie</b></p> <p><b>RE/RCD</b></p>	<p><b>M. Saikou B.M. Njai</b>  Senior Programme Officer (Responsable de la Qualité de l'Environnement)  Environmental Quality for the  Abidjan Convention  <b>Tel:</b> (220)  <b>Fax:</b> (220)  <b>E-mail:</b> sbmnjai@yahoo.com</p>

<p><b>14. Ghana</b></p> <p><b>RCD</b></p> <p><b>15.</b></p> <p><b>RE/RCD</b></p>	<p><b>S.E. Christine Churcher</b>  Minister of Environment and Science (Ministre de l'Environnement et de la Science)  P.O. Box M. 232, Accra - Ghana  <b>Tel:</b> (233-21) 666 049/662013/777 098/66 92 84/666 626  <b>Fax:</b> (233-21) 66 68 28/666 182  <b>E-mail:</b> mest@ghana.com</p> <p><b>M. Daniel Amlalo</b>  Director/Operations (Directeur Technique)  Environment Protection Agency (Office de Protection de l'Environnement)  P.O. Box M 232  Accra, Ghana  <b>Tel:</b> (233-21) 664697/9  <b>Fax:</b> (233-21) 662690  <b>E-mail:</b> damlalo@epaghana.org</p>
<p><b>16. Guinée</b></p> <p><b>RE/RCD</b></p> <p><b>17.</b></p> <p><b>RE/RCD</b></p>	<p><b>Mamady Conde</b>  Chef de Cabinet du Ministère de l'Environnement  BP 3118 - Conakry -  République de Guinée  <b>Fax:</b> (224) 45 15 89, (224) 41 61 68, (224) 468546</p> <p><b>M. Théophile Richard</b>  Chef Section milieu marin et côtier, Direction Nationale de l'Environnement  B.P. 3118 Conakry  <b>Tel:</b> (224) 468546  <b>Fax:</b> (224) 458546  <b>E-mail:</b> richardtheophile@yahoo.fr</p>
<p><b>18. Nigeria</b></p> <p><b>RE/RCD</b></p>	<p><b>M. Akin Awobamise</b>  Zonal Director/Desk Officer (Directeur de Division)  Federal Ministry of Environment (Ministère Fédéral de l'Environnement)  Federal Government Secretariat  P.M.B. 007 Secretariat  Ikolaba, Ibandan, Oyo State  Nigeria  <b>Tel:</b> (234-2)231 2994  <b>Fax:</b> 234-2)2410811  <b>E-mail:</b> akinawobamise@yahoo.com</p>
<p><b>19. Sénégal</b></p> <p><b>RCD</b></p> <p><b>20.</b></p> <p><b>RE/RCD</b></p>	<p><b>S.E. M. Modou Diagne Fada</b>  Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature  Building Administratif, Zeme etage  B.P. 4055  Dakar, Senegal  <b>Tel:</b> (221) 8223849  <b>Fax:</b> (221) 8222180  <b>E-mail:</b> denv@telecomplus.sn</p> <p><b>M. Elimane Ba</b>  Chef du Bureau Etudes d'Impact environnemental  A la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés  DENV-23 Rue Calmette,  B.P. 6557, Dakar  Senegal  <b>Tel:</b> (221) 821 6211  <b>Fax:</b> (221) 822 62 12  <b>E-mail:</b> denv@Tellecomplus.sn</p>

<p><b>21. Afrique du Sud</b></p> <p><b>RCD</b></p>	<p><b>S.E. Mme. Rejoice Mabudafhasi</b> Deputy Minister (Ministre adjoint) Ministry of Environmental (Ministère de l'Environnement et du Tourisme) Affairs and Tourism Cnr Pretorius and van der Walt Street Private Bag x447 Pretoria 0001 South Africa <b>Tel:</b> (27-12) 3103898 <b>Fax:</b> (27-12) 3201849 <b>E-mail:</b> imatsila@deat.gov.za</p>
<p><b>22.</b></p> <p><b>RE/RCD</b></p>	<p><b>M. André Share</b> Director: Fisheries Management (Directeur de la Pêche) Department of Environmental Affairs &amp; Tourism (Ministère de l'Environnement et du Tourisme) Private Bag X2, Rogge Bay, 8012, Cape Town, South Africa <b>Tel:</b> (27 21) 402 3019 / 3552 <b>Fax:</b> (27 21) 421 3670 <b>Cellphone:</b> (+27) 82 789 4135 <b>E-mail:</b> Ashare@deat.gov.za</p>
<p><b>23.</b></p> <p><b>RE/RCD</b></p>	<p><b>M. Shavhani Mukwevho</b> Deputy Director - International Liaison (Directeur adjoint/ relations internationales) Marine and Coastal Management, DEAT Cape Town <b>Tel:</b> (27 21) 402 3551 <b>Fax:</b> (27 21) 425 3626 <b>E-mail:</b> smukwevho@deat.gov.za</p>
<p><b>24.</b></p> <p><b>RE/RCD</b></p>	<p><b>M. Lyborn Matsila</b> Director (Directeur) Ministry of Environmental (Ministère de l'Environnement et du Tourisme) Affairs and Tourism Cnr Pretorius and van der Walt Street Private Bag x447 Pretoria 0001 South Africa <b>Tel:</b> (27-12) 3103898 <b>Fax:</b> (27-12) 3201849 <b>E-mail:</b> imatsila@deat.gov.za</p>
<p><b>25. Togo</b></p> <p><b>RE/RCD</b></p>	<p><b>Mme. Mery Yaou</b> Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières Chargée d'Etude B.P. 4825, Lomé - Togo <b>Tel:</b> (228) 221 28 97/ 221 33 21 / 221 51 97 <b>Fax:</b> (228) 221 03 33 / 221 46 04 <b>E-mail:</b> bdjeri@yahoo.fr / denv_togo@yahoo.fr</p>
<p><b>26.</b></p> <p><b>RE/RCD</b></p>	<p><b>M. Kouami A. Guinhouya</b> Point Focal Adjoint Ingénieur des Mines Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières B.P. 4825, Lomé - Togo <b>Tel:</b> (228) 221 28 97/ 221 33 21 / 221 51 97 <b>Fax:</b> (228) 221 03 33 / 221 46 04 <b>E-mail:</b> bdjeri@yahoo.fr / denv_togo@yahoo.fr</p>

<b>Pays qui n'ont pas ratifié la Convention d'Abidjan</b>	
<b>27. Cap Vert</b>  <b>RCD</b>	<b>Dr. Carlos Alberto Evora Rocha</b> <b>Conseiller</b> Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et des Pêches. B.P. 115 Praia, Ilha de Santiago République Cap Vert <b>Tel:</b> (238)2 615 716/ 2615 713 <b>Fax:</b> (238) 2614 054 <b>E-mail:</b> carlosrocha@ma.gov.cv
<b>28. Rép.Dém. du Congo</b>  <b>RE/RCD</b>	<b>S.E. Monsieur Anselme Enerunga</b> Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts B.P. 12348 Ave ILEO No. 15 Kinshasa/Gombe République démocratique du Congo <b>Tel:</b> (243-12) 34390 <b>Fax:</b> (243-12) 337 21 <b>E-mail:</b> rdc_minev@yahoo.fr
<b>29.</b>  <b>RE/RCD</b>	<b>M. Damien Lungili Kabuka</b> Directeur –Chef de Service des Etablissements Humains et Protection de l'Environnement, Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts Point Focal de la Convention d'Abidjan BP 12348 Kinshasa – Gombe (RD CONGO) <b>Tel:</b> (243) 818125145 <b>Fax:</b> (243) 88 43 675 <b>E-mail:</b> lungili@yahoo.fr
<b>Organisations</b>	
<b>Pays/Organisation</b>	<b>Coordonnées de la personne à contacter</b>
<b>30. BENEFIT (Programme Environnemental, des Pêches et de la Formation du Benguela )</b>  <b>RE/RCD</b>	<b>Dr. Neville Sweijd</b> Director (Directeur) BENEFIT (Programme Environnemental, des Pêches et de la Formation du Benguela) P. O. Box 912 NAMIBIA <b>Tel:</b> (264-64) 4101162 <b>Fax:</b> (264-64) 405913 <b>E-mail:</b> nsweijd@benguela.org
<b>31. Benguela Current LME Project (BCLME)/Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela</b>  <b>RE/RCD</b>	<b>Mme. Director (Directeur)</b> BCLME Activity Centre for Biodiversity Ecosystem Health and Pollution BCLME BEHP (Centre d'Activités du Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela, pour la Diversité Biologique, la Salubrité de l'Ecosystème et la Lutte contre la Pollution) Caixa Postal 2601 Luanda, Angola <b>Tel/Fax:</b> (244-2) 309330 <b>E-mail:</b> milu_sardinha@yahoo.com
<b>32. Expert</b>  <b>RE/RCD</b>	<b>Dr. E. A. Ajao</b> Nigerian Institute for Oceanography & Marine Research (Institut Nigerian d'Océanographie et de Recherches Maritimes) P.M.B. 12729 Lagos, Nigeria <b>Tel:</b> 234 – 1 – 2617530/617385/234-8023247991 <b>Fax:</b> 234 – 1 – 617385 <b>E-mail:</b> gboyegaajao@yahoo.com / niomr@linkserve.com.ng / niomr@hyperia.com

<b>33. Expert</b>  <b>RE/RCD</b>	<b>Mme. Prudence Galega</b> Ministère de la Justice, Yaoundé B.P. 13 432 Yaoundé Cameroun <b>Tel:</b> (237) 222 85 02 /995 1914/2219704 <b>Fax:</b> <b>E-mail:</b> galegapru@yahoo.com
<b>34. Global Invasive Species Programme(Programme Mondial des Espèces Allogènes Envahissantes)</b>  <b>RE/RCD</b>	<b>Dr. Lynette F. Jackson</b> Global Invasive Species Programme (Programme Mondial des Espèces Allogènes Envahissantes) Kirstenbosch South Africa (Afrique du Sud) <b>Tel:</b> (27 21) -799 8838 <b>Fax:</b> (27 21) 797 1561 <b>E-mail:</b> "Lynn Jackson" <Jackson@sanbi.org>
<b>35. NEPAD</b>  <b>RE/RCD</b>	<b>M. David S. Njiki Njiki</b> Executive Secretary (Secrétaire Exécutif) Interim Secretariat of NEPAD (SINEPAD) (Secrétariat Provisoire du NEPAD ) Dakar, Sénégal P.O. Box 813 <b>Tel:</b> (221)8427311 <b>Fax:</b> (221)8427311 <b>E-mail:</b> njikinjiki@yahoo.com
<b>36. Sweden (Suède)</b>  <b>RE/RCD</b>	<b>M. Staffan Larsson</b> Director, Swedmar (Directeur de la Swedmar) Swedish National Board of Fisheries (Direction Nationale de la Pêche) P.O. Box 423, SV-401 26 <b>Tel:</b> 46-317430300 <b>Fax:</b> 46- 317430444 <b>Cell phone:</b> 46-703640411 <b>E-mail:</b> staffan.larsson@fiskeriverket.se
<b>37. Expert</b>  <b>RE/RCD</b>	<b>Mme. Marieme Diagne Talla</b> D.P.M., 1 Rue Joris Dakar BP 289, Dakar, Senegal <b>Tel:</b> (221) – 8230137 <b>Fax:</b> (221) – 821 4758 <b>E-mail:</b> dopm@sentoo.sn / mdtalla@hotmail.com
<b>38. PRCM</b>  <b>RE/RCD</b>	<b>M. Ibrahima Niamadio</b> Chargé de Programme Regional Marine and Coastal Conservation Programme for West Africa – PRCM (Programme Régional de Conservation du Milieu Marin et des Zones Côtières de l’Afrique de l’Ouest) P.O. Box 4167 <b>Tel:</b> 222-529 9077 <b>Fax:</b> 222-525 1869 <b>E-mail:</b> ibrahima.niamadio@iucn.org
<b>39. Expert</b>  <b>RE/RCD</b>	<b>M. Nkosi Luyeye</b> Senior Fisheries Scientist (Maître de Recherches en Sciences Halieutiques) Institute of Marine Investigation (Institut des Recherches Maritimes) Ministry of Fisheries (Ministère de la Pêche) Luanda Angola P.O. Box 2601 <b>Tel:</b> 244-2-309077 <b>Fax:</b> 244-2-309731 <b>Cell phone:</b> 923508201 <b>E-mail:</b> nkluoyeye@hotmail.com

<b>40. GCLME (Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée) RE/RCD</b>	<b>Prof. Chidi Ibe</b> Regional Director (GCLME) (Directeur Régional du grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée) Accra Ghana P.O. Box 1423, Accra <b>Tel:</b> 233-21-781225 <b>Fax:</b> 233-21-781226 <b>E-mail:</b> gclme@unido.org / c.ibe@unido.org
<b>41. Expert RE/RCD</b>	<b>Dr. Abe Jacques</b> Centre de Recherches Oceanologiques 29, Rue des Percheurs BP V 18 Abidjan <b>Tel:</b> 225 – 07 08 58 00/21 35 58 80 <b>Fax:</b> 225-21351155 <b>E-mail:</b> jabel@hotmail.com
<b>42. Expert RE/RCD</b>	<b>M. A.K. Armah</b> Head of Department (Chef de Département) Department of Oceanography and Fisheries (Département de l’Océanographie et de la Pêche) University of Ghana (Université du Ghana) P.O. Box LG 99, Legon <b>Tel:</b> (233) 21 514614 <b>Fax:</b> 233-502701 <b>E-mail:</b> akarmah@ug.edu.gh
<b>43. Regional Coordination Unit (RCU) (Unité de Coordination Régionale) RE/RCD</b>	<b>Mme. Nassere Kaba</b> Director of Policies and Strategies for Environment (Directrice des Politiques et des Stratégies de l’Environnement) Interim Co-ordinator, RCU (Directrice par intérim de l’Unité de Coordination Régionale) Ministry of State, Ministry of Environment of Côte d’Ivoire (Ministère de l’Environnement de la Côte d’Ivoire) 20 BP 650 Abidjan 20, Côte d’Ivoire <b>Tel:</b> (225) 20 211183/078 72018 <b>Fax:</b> (225) 20 211183/20 222050 <b>E-mail:</b> wacaf@avisoci / kabanassere@hotmail.com
<b>44. Expert RE/RCD</b>	<b>Mme. Marie Mukonkole-Maye</b> Ministry of Environment (Ministère de l’Environnement) B.P. 12348 Kinshasa-Gombe DRC <b>Tel:</b> 243-810525842 <b>Fax:</b> 243-8843675 <b>E-mail:</b> mayelerose@yahoo.fr
<b>45. WCS (Stratégie Mondiale de la Conservation) Canary Current LME Project (CCLME) (Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries) RE/RCD</b>	<b>M. Andrew Cooke</b> Regional Coordinator (Coordinateur Régional) Canary Current LME Project (Projet du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries) Commission sous Regionale des Pêches Dakar, Sénégal <b>Tel:</b> +2216299373 <b>E-mail:</b> cclme@sentoo.sn / andrewcooke@sentoo.sn
<b>Participants du Gabon</b>	
<b>46. RE</b>	<b>M. Jean Marie Odjaga</b> Ministère de Finances <b>Cell:</b> 241-030148/051861
<b>47. RE</b>	<b>M. Mesmin Edou</b> Ministère de l’Enseignement Supérieur <b>Cell:</b> 241-379799
<b>48. RE</b>	<b>M. Franklin Essono Abaga</b> Ministère des Travaux Publics <b>Cell:</b> 241-293944

<b>49.</b> <b>RE</b>	<b>M. Raphael Minko</b> UPEGA (Union Pétrolière Gabonaise – POG) <b>Cell:</b> 241-840099 <b>E-mail:</b> Raphael.minko@shell.com
<b>50.</b> <b>RE</b>	<b>Mme. Agnes Raivaud</b> Conseil Gabonais des Chargeurs CGC B.P. 1163 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-36-25-84
<b>51.</b> <b>RE</b>	<b>M. Nicaise Moulombi</b> Président Croissance Saine Environnement B.P. 1563 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-246808 <b>Fax:</b> 241-720690 <b>E-mail:</b> croissancesaine@yahoo.fr / moulombi@hotmail.com
<b>52.</b> <b>RE</b>	<b>M. Mathieu J. Angou-Ondo</b> Conseiller Ministre ECOFOR GABON <b>Tel:</b> 241-262914 <b>E-mail:</b> Angouondo@hotmail.com
<b>53.</b> <b>RE</b>	<b>M. Julien Mombe Nguera</b> B.P. 1323 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-243826
<b>54.</b> <b>RE</b>	<b>M. Pambo Moorangho</b> B.P. 1563 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-246808 <b>E-mail:</b> croissancesaince@yahoo.fr
<b>55.</b> <b>RE</b>	<b>M. Hubert Ondo Ondo</b> Association Gabonaise pour la lutte contre l'insalubrite B.P. 13703 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-141914/919191 <b>E-mail:</b> ondohubert2000@yahoo.fr
<b>56.</b> <b>RE</b>	<b>M. Bruno Moukanby</b> Charge d'Etudes au Cabinet Du Ministre de l'ECO forestiere B.P. 496 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-053850
<b>57.</b> <b>RE</b>	<b>M. Jean Richard Angangoye</b> Secrétaire Exécutive RAPAC Libreville, Gabon <b>E-mail:</b> jp_angnangoye@yahoo.fr / rapac@assala.com
<b>58.</b> <b>RE</b>	<b>M. Pierre Nguema Oniane</b> DGDN B.P. 408 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-276783/731248 <b>E-mail:</b> pieroniane@caramial.com
<b>59.</b> <b>RE</b>	<b>M. Jean Bernard Mombo</b> UOB Libreville <b>Tel:</b> 338919 <b>E-mail:</b> jb.mombo@netcourrier.com
<b>60.</b> <b>RE</b>	<b>M. Gilbert Samedi</b> Directeur de l'IHPA (MSP) B.P. 940 <b>Tel:</b> 241-945263 <b>E-mail:</b> samedigilbert@yahoo.fr

<b>61.</b> <b>RE</b>	<b>Mme. Marthe Mapangou</b> ONG EDEN B.P. 5486 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-312623 <b>E-mail:</b> eden.gabon@laposte.net
<b>62.</b> <b>RE</b>	<b>M. Sylvestre Makanga</b> Planification/DPIP B.P. 172 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-261765 <b>E-mail:</b> wpromus@yahoo.fr
<b>63.</b> <b>RE</b>	<b>M. Jean-Bernard Mombo</b> Université Omar Bongo B.P. 2684 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-338919 <b>E-mail:</b> jb.mombo@netcourrier.com
<b>64.</b> <b>RE</b>	<b>M. Gatien Abdon Mamas</b> ONG World Promus B.P. 8130 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-205081 <b>E-mail:</b> mamas_abdongatien@yahoo.fr
<b>65.</b> <b>RE</b>	<b>M. Christian Mbina</b> B.P. 7248 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> 241-444852/260666 <b>E-mail:</b> Christmbina@hotmail.com
<b>66.</b> <b>RE</b>	<b>M. Edzo Nguema</b> Ministère d'Aménagement du Territoire B.P. 843 <b>E-mail:</b> nguemaedzo@yahoo.fr
<b>67.</b> <b>RE</b>	<b>M. Ibouily Moussavou</b> B.P. 219 Libreville, Gabon <b>E-mail:</b> jdmusaibisili@yahoo.fr
<b>68.</b> <b>RE</b>	<b>M. Stephane Mundunga</b> Gros Bouquet B.P. 1276 Libreville, Gabon <b>E-mail:</b> mundunga@caramail.com
<b>69.</b> <b>RE</b>	<b>M. Rodrigue Abourou Otego</b> Directeur des Etudes, du Contentieux et du Droit de l'Environnement Ministère de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature B.P. 3903 Libreville, Gabon <b>Tel:</b> (241) 722700 <b>Fax:</b> (241) 747098 <b>E-mail:</b> abourou_rodrigue@yahoo.fr

<b>Secrétariat du PNUE</b>	
<b>69. Division of Environmental Conventions (DEC) - Regional Seas (Division des Conventions Environnementales DCE)</b> <b>RE/RCD</b>	<b>Dr. Elik Adler</b> Regional Seas Coordinator (Coordinateur du Programme des Mers Régionales) UNEP/DEC (PNUE/DCE) P. O. Box 30552 Nairobi <b>Tel:</b> 254 20 624544 <b>Fax:</b> 254-20 624618 <b>E-mail:</b> Elik.Adler@unep.org
<b>70. Global Programme of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities (GPA) (Programme d'Action Mondial pour la Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières contre les Activités d'origine terrestre)</b> <b>RE/RCD</b>	<b>Dr. Anjan Datta</b> GPA Coordination Officer (Responsable de la coordination des Activités du GPA) UNEP/GPA P. O. Box 16227 2900 BE, The Hague Netherlands (La Haye, Pays-Bas) <b>Tel:</b> (31 70) 311 4467 <b>Fax:</b> (31 70) 311 6648 <b>E-mail:</b> a.datta@unep.nl
<b>71. Nairobi and Abidjan Conventions Secretariat (Secrétariat des Conventions de Nairobi et d'Abidjan)</b> <b>RE/RCD</b>	<b>M. Dixon Waruinge</b> Programme Officer (Responsable de Programme) Regional Seas/Nairobi & Abidjan Conventions (Mers Régionales/Conventions de Nairobi et d'Abidjan) UNEP/DEC P. O. Box 30552 Nairobi <b>Tel:</b> (254 20) 622025 <b>Fax:</b> (254 20) 623203 <b>E-mail:</b> Dixon.Waruinge@unep.org
<b>72. Nairobi and Abidjan Conventions Secretariat (Secrétariat des Conventions de Nairobi et d'Abidjan)</b> <b>RE/RCD</b>	<b>Mme. Ulrika Gunnartz</b> Junior Professional Officer (Responsable auxiliaire) Regional Seas/Nairobi & Abidjan Conventions (Mers Régionales/Conventions de Nairobi et d'Abidjan) UNEP/DEC (PNUE/DCE) P.O. Box 30552 Nairobi <b>Tel:</b> 254-20-621247 <b>Fax:</b> 254-20-623203 <b>E-mail:</b> ulrika.gunnartz@unep.org
<b>73. Nairobi and Abidjan Conventions Secretariat (Secrétariat des Conventions de Nairobi et d'Abidjan)</b> <b>RE/RCD</b>	<b>Mme. Anne Maina</b> Project Assistant (Assistante de Projet) Regional Seas/Nairobi & Abidjan Conventions (Mers Régionales/Conventions de Nairobi et d'Abidjan) UNEP/DEC (PNUE/DCE) P.O. Box 30552 Nairobi <b>Tel:</b> 254-20-623130 <b>Fax:</b> 254-20-623203 <b>E-mail:</b> anne.maina@unep.org

## Annex II

### Statements made at the Expert Group meeting

#### 1. Côte d'Ivoire

##### **Allocution de la Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, Hon. Angèle Gnonsoa, à la Réunion du Group d'Experts**

- Mesdames et Messieurs les Ministres et Chers Collègues,
- Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Monsieur le Représentant du Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations bilatérales et multilatérales,
- Distingués Experts,
- Honorables invités,
- Mesdames et Messieurs

En ma qualité de Présidente de la Sixième Réunion des Parties, je souhaiterais vous remercier d'être venus si nombreux ce matin pour donner une note spéciale à la convention d'Abidjan qui cherche à prendre le large.

Permettez-moi de saisir l'occasion qui m'est offerte pour exprimer ma gratitude toute particulière au gouvernement gabonais pour le chaleureux accueil dont il a fait preuve à mon égard et à toutes les délégations présentes à cette importante rencontre, et d'avoir accepté d'accueillir cette 7ème réunion dont l'objectif est de renforcer la coopération régionale pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin qui sont des éléments importants de notre environnement.

Permettez-moi également de remercier tout particulièrement M. Klaus Töpfer, le Directeur Exécutif du PNUE pour l'énergie qu'il dépense à la tête de son organisation.

C'est grâce aux débats qui ont lieu sous son égide et aux initiatives prises par le PNUE que nous pouvons aujourd'hui être témoins de la renaissance de cet instrument qu'est la Convention d'Abidjan.

J'associe à ces remerciements appuyés, l'Agence Suédoise de Coopération Internationale (SIDA), pour l'aide substantielle qu'elle a bien voulu fournir dans le but de soutenir la Convention d'Abidjan et son mécanisme de coordination.

Distingués experts,

Nous avons entamé la revitalisation de notre convention depuis 1998. A cet égard des acquis importants sont à relever dont l'adoption du processus africain pour le développement et la protection de l'environnement marin et côtier en Afrique subsaharienne, la prise en compte de nos préoccupations, sous l'impulsion de la Convention d'Abidjan, par le NEPAD à travers sa sous composante sur l'environnement marin et côtier.

Il faut le rappeler qu'à la Conférence Ministérielle sur le Mécanisme de Mobilisation de Ressources pour la Mise en Œuvre du Plan d'Action de l'Initiative Environnement du NEPAD, tenue à Dakar du 12 au 14 octobre 2004, et à la 2ème Conférence des Partenaires sur la mise en œuvre du Plan d'Action de l'Initiative Environnement du NEPAD, tenue aussi à Dakar les 15 et 16 mars 2005, les pays participants ont réaffirmé leur engagement pour la Convention d'Abidjan qui a été reconnue comme une plate-forme régionale dans le domaine de la gestion intégrée des ressources marines et côtières.

Il importe aujourd'hui de consolider ces acquis, c'est pourquoi je me réjouis qu'un tel aréopage d'experts soit mobilisé pour adopter un programme de travail du biennal 2005-2007.

Les pistes de réflexions sont variées mais il me semble important d'appeler votre auguste attention sur les moyens à mettre en place pour renforcer la coordination de nos actions en nous appuyant sur les compétences de l'unité régionale de coordination. Evidemment une bonne coordination ne saurait s'établir en l'absence d'un engagement des points focaux et de l'entière implication des structures régionales des Grands Ecosystèmes Marins (GEM) de notre Région dont l'expérience et le dynamisme sont des atouts inestimables.

Par ailleurs, pérenniser les financements demeure un défi majeur que nous sommes tous appelés à relever, j'exhorte chacun de nous à imaginer les solutions idoines pour garantir des financements durables de nos activités. Certes, en cette période de restriction budgétaire généralisée la tâche paraît difficile mais je demeure persuadée que de vos discussions émergeront les propositions adéquates pour garantir la durabilité des financements.

Enfin Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais terminer mon propos sans aborder l'important sujet de la ratification de notre convention. En effet, l'adhésion récente du Bénin et de l'Afrique du Sud traduit le succès croissant de notre instrument de gestion durable de l'environnement côtier.

Cependant telle une chaîne, l'efficacité des mesures que nous pourrions prendre serait amoindrie si tous les pays qui partagent le même Grand Ecosystème Marin n'adhèrent pas à la convention. Pour ce faire, vos suggestions pour mieux faire connaître la convention et susciter l'adhésion de tous les pays couverts sont de mise.

Mesdames et Messieurs les Experts,

Je reste convaincue que les conclusions auxquelles aboutiront vos travaux aujourd'hui, constitueront une bonne base de départ pour les débats qui auront lieu demain au cours de la réunion des ministres.

Mesdames et Messieurs, Chers Experts,

Je souhaite plein succès à vos travaux et tout en vous remerciant de votre attention, je déclare ouverte la réunion des experts sur la convention d'Abidjan.

Je vous remercie.

## 2. Gabon

### **Allocution d'ouverture du Ministre de l'environnement du Gabon, Hon. Emile Doumba à la Réunion du Groupe d'Experts:**

- Monsieur le Représentant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement
- Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Partenaires au Développement
- Mesdames et Messieurs les Experts
- Distingués invités
- Mesdames et Messieurs

Il m'est particulièrement agréable de présider aujourd'hui la cérémonie d'ouverture de la réunion des Experts de la septième Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan sur la Coopération en matière de protection et de développement de l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Je voudrais, au nom de Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République, Chef de l'Etat, remercier les institutions partenaires, notamment le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et le Secrétariat de la Convention, d'avoir choisi le Gabon pour abriter cette importante rencontre internationale.

Aussi, me plait-il de souhaiter la plus cordiale des bienvenues et un agréable séjour en terre gabonaise à tous ceux qui ont fait le déplacement de Libreville.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La Septième Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan qui s'ouvre ce jour doit être l'occasion de poursuivre notre réflexion sur les enjeux et les problématiques de la sauvegarde et de la gestion durable de nos écosystèmes marins et côtiers.

Comme vous le savez, la Convention d'Abidjan, signée en 1984, couvre plus de 14.000 kms de côtes entre la Mauritanie et l'Afrique du Sud; elle concerne 22 pays et intègre 3 écosystèmes distincts: le Grand Ecosystème Marin du Courant du Canari au Nord, le Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela au Sud et le Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée au Centre.

La forte concentration des populations dans la frange littorale a favorisé le développement d'activités industrielles, commerciales et touristiques; elle a aussi engendré d'importantes pressions sur les équilibres des écosystèmes naturels.

C'est dans ce contexte que le plan d'action de la Convention d'Abidjan a prévu des mesures de prévention et de réduction de l'érosion côtière et le renforcement de la coopération en matière de gestion des situations critiques et de lutte contre les pollutions.

Ainsi, les projets élaborés pour couvrir les trois grands écosystèmes précités traduisent ces orientations.

Dans la même perspective, la Conférence des Ministres sur le Plan d'Action Environnemental du NEPAD a retenu la Convention d'Abidjan pour coordonner la mise en œuvre de projets dans les domaines marin et côtier.

Enfin, il vous souviendra que dans son allocution au deuxième Sommet des Chefs d'Etat de la COMIFAC, organisé à Brazzaville en février 2005, le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba, a invité la communauté internationale à appuyer nos Etats dans la gestion des pollutions et la lutte contre les délestages sauvages dans nos eaux marines et continentales.

Excellences, Mesdames et Messieurs les Experts,

L'ordre du jour de vos travaux comportera les points suivants:

1. la présentation de l'état de l'environnement marin et côtier de la zone de la Convention d'Abidjan et de chacun des 3 écosystèmes marins considérés;
2. l'examen et la validation du Programme de Travail de la Convention d'Abidjan pour la période 2005-2007 qui prend en considération les besoins essentiels ci-après:
  - besoin de réaffirmation de l'engagement des gouvernements ;
  - besoin d'un mécanisme de financement durable ;
  - besoin d'un mécanisme de coordination fort et efficace ;
3. l'élaboration et l'adoption des recommandations à soumettre au segment ministériel.

Connaissant votre expertise avérée et votre grande maîtrise de ces dossiers, je suis assuré de la qualité et de la pertinence des recommandations que vous porterez à l'attention des Ministres et qui leur permettront de prendre un engagement fort afin de consolider le mouvement de redynamisation de la Convention d'Abidjan.

Il me reste à souhaiter plein succès à vos travaux.

Je déclare ouverte la réunion des Experts de la septième Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan sur la Coopération en matière de protection et de développement de l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Vive la Convention d'Abidjan.

Vive la Coopération Internationale.

Je vous remercie.

## Annex III

### Agenda of the seventh meeting of the Contracting Parties to the Abidjan Convention

#### 1. Expert Group meeting

22 March 2005

1. Opening of the meeting:

- (a) Statement by a representative of the UNEP secretariat;
- (b) Statement by the outgoing Chair of the Abidjan Convention;
- (c) Statement by a representative of the host Government.

2. Organizational matters:

- (a) Election of officers;
- (b) Adoption of the agenda;
- (c) Organization of work.

3. Status of projects and issues relating to the Abidjan Convention:

- (a) Presentation of the contribution of Gabon to the objectives of the Abidjan Convention;
- (b) Report on the state of the Marine and Coastal Environment in the Abidjan Convention area;
- (c) Report on the state of the Benguela Current Large Marine Ecosystem;
- (d) Report on the state of the Guinea Current Large Marine Ecosystem;
- (e) Report on the state of the Marine and Coastal Environment in the Canary Current Large Marine Ecosystem;
- (f) Report on the PRCM objectives, issues, constraints, opportunities and cooperation between six member countries (from Mauritania to Guinea);
- (g) Presentation of the Global Invasive Species Programme (GISP);
- (h) Presentation of the work programme for the Abidjan Convention 2005–2007.

4. Adoption of Expert Group decisions.

## **2. Heads of delegation meeting**

**23 March 2005**

1. Opening of the meeting.
2. Election of officers for the seventh meeting of the Contracting Parties.
3. Adoption of the agenda.
4. Report of the Executive Director of UNEP:
  - (a) Status report by the UNEP Executive Director;
  - (b) Presentation of draft terms of reference for the Abidjan Convention focal points;
  - (c) Presentation of the work programme for the Abidjan Convention;
  - (d) Financial report.
5. Statements by representatives of Contracting Parties and observers.
6. Adoption of decisions.
7. Venue of the eighth meeting.
8. Other matters.
9. Closure of the meeting.

## Annex IV

## Report on the state of the marine and coastal environment in the Abidjan Convention area

Rapport élaboré sur la base des documents pour 2004 des pays suivants: Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Nigeria, DRC et Sénégal.

### Conventions Internationales

CONVENTIONS	Bénin	Cameroun	Congo RD	Congo	Côte d'Ivoire	Ghana	Guinée	Nigeria	Sénégal
Changements climatiques									
Protection de la couche d'ozone 1989									
Désertification									
Diversité biologique									
POPs									
Rotterdam									
Bâle et de Bamako									
Droit de la Mer 1982									
OPRC - Préparation, coopération en matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures									
FIPOL 92 Fonds d'indemnisation sur les pollutions marines.									
MARPOL 73-78									
Treaty Banning Nuclear Weapon Tests in the Atmosphere, in Outer Space and Under Water: 5 <sup>th</sup> August 1963									
International Convention for the Conservation of Atlantic Tunas: 4 May 1966									
Convention on Wetlands of International Importance, Especially as Waterfowl Habitats: 2 February 1971, RAMSAR									
International Convention Relating to Intervention on the High Seas in Cases of Oil Pollution Casualties									
Treaty and Prohibition of the Emplacement of Nuclear Weapons of Mass Destruction on the Seabed and the Ocean Floor and in the Subsoil Thereof: 11 January 1971									

## Programmes et projets recensés dans les pays

1. Renforcement des capacités institutionnelles réglementaires et techniques pour la gestion intégrée de la zone côtière;
2. Lutte contre l'érosion côtière;
3. Surveillance de la qualité des eaux et lutte contre la pollution industrielle;
4. Protection des zones humides;
5. Réhabilitation des mangroves;
6. Sauvegarde de la biodiversité;
7. Exploitation durable des ressources;
8. Projet de lutte contre la pollution de l'eau et la conservation de la biodiversité dans le Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée (GC-LME);
9. Plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles par les hydrocarbures.

## Autres activités spécifiques

### Bénin

- Gestion des déchets solides et eaux vannes de Cotonou et Porto Novo ;
- Projets et programmes en matière de pêche continentale et marine;
- Projet flore du Bénin;
- Programme amélioration génétique et technologique alimentaire de l'INRAB.

### R. D. Congo

- Projet ZAI/95/G31/Activités Habilitantes en RDC sur les changements climatiques;
- Le projet d'inventaire des PCBs (polychlorobiphényles) de la SADC.

### Côte d'Ivoire

- Création de Centre d'Enfouissement Technique (CET);
- Gestion de l'Environnement littoral;
- Interaction Océan climat;
- Flux continentaux particuliers et dissous des fleuves;
- Dynamique sédimentaire littorale et mouvement des embouchures;
- Ressources hauturières/ Bio- écologie des thonidés et espèces voisines de l'atlantique tropical;
- Ressources hauturières/ Observatoire thonier;
- Exploitation rationnelle des ressources marines côtières / pêche artisanale et industrielle;
- Exploitation rationnelle des ressources marines côtières: production et évaluation des stocks de ressources démersales.

### Ghana

- Fisheries Sub-sector Capacity Building Project;
- Establishment of a Protected Wetland Ecosystem on the coast;
- Monitoring of fish stock levels and associated oceanographic parameters;
- Institution of a programme of Monitoring, Compliance and Surveillance of the marine environment;
- Development of industrial pollution standards;
- Increased public education on sound coastal and marine environmental practices.

## Guinée

- Programme de gestion intégrée des ressources marines et côtières et protection de la biodiversité;
- Projet d'aire marine protégée «Iles Tristao».

## Nigeria

- Development of ECOWAS Dumpwatch programme;
- Management/Harvesting of water Hyacinth in coastal water ways;
- Clearance/Removal of oil tar balls from beaches;
- Aquaculture and fisheries resources development.

## Sénégal

- Projet de dépollution industrielle de la baie de Hann.

### Mesures concrètes en faveur de la coopération entre la Convention d'Abidjan et ces programmes ou projets en cours

1. L'Unité de Coordination de la Convention doit coopérer directement avec les secrétariats respectifs des diverses Conventions Internationales dans la recherche des ressources financières au profit des programmes régionaux de la Convention d'Abidjan;
2. Le RCU devrait archiver les différents rapports finaux des projets exécutés;
3. L'Unité de Coordination doit prendre les dispositions nécessaires pour participer aux différents ateliers de lancement ou de restitution des travaux et aux réunions bilans de ces programmes;
4. Il est souhaitable d'organiser des ateliers d'information et de sensibilisation auprès des responsables des structures techniques sur les objectifs de la convention;
5. Amener les pays à ratifier la Convention d'Abidjan;
6. Rechercher les voies et moyens pour le paiement effectif des contributions des Etats au Fonds d'Affectation Spécial;
7. Présenter une structuration claire de l'UCR et mettre en place un fonctionnement adéquat;
8. Renforcer les capacités de l'UCR;
9. Assister les pays dans la mise en oeuvre du plan d'action de la convention.

### Insuffisances au niveau des Etats

<i>Lacunes</i>	Bénin	Cameroun	Congo RD	Congo	Côte d'Ivoire	Ghana	Guinée	Nigeria	Sénégal
Manque de collaboration entre les différents projets et programmes nationaux									
Pauvreté de la population									
Faible sensibilisation des populations locales									
Manque d'équipements des points focaux nationaux									
Insuffisance de communication entre le RCU et les points focaux									
Inexistence du budget alloué aux activités									
Inadéquation du cadre institutionnel national									
Manque de coordination entre différents ministères intervenant dans la protection de l'environnement marin et côtier									
Inadéquation des textes réglementaires									

## Autres programmes/projets spécifiques

Bénin	Congo RD	Côte d'Ivoire	Ghana	Guinée	Nigeria	Sénégal
<p>Gestion des déchets solides et eaux vannes de Cotonou et Porto Novo</p> <p>Projets et programmes en matière de pêche continentale et marine ;</p> <p>Projet flore du Bénin ;</p> <p>Programme amélioration génétique et technologique alimentaire de l'INRAB ;</p>	<p>PROJET ZAI/95/G31/ACTIVITES HABILITANTES EN RDC sur les changements climatiques ;</p> <p>Le projet d'inventaire des PCBs (polychlorobiphényles) de la SADC.</p>	<p>Création de Centre d'Enfouissement Technique (CET)</p> <p>Gestion de l'Environnement littoral en Côte d'Ivoire</p> <p>Interaction Océan-climat</p> <p>Flux continentaux particuliers et dissous des fleuves de Côte d'Ivoire ;</p> <p>Ressources hauturières/ Observatoire thonier</p> <p>Exploitation rationnelle des ressources marines côtières.</p>	<p>Fisheries Sub-sector Capacity Building Project</p> <p>Establishment of a Protected Wetland</p> <p>Ecosystem on the coast</p> <p>Monitoring of fish stock levels and associated oceanographic parameters</p> <p>Institution of a programme of Monitoring, Compliance and Surveillance of the marine environment</p> <p>Development of industrial pollution standards</p> <p>Increased public education on sound coastal and marine environmental practices</p>	<p>Programme de gestion intégrée des ressources marines et côtières et protection de la biodiversité.</p> <p>Projet d'aire marine protégée « Iles Tristao ».</p>	<p>Development of ECOWAS Dumpwatch programme;</p> <p>Management/Harvesting of water Hyacinth in coastal waterways;</p> <p>Clearance/Removal of oil tar balls from beaches;</p> <p>Aquaculture and fisheries resources development.</p>	<p>Projet de dépollution industrielle de la baie de Hann.</p>

## Annex V

### Work programme for the Abidjan Convention 2005–2007

#### Background

There is consensus that the Convention for Cooperation in the Protection and Development of the Marine and Coastal Environment of the West and Central African Region needs to go through a review process which will develop new structures for coordination and management to overcome serious problems which prevent the Convention's normal development and evolution.

#### Preamble

##### Abidjan Convention in a global context

The Abidjan Convention is one of the 17 Regional Seas convention and action plans that bring together over 150 coastal States and territories. In Africa all coastal African nations participate in a Regional Seas Programme, namely; the Mediterranean Action Plan (MAP) under the Barcelona Convention (1976): Morocco, Tunisia, Egypt, Libya and Algeria; The Red Sea and Gulf of Aden, under the Jeddah Convention (1982): Somalia, Sudan and Eritrea; the Eastern African Action Plan under the Nairobi Convention (1985): Comoros, France (La Réunion), Kenya, Madagascar, Mauritius, Mozambique, Seychelles, Somalia and the United Republic of Tanzania; and the West and Central African Action Plan (WACAF) under the Abidjan Convention of (1981): 21 African states from Mauritania to South Africa – Mauritania, Senegal, the Gambia, Guinea-Bissau, Guinea, Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Benin, Nigeria, Equatorial Guinea, São Tomé and Príncipe, Cameroon, Gabon, Congo, the Democratic Republic of the Congo, Angola, Namibia and South Africa.

##### Abidjan Convention

The Abidjan Convention came into force in 1984. Most of the work done under the Abidjan Convention in the 1980s and early 1990s was diagnostic in nature, mostly in the form of background studies, coastal profiles, monitoring programmes and research aimed at defining major issues and problems both at the country and regional level as well as at pilot sites. The projects were slow and took along time to initiate, implement and finalize. However, by 1998 all projects had ended except for the GEF-supported Guinea Current Large Marine Ecosystem project which is being co-executed by UNDP and UNEP.

The projects implemented between 1984 and 1995, mainly funded by UNEP, resulted in significant capacity-building in the scientific community. However, the projects did not build sufficient momentum and capacity within Government institutions, especially those with the mandate to manage coastal and marine ecosystems; as a result, because of limited activities in the late 1990s, the Convention is less well understood within Governments and consequently the political will to support the Abidjan Convention is poor.

##### Need to re-tool the Abidjan Convention

There is consensus among all key players that there is a need to strengthen the Abidjan Convention as part of the UNEP revitalization process which began in 1998 as a response to the Maputo Pan-African Conference on Sustainable Integrated Management (PACSIKOM) recommendations and the Cape Town Declaration of 1998. The two processes were merged and aptly referred to as an African Process for the Development and Protection of the Coastal and Marine Environment in sub-Saharan Africa. The Africa Process culminated in the NEPAD programme of interventions on the marine and coastal environment.

At the Ministerial Conference on Resources Mobilization Mechanisms for the Implementation of the Action Plan of the Environment Initiative of the New Partnership for Africa's Development (NEPAD), held in Dakar from 12 to 14 October 2004, the participating countries reaffirmed their commitments towards the Abidjan Convention; the Convention was thus assigned as a regional platform in the area of the integrated management of marine and coastal resources.

The main assumption is that the Abidjan Convention has realistic chances to reinvent itself as a vehicle for sustainable development, in support of NEPAD. The Abidjan Convention is therefore expected to play a coordinating role in the implementation of a series of intervention projects which will support the NEPAD process in the implementation of the NEPAD action strategy on environment.

#### **Work programme 2005-2007 for the Abidjan Convention**

The work programme 2005–2007 for the Abidjan Convention takes into consideration the following aspects of the Abidjan Convention:

- The need for a renewed commitment from Governments
- The need for a sustainable financing mechanism
- The need for a strong, effective coordination mechanism

The coastline of the coastal States covered by Abidjan Convention exceeds 14,000 km (Mauritania to South Africa). The Convention area covers 21 countries with three district ecosystems, the Benguela, Guinea and the Canary Current Large Marine Ecosystems. The countries bordering the Canary in the northern region and the Benguela Current Large Marine Ecosystems in the southern region of the Abidjan convention countries are dominated by desert conditions. The countries sharing the Guinea Current Large Marine Ecosystem, on the other hand, experience humid tropical conditions.

The coastal ecosystems within the Abidjan Convention area include barriers and lagoons, deltas, wetlands, mangroves, and seagrass meadows. The most important resources from an economic standpoint are fisheries, oil and gas, and minerals including sand, limestone and diamonds. Tourism also makes an important contribution to the economy of the region. Tourism is a growing industry and coastal tourism is an important foreign-exchange earner for such countries as Gambia, Senegal and Namibia. In South Africa, tourism generates over \$1.2 billion annually, with over 20 million international and domestic visitors to coastal areas each year.

As a consequent of intense industrial activities, the coastal areas are the most densely inhabited and industrialized parts of many coastal States within the Convention area, with approximately half the population residing within 100 km of the coastline. The coastal areas are also the location of the main import and export centres and provide food supplies for the landlocked countries of Africa.

The coastal and marine environment is therefore facing a multitude of problems threatening natural resources, most of them stemming from the current unsustainable resource exploitation practices. Poor regulation, use of inappropriate gear and quotas, selective harvesting of preferred species and harvesting of small-size classes and reproductive females result in the overexploitation of fishery stocks. Also, high rates of mineral exploitation in the region are causing widespread destruction of critical habitats in the coastal areas with concomitant effects on living resources.

The challenge in developing a new work programme for the period 2005–2007 is the need to address the problem of inadequate financial resources, the need to strengthen coordination and the need to implement catalytic activities.

The work programme for 2005–2007 will be based on the experience gained from the implementation of the biennial work programme for Nairobi Convention and will include the UNEP Regional Seas Strategic Directions. First, the Programme will address activities which will strengthen the coordination mechanism, within the 2005–2007 period, with support from the Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA) and the Global Programme of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities (UNEP/GPA). The coordination structure will address the need for establishing task forces and will use the Large Marine Ecosystems as the basis for a nodal framework for addressing the priorities of the participating countries.

Second, the work programme will cover activities which will promote the ratification process and enhance political support and financial sustainability, e.g., through high-level ministerial trips to the countries which have not ratified the Convention, participation of Ministers or senior Government officials in relevant workshops, forums and the meetings of the Contracting Parties.

Third, the work programme will cover activities which will increase the Abidjan Convention's contribution to the sustainable development of the Convention area and enhance the effectiveness of the implementation of the Convention by creating a regional network and database for physical alteration and destruction of habitat, waste management, coastal erosion and cross-cutting issues, an inventory and/or database of institutions and experts, and promoting capacity-building in the West Africa region.

Fourth, the work programme will support and host intergovernmental meetings during the period 2005–2007, including meetings of task forces, legal and technical experts, focal point forums and the seventh meeting of the Contracting Parties, and also the establishment of focal-point network with real-time connectivity.

Lastly, the work programme will support the establishment of regional centres in certain participating countries within the Convention area so as to facilitate the implementation process of action plans and link up with ongoing activities and programmes of other agencies and organizations, such as the Ocean Data and Information Network for Africa (ODINAFRICA), the Interim Secretariat of the Environmental Component of NEPAD (SINEPAD), the Intergovernmental Oceanographic Commission of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (IOC-UNESCO), the International Maritime Organization (IMO), the World Conservation Union (IUCN), WWF, and Large Marine Ecosystems projects.

## Strategic Direction 1: Increase Regional Seas' contribution to sustainable development

Strategic guidelines for the Regional Seas Programme	Proposed actions by Abidjan Convention	Activities	Expected output	Partners
Increase Regional Seas' contribution to sustainable development, through the enhancement of local, national, regional and global partnerships with relevant social, economic and environmental stakeholders, building upon the World Summit on Sustainable Development Plan of Implementation and the Millennium Development Goals within the context of the Regional Seas mandate.	1.1. Review and assess existing national/regional data and information related to physical alteration and destruction of habitats (PADH).	Inventory of habitats  Provision of status of data on the marine and coastal environment	Maps of habitats  National and regional monographs	Mapping institutions and research centres  Centre de Recherches Océanologiques (CRO), Centre universitaire de recherche et d'application en télédétection (CURAT), Centre de cartographie et de télédétection (CCT), Comité National de Télédétection et d'Information Géographique (CNTIG), Centre de Recherches Oceanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT), FAO, Regional Programme for the Conservation of Coastal and Marine Resources in West Africa (PRCM), WWF, Nigerian Institute for Oceanography and Marine Research (NIOMR), Wetlands International, UNDP, GEF, IOC-UNESCO, Environmental and Coastal Integrated Management Research Centre (CGILE), national institutions
	1.2. Create a regional network and database on PADH, waste management, coastal erosion and cross-cutting issues, productivity indicators, etc.	Standardization of methodologies	Databanks	National institutions, CRO, CURAT, CCT, CNTIG, NIOMR, CRODT, IOC-UNESCO (ODINAFRICA) Global Ocean Observing System (GOOS) Africa, FAO, UNIDO, etc. CGILE
	1.3. Review existing national/regional policies, institutional arrangements and legislation on marine and coastal ecosystems.	Inventory and evaluation of national and regional policies and legislations	Compendium of legislative texts	Commission sous-régionale des pêches (CSRP), Economic Community of West African States (ECOWAS), Ministries of Planning, West African organizations, national institutions
	1.4. Assess the effectiveness of existing awareness mechanisms relative to waste minimization, reuse, recycling, and composting.	Assessment of all existing mechanisms  Develop lobbying activities with decision-makers and target groups	Assessment documents	National institutions, ENDA Tiers Monde, Ministries of Higher Education, social research institutions

## Strategic Direction 2: Enhance the sustainability and effectiveness of the Regional Seas

Strategic guidelines for the Regional Seas Programme	Proposed actions by Abidjan Convention	Activities	Expected output	Partners
Enhance sustainability and effectiveness of Regional Seas Programmes through increasing country ownership, translating Regional Seas conventions and protocols into national legislation, promoting compliance and enforcement mechanisms, involving civil society and the private sector, building capacities, ensuring viable financial arrangements together with developing assessment/evaluation procedures where appropriate.	2.1. Create inventory and database of institutions and experts and their fields of competence, including the ones specialising in physio-chemical, chemical and bacteriologic analyses.	Prepare a compendium	Compendium	CRO, CURAT, CCT, CNTIG focal points, CRODT, Agence nationale de l'environnement (ANDE), Centre béninois de la recherche scientifique et technique (CBRST), NIOMR, Ministries of Higher Education, South African Network for Coastal and Oceanic Research (SANCOR), national institutions
	2.2. Promote capacity-building and exchange of expertise.	South-South and North-South cooperation  Training	Qualified human resources	National institutions, Ministries of Higher Education, CRO, CURAT, CCT, CNTIG, Centre ivoirien anti-pollution (CIAPOL), NIOMR, IOC-UNESCO (ODINAFRICA), ENDA Tiers Monde, GOOS-Africa, FAO, UNIDO, SANCOR, etc.
	2.3. Elaborate and implement action plans for mitigating marine pollution.	Study of land-based and sea-based sources of pollution and their impacts  Adopt strategic plans of action against pollution	Prevention, reduction and elimination of pollution	CRO, CURAT, CCT, CNTIG CIAPOL, PRCM, IMO, UNEP, GPA, CSRP, national institutions, South African Maritime Safety Association (SAMSA), etc.

### Strategic Direction 3: Enhance Regional Seas' visibility

Strategic guidelines for the Regional Seas Programme	Proposed actions by Abidjan Convention	Activities	Expected output	Partners
Enhance Regional Seas' visibility and political impact in global and regional policy-setting through the establishment of a strengthened "Regional Seas Alliance" addressing emerging and priority issues, publishing regular statements on them, promoting a joint information centre. Evaluate national strategies for the management of discharges from rivers, estuaries, coastal establishments and outfalls, coastal dumping or any other sources. Promotion of Regional Seas in relevant regional and global forums.	3.1 Develop and implement policies which promote the introduction of measures for waste management, recycling and cleaner technologies.	Establishment of regional centres in both English- and French-speaking countries.	Policies	UNIDO Cleaner Technologies Centre of Nigeria, Senegal, South Africa.
	3.2 Develop and implement pilot recycling projects at the community level.	Each country should develop pilot recycling projects at the community level.	Demonstration projects	National focal points
	3.3 Elaborate and develop a protocol for the management of land-based sources of pollution for consideration by the seventh meeting of the Contracting Parties to the Abidjan Convention.	Adopt a land-based sources protocol with support of the Global Programme of Action for the Convention area.	Land-based sources Protocol	National focal points
	3.4 Produce maps/atlasses of important and critical fisheries/nursery grounds to include mangroves and associated ecosystems (wetlands, etc.).	Link up with ODINAFRICA III and Large Marine Ecosystems initiatives.	Maps/atlasses of critical habitats	National focal points, IOC-UNESCO ODINAFRICA, Large Marine Ecosystems, Centre de suivi écologique (CSE) (Senegal), Centre national des sciences halieutiques de Boussoura (CNSHB) (Guinea), PRCM, Côte d'Ivoire: CCT/Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD), CNTIG, Centre Universitaire de l'Université de Cocody (CURAD); Centre for Remote Sensing and Geographical Information Systems (CERGIS) (Ghana).
	3.5 Update web site with Abidjan Convention projects.	RCU to update and maintain web site. Link up with existing web sites such as the African Ocean Portal of IOC-UNESCO.	Web site updated and maintained	RCU, African Ocean Portal of IOC/UNESCO, National focal points.
	3.6 Revitalize newsletter for the Regional Seas.	RCU and UNEP to reintroduce newsletter and brochures	Newsletters, brochures, pamphlets	National focal points, RCU, UNEP.
	3.7 Co-hosting and co-sponsoring of international and national workshops.	RCU, focal points and UNEP to make presentations on and advertise Convention at such meetings.	Public awareness campaign; information disseminated through scientific publications.	National focal points

Strategic guidelines for the Regional Seas Programme	Proposed actions by Abidjan Convention	Activities	Expected output	Partners
	3.8 Enhance the role of focal points	Support for operational cost of focal points.	Budgetary allocation to focal points.	UNEP, NEPAD, WWF, bilateral/multilateral organizations, SIDA, IMO, PRCM.

#### Strategic Direction 4: Monitoring and assessment

Strategic guidelines for the Regional Seas Programme	Proposed actions by Abidjan Convention	Activities	Expected output	Partners
Support knowledge-based policy-making, development and implementation of relevant environmental legislation, improve knowledge on the state of the marine environment and enhance public awareness by contributing to the establishment/strengthening of appropriate national and regional monitoring and periodic assessment of the marine and coastal environment.	4.1 Assess the effect of PADH on specially protected areas such as highly sensitive coastal ecosystems and species.	National environmental ministries and sectors.	Publication on PADH.	National focal points, national institutions, UNEP/GPA.
	4.2 Source and review the existing documents, data and activities related to critical fish habitats, mangroves and associated ecosystems.	National initiatives carried out by universities and research institutes. Link up with the ODINAFRICA project.	Compendium of publications.	National focal points, national institutions, IOC-UNESCO ODINAFRICA.
	4.3 Assess impact of fishing operations on endangered species, e.g., turtles, and provide recommendations for their conservation.	Research institutes, fishery departments and international organizations such as IUCN and WWF.	Status report/publications.	National focal points, national institutions, IUCN, WWF.
	4.4 Assess distribution, diversity, uses and threats to mangroves within the region.	National initiatives through existing national and regional programmes.	Status report/publications.	National focal points, national institutions, IUCN, WWF, national Large Marine Ecosystem coordination units.
	4.5 Assess regional networking mechanism for monitoring and management of fisheries, mangroves and associated ecosystems.	International Commission for the Conservation of Atlantic Tuna (ICCAT), Fishery Committee for the Eastern Central Atlantic (CECAF), FAO in conjunction with national fishery departments. Mangroves and associated ecosystems through Large Marine Ecosystems programmes.	Regional data exchange and information management.	National focal points, national Large Marine Ecosystem coordination units, FAO, CECAF.
	4.6 Assess capacity at national level to develop policies and strategies related to waste management.	Environmental ministries and sectors/local governments.	Policies and strategies.	National focal points, local governments, UNEP-GPA.

Strategic guidelines for the Regional Seas Programme	Proposed actions by Abidjan Convention	Activities	Expected output	Partners
	4.7 Assess and develop a regional networking mechanism for monitoring implementation of national policies and strategies.	Strengthen existing regional facilities through RCU. National focal point to submit annual assessment report to RCU.	Regional data exchange and monitoring of national policies.	National focal points.
	4.8 Monitor and survey organic and inorganic pollutants and their effects on fisheries in general.	National research institutes with support from the existing UNEP persistent organic pollutants programmes and UNIDO, Large Marine Ecosystems.	Periodic reports.	National focal points, national institutions, universities, UNEP, UNIDO.
	4.9 Inventory mangrove sites to be restored, with particular emphasis on critical areas.	National/regional initiatives through UNIDO-GEF support programmes. National focal points to provide list of relevant non-governmental organizations and research institutions.	Maps/atlas using GIS.	National focal points, national institutions.
	4.10 Monitor and survey shoreline changes to establish management plans in sensitive areas prone to erosion.	GIS mapping/shore profiling to be carried out by various countries with assistance of ODINAFRICA III (Work Package 4) and existing regional initiatives.	Environmental sustainability index (ESI) maps	National focal points, national institutions, IOC-UNESCO ODINAFRICA.
	4.11 Collect up-to-date information on land-based sources and dumping activities in the region and assess land-based sources and pollutants at national and regional levels.	National/regional institutions through Large Marine Ecosystems, GPA and IMO format.	Assessment reports.	National focal points, national institutions, UNEP-GPA.
	4.12 Evaluate sources of pollution and carry out risk assessment.	Carry out service and assessment of sources of pollution, including risk.	Status report	National focal points, national institutions, UNEP-GPA.
	4.13 Develop sensitivity studies, sensitivity mapping and prediction models.	Develop ESI mapping and modelling.	ESI maps and software	National focal points, national institutions, UNEP-GPA.
		4.14 Develop contingency plans and promote elaboration of subregional contingency plans.	Development of national contingency plans and harmonization into regional plan.	National and regional contingency plans.

Strategic guidelines for the Regional Seas Programme	Proposed actions by Abidjan Convention	Activities	Expected output	Partners
	4.15 Coordination with partners and discussion on emerging issues, e.g., turtles, manatees; establishment of marine protected areas (MPAs) and the role of the convention in those matters.	Development of environmentally and friendly fishing practices/gear (e.g., turtle-excluding devices, etc.) for conservation of threatened/ endangered marine species. Demarcate specific coastal areas as MPAs in line with the decisions of the World Park Congress (2003) and Convention on Biological Diversity guidelines	Sustainable fisheries, conservation of endangered species.  Designated MPAs.	FAO, UNEP, national institutions.  WWF, IUCN, national institutions.

### Strategic Direction 5: Enhance the use of Regional Seas as a platform for the coordinated implementation of multilateral environmental agreements and global initiatives

Strategic guidelines for the Regional Seas Programme	Proposed actions by Abidjan Convention	Activities	Expected output	Partners	
Increase the use of Regional Seas as a platform for developing common regional objectives, promoting synergies and coordinated regional implementation of relevant multilateral environmental agreements, global and regional initiatives and responsibilities of United Nations agencies such as IMO, International Atomic Energy Agency (IAEA), IOC-UNESCO and FAO, and also other international actors, as a contribution to the sustainable management of the coastal and marine environment.	Coordination within Abidjan Convention area.	Coordination.	Memorandum of understanding	UNEP, regional partners	
		5.1 Establish memorandum of understanding between UNEP and host country.			
		5.2 Review Host Country Agreement.	Reviewed Host Country Agreement		RCU
			5.3 Develop a business plan for RCU (including terms of reference, staff requirements and budget).	Business plan, reports	RCU
			RCU through the Forum of Focal Points and other partners to take lead in developing common regional position papers in relation to various global forums.	Technical Expert Group	National institutions
			Sustainable Financing Mechanism The Vice-Chair for Resource Mobilization should facilitate in realizing member States' contributions to the Trust Fund.	Effective financing mechanism.	Member States, regional partners
			RCU through the focal points should inform and urge the member countries to pay their contributions to the Trust Fund.	Sustainable funding through contributions/ donations to the Trust Fund.	
		5.7 RCU to follow up on realization of country contributions to the Trust Fund on a regular basis.	Adequate financial resources.		

Strategic guidelines for the Regional Seas Programme	Proposed actions by Abidjan Convention	Activities	Expected output	Partners
		5.8 RCU may explore possibilities for generating financial resources from the ongoing and planned regional projects and programmes through developing partnerships and, if applicable, through signing memorandums of understanding.	Memorandums of understanding	
		5.9 RCU to develop a mechanism to collaborate with SINEPAD on resource mobilization.	Adequate financial resources.	
	<p>Comprehensive revision and updating of Abidjan Convention and its Protocol.</p> <p>Development of new Protocols on: land-based sources MPAs.</p> <p>Inventory and review existing institutional and legislative framework related to the management of land-based sources of pollution of the coastal and marine environment at the national and regional levels.</p>	<p>Legislative framework/new protocols</p> <p>5.10 RCU to facilitate review of national legislation and institutional arrangements concerning land-based sources.</p>		
		5.11 Identify resource persons/ institutions to address the identified gaps in legislation/ institutions.	Existing Regional Legal and Technical Task force; Terms of reference	

Strategic guidelines for the Regional Seas Programme	Proposed actions by Abidjan Convention	Activities	Expected output	Partners
		5.12 Set up a Legal and Technical Task Force to define terms of reference for the Task Force, to enable it, among other things, to carry out a comprehensive review of the Abidjan Convention and its related Protocol; to suggest necessary revisions and changes; to develop a draft protocol on land-based sources; and to develop a draft protocol on MPAs.	Draft revised Convention and Protocol  Draft land-based sources protocol  Draft MPA protocol.	IMO   GPA-land-based sources
		5.13 RCU to submit the draft instruments (convention and protocols) to the meeting of the Contracting Parties.		WWF, IUCN
		5.14 Produce and disseminate adopted instruments	Instruments distributed	
	Accede to global conventions	5.15 Prepare a status report on accession to relevant multilateral environmental agreements and global conventions by the member States.	Status report	
		5.16 RCU to develop an advocacy plan for accession and enforcement of national legislation adopted to give effect to the relevant convention by the member States.	Advocacy plan	
	Conduct ministerial-level missions to promote accession and ratification processes.	5.17 Conduct ministerial-level missions to promote accession and ratification.  Partnerships.	Missions, full accession and ratification.	

Strategic guidelines for the Regional Seas Programme	Proposed actions by Abidjan Convention	Activities	Expected output	Partners
		5.18 RCU should undertake an inventory of relevant projects/programmes at regional and national level.	Compendium/ directory on all regional programmes; member States informed of all Large Marine Ecosystem programmes.	Large Marine Ecosystems, GEF, UNEP
		5.19 RCU should update the inventory on a regular basis and interact with them to develop partnerships and linkages.	Compendium/ directory on all regional programmes. Member States informed of all Large Marine Ecosystem programmes.	Regional Convention Secretariats
		5.20 RCU should facilitate engagement of relevant civil society organizations in implementing various activities at national and regional levels.	National- and regional level multi-stakeholders' forum established	All identified stakeholders
		Information sharing 5.21 RCU to gather and disseminate to member States all relevant information on the priority actions designed and implemented within the three Large Marine Ecosystem programmes of the Convention area.	Compendium/ directory on all regional programmes. Information exchange/ dissemination.	The three Large Marine Ecosystem projects, national Governments

## Strategic Direction 6: Promote the ecosystem approach for integrated management

Strategic guidelines for the Regional Seas Programme	Proposed actions by Abidjan Convention	Activities	Expected output	Partners
Promote the development of a common vision and integrated management, based on the ecosystem approach, of priorities and concerns related to the coastal and marine environment in Regional Seas Conventions and Action Plans, introducing, among other things, proactive, creative and innovative partnerships and networks.	Evaluate national strategies for the management of discharges from rivers, estuaries, coastal establishments and outfalls, coastal dumping or any other sources.	<b>Land-based source management strategies</b>	Status reports	National and regional institutions.
		6.1. RCU to compile status report on management strategies on discharges in the Abidjan Convention area in relation to defined ecosystems such as the three Large Marine Ecosystems.		
	Review status and effectiveness of management structures related to coastal erosion in the region and, based on the results of the review, implement effective management structures where they do not exist.		6.2 Stimulate dialogues at national level to design strategies to reverse the present processes (see Protocol, legislation under Strategic Direction 5)	National-level policy development forums with participation of lawyers, policy advocates, policy analysts, judges.
<b>Coastal erosion management</b>			Status reports	National and regional institutions.
	6.3. RCU to compile status report on current management strategies and their effectiveness in mitigating coastal erosion, with particular reference to the three Large Marine Ecosystems.			

## Annex VI

### Statements made at the heads of delegation meeting

#### 1. UNEP

##### Opening statement at the heads of delegation meeting by the Coordinator of the Regional Seas Programme of UNEP, Dr. Elik Adler

- Your Excellency, Vice Prime Minister for Gabon, Mr. Emmanuel Ondo Methogo;
- Your Excellency, Chairlady of the Abidjan Conference of Parties, Ms. Angèle Gnonsoa;
- Honourable Ministers, Heads of delegations;
- Representatives of NGOs and the civil society;
- Representatives of partners, brothers and sisters to the Abidjan Convention;
- Dear friends and colleagues.

On behalf of the Executive Director of UNEP, Mr Klaus Töpfer, I am honoured to open and welcome you to this very important 7th meeting of the Contracting Parties to the Abidjan Convention.

The Regional Seas Conventions and Action Plans are comprehensive agreements that have been very effective in engaging Governments in protecting the environment. The conventions cover a wide range of issues, ranging from pollution from land-based activities, chemicals and coastal development to the conservation of marine biodiversity and entire ecosystems.

The limited geographic focus of each Regional Seas Convention or Action Plan enables the participating countries to channel the energies of a wide range of stakeholders and interest groups to solving interlinked problems and to address the relationship between the legal and biophysical dimensions of the coastal and marine environment.

The Contracting Parties to the Abidjan Convention exhibit differing governance structures, and political, social and economic variations between the countries. Consequently, each country responds to coastal and marine issues in a different way. The Abidjan Convention provides a mechanism for regional coordination and a framework for effective regional actions.

With the increasing number of environmentally related, national, regional and international initiatives, programmes and projects on the marine and coastal environment, the need for an effective coordination mechanism in the Convention area cannot be over-emphasized. The challenge is how to re-tool the Abidjan Convention as an effective vehicle for sustainable development, and as a regional umbrella to support the New-Partnership for Africa's Development (NEPAD).

One of the leading objectives of the African Process for the Protection and Management of the Marine Resources in Sub-Saharan Africa was to revitalize the Nairobi and Abidjan conventions. The outcome of the African Process was integrated into NEPAD and the network of African experts established during the African Process will work closely to support the Abidjan and Nairobi conventions to implement the action plan for the NEPAD environment initiative, particularly with regard to the marine and coastal environment.

The intergovernmental process under the Abidjan and Nairobi conventions remains the best channel for implementing the programme of interventions and projects of the African Process under the direction of the NEPAD interim secretariat.

To address this new focus, the objectives for the Abidjan convention have to be reconfigured, with a view to placing more emphasis on, first, raising awareness of the economic values to coastal and marine resources and the threats to marine living resources; and, second, strengthening regional coordination mechanisms and building effective subregional frameworks for actions designed to reverse the degradation and destruction of critical habitats.

For the further development of an effective coordination mechanism, the regional coordination unit will endeavour to establish national task teams led by a senior government officer – the focal point – from all participating countries, to implement aspects of the work programme of the Abidjan Convention based on the peculiarities of each of the three large marine ecosystems.

Ladies and gentlemen,

At the sixth meeting of the Contracting Parties to the Abidjan Convention, held in Abidjan, Côte d'Ivoire, in May 2002, the Contracting Parties requested the Regional Coordination Unit and the Bureau, in collaboration with UNEP, to take measures to urge countries in the region that were not yet Parties to the Convention to accede to or ratify it. It was decided, among other things, that the Chair of the Bureau of the Convention should undertake a mission to some of the countries in the region to encourage additional ratifications and to mobilize contributions to the Trust Fund.

Accordingly, Ms. Angèle Gnonsoa, Minister for the Environment of Côte d'Ivoire, Chair of the Bureau of the Convention, Ms. Nasseré Kaba, Interim Coordinator, and a consultant, Mr. Kwame Koranteng, undertook missions to Senegal, Mauritania, Gabon, Namibia and Angola between 4 and 22 September 2004.

At these meetings, deliberations focused primarily on the need for the countries to ratify the Abidjan Convention and to contribute to the Trust Fund. The governments were very supportive of the missions and in Mauritania the Minister for Foreign Affairs offered to bring the ratification process to a quick conclusion.

A forum of focal points of the Abidjan Convention was held in November 2004 in Accra, Ghana. The objective of the forum was to prepare a detailed work programme for the period 2005-2007. The forum also discussed and agreed on the formal establishment of the focal points network to support the operation of the Regional Coordinating Unit.

In accordance with the Parties' decision at their sixth meeting, the proposed 2005–2007 work programme for the Abidjan Convention takes into consideration the following needs:

- Need for a renewed commitment from Governments;
- Need for a sustainable financing mechanism; and
- Need for a strong and effective coordination mechanism.

This is an ambitious programme of work. Its implementation depends primarily on the input from the countries.

The primary challenge facing implementation of a new work programme for the period 2005–2007 is the need to overcome the problem of inadequate financial resources, to strengthen coordination and to implement catalytic activities.

Accordingly, the work programme will incorporate activities designed to strengthen the coordination mechanism, with the kind support from SIDA and the Global Programme of Action.

Finally, Ladies and Gentlemen,

On behalf of the Executive Director of UNEP, I would like to thank the secretariat for their work, and the His Excellency, Vice Prime Minister for Gabon, Mr. Emmanuel Ondo Methogo, the government and the people of Gabon for hosting this meeting.

While the process of revitalizing the Abidjan Convention is on track, the rapid development of environment-related programmes in the region has meant that the coordination and sharing of information on activities has become complex and competitive. Consequently, it is essential that the Regional Coordinating Unit be strengthened and an effective sub-regional support structure put in place to facilitate closer coordination. Such a structure will help decentralize implementation by bringing the coordination function closer to the centres of activity of the large marine ecosystem projects.

We at UNEP, are, as always, committed to continue our support to the Abidjan Convention, and to work together with you, the countries of the region, in order to achieve effectiveness, success and viability of the Convention.

Thank you.

## 2. Côte d'Ivoire

### **Allocution de la Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement, Hon. Angèle Gnonsoa à la réunion des Chefs de Délégation**

Mesdames et Messieurs les Ministres et Chers Collègues

- Excellence Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Monsieur le Représentant du Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations bilatérales et multilatérales;
- Distingués Experts;
- Honorables invités;
- Mesdames et Messieurs.

C'est un grand honneur pour mon pays la Côte d'Ivoire de participer en sa qualité de partenaire actif dans le concert des nations engagées pour la sauvegarde de la zone côtière exceptionnelle couverte par la Convention d'Abidjan.

Aussi, permettez-moi, honorables délégués, d'exprimer toute ma satisfaction de compter chacun de vous au nombre des pays venus discuter et prendre des décisions idoines concernant cet espace que nous avons en partage parce que bordant chacun de nos états respectifs.

Je voudrais féliciter le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, notre indéfectible soutien et dont l'engagement nous rappelle quotidiennement que tel la prunelle de nos yeux, tel devrions nous préserver notre environnement.

Je voudrais également associer à ces félicitations, le Secrétariat technique de ces travaux dont les efforts louables ont abouti à la tenue effective de cette rencontre, la qualité des documents soumis à notre examen témoigne de l'ardeur déployée pour les confectionner.

Je relève que nos points focaux nationaux respectifs ont enrichi les travaux préparatoires de leurs contributions sous la forme de rapports nationaux. Je les félicite et les encourage à appuyer davantage l'Unité de Coordination Régionale (UCR), car sans le soutien des points focaux le mécanisme de coordination mis en place ne sera jamais efficace.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il me plaît, en cet instant, de saluer le gouvernement et le peuple gabonais qui, sous la conduite éclairée de Son Excellence le Président Omar Bongo Ondimba, nous a réservé un accueil digne des meilleures traditions d'hospitalité.

Je voudrais aussi manifester notre profonde gratitude à l'Agence Suédoise de Coopération Internationale dont l'appui financier inestimable a contribué à la revitalisation de la Convention d'Abidjan.

Le soutien du gouvernement suédois est d'autant appréciable que l'on constate une réduction drastique de l'aide internationale en dépit des engagements exprimés à l'occasion de l'adoption de la déclaration sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Il apparaît, comme les Ministres de l'environnement l'ont récemment indiqué lors du dernier Conseil d'Administration du PNUE, que ces Objectifs du Millénaire pour le Développement pourraient se muer en chimère si la tendance actuelle à la réduction de l'aide au développement se confirme.

Mesdames, Messieurs,

La zone côtière constitue pour nos états un atout majeur dans la mise en œuvre des politiques de développement. De nombreuses activités y sont déployées, leur pérennité dépend de la qualité environnementale de cette zone. C'est pourquoi, aujourd'hui plus qu'hier, nous sommes tous conscients, des conséquences extrêmement graves de la dégradation de l'espace côtier sur le niveau de vie des populations parmi les plus vulnérables de nos états.

Cette prise de conscience a suscité l'engagement de nos états à œuvrer pour la sauvegarde de la zone côtière. La Convention d'Abidjan est l'instrument de stratégie et d'interventions communautaires que nous avons conçu à cet effet en 1981.

En 1998, après une période de léthargie, un processus de revitalisation a été entamé avec l'engagement des différents présidents et l'appui du PNUE. Les défis à relever alors étaient entre autres:

- Le faible taux de ratification;
- la faiblesse de l'appui financier;
- une coordination insuffisante;
- l'implication insuffisante des organismes sous régionaux de coopération économique pour le développement.

Le bureau que vous avez constitué en mai 2002, et que j'ai l'honneur de conduire, s'est attelé à contribuer à la résolution de ces défis, tout en sachant que c'est une œuvre de longue haleine.

Aujourd'hui, je peux me réjouir de noter que des pierres ont été apportées à l'édifice commun, permettant à d'autres bureaux de renforcer les acquis.

L'adhésion du Bénin et de l'Afrique du Sud apparaît comme un symbole. Oui, c'est la preuve que la Convention d'Abidjan demeure le creuset de la coopération pour la gestion durable de la zone côtière. Creuset qui rassemble des états dont l'action individuelle demeure peu significative face à l'ampleur des problèmes, mais qui voient décupler les résultats de leurs efforts dès lors qu'ils s'inscrivent dans le cadre de solidarité que constitue la convention d'Abidjan.

La mobilisation des ressources financières est un autre chantier important dont dépend en partie la vitalité de notre institution. Le soutien de l'agence suédoise de coopération internationale, les contributions du Fonds pour l'environnement mondial sont à relever avec satisfaction. Il convient cependant de souligner l'apport peu significatif des parties à la convention et à son protocole. Néanmoins, une motion spéciale doit être adressée à la République d'Afrique du Sud, au Sénégal et à la Gambie qui se sont acquittés de leurs obligations financières. Votre exemple est à suivre pour confirmer notre volonté de consolider les acquis de la Convention d'Abidjan.

Les visites effectuées auprès de certains pays membres ont favorisé la mobilisation de la volonté politique de ces pays autour de la Convention. Ce qui devra se traduire en des

ratifications supplémentaires de la Convention et des paiements de contributions au Fonds d'Affectation Spéciale de la Convention.

Le mécanisme de coordination de la convention a été renforcé à travers la désignation par chaque partie contractante d'un point focal national et la tenue à Accra en novembre 2004 du forum des points focaux.

Mesdames et Messieurs,

Le réseau des points focaux est aujourd'hui établi, mais il reste à équiper et intéresser ces points focaux de moyens nécessaires afin de leur permettre de faciliter la communication entre le PNUE, l'UCR et les administrations et les institutions nationales pour promouvoir les activités de la convention et de son protocole.

C'est pourquoi je demanderais au PNUE de s'activer dans un délai raisonnable pour le renforcement des points focaux et de l'UCR.

L'exigence d'impliquer les organismes sous régionaux de coopération pour le développement et les autres partenaires actifs dans la gestion des ressources biologiques aquatiques, s'est traduite à divers niveaux.

L'implication du NEPAD est l'exemple le plus probant de la participation d'organismes sous régionaux aux activités de la Convention d'Abidjan. Ainsi, l'établissement de nouveaux partenariats avec des organismes et organisations d'envergure internationale tel que l'OMI, l'ONUDI et le WWF préfigure de l'importance à venir de la coopération entre ces entités et la Convention d'Abidjan.

Aussi devons-nous Mesdames et Messieurs adopter des stratégies adéquates pour faire participer nos institutions régionales à nos programmes de gestion durable du milieu marin et des zones côtières. Je veux nommer la CEDEAO et son équivalent pour l'Afrique Centrale sans oublier la Banque Africaine de Développement qui demeure un partenaire important.

Excellences Mesdames Messieurs,

Je reste persuadé que le nouveau bureau qui sera mis en place conduira la Convention d'Abidjan sur la voie de son développement effectif, après la consolidation établie par ses prédécesseurs.

Je tiens enfin à exhorter toutes les Parties Contractantes à assumer avec la plus grande détermination la part de responsabilité qui leur incombe respectivement et promouvoir des axes de coopération et de collaboration dynamiques qui mettent en avant la sauvegarde des intérêts de notre zone côtière.

Je voudrais au nom de ma délégation et au mien propre, terminer mon propos en souhaitant plein succès aux présentes assises et espérer que la mise en oeuvre de la Convention d'Abidjan enregistre rapidement des résultats tangibles.

Je vous remercie.

### 3. Gabon: Opening statement

#### **Allocution d'ouverture de S.E. Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Emmanuel Ondo Methogo**

- Excellences, Mesdames et messieurs les Ministres;
- Monsieur le Représentant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement;
- Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants du Corps Diplomatique;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Partenaires au Développement;
- Distingués invités;
- Mesdames et Messieurs.

Le Gabon et l'Afrique Centrale sont honorés d'abriter, pour la première fois, la Conférence des parties à la Convention d'Abidjan relative à la Coopération en matière de Protection et de Mise en Valeur du Milieu Marin et Côtier de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Au nom de Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République, Chef de l'Etat, j'ai, tout d'abord, l'immense privilège de souhaiter à toutes les délégations qui ont fait le déplacement de Libreville, mes vœux les plus chaleureux de bienvenue, ainsi que ceux d'un agréable séjour en terre gabonaise.

Qu'il me soit ensuite permis, au nom du Gouvernement de la République Conduit par S.E. Monsieur Jean-François Ntoutoume-Emane, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, que j'ai l'honneur de représenter et au mien propre, de vous exprimer toute notre gratitude pour avoir bien voulu honorer de votre présence les travaux du segment ministériel de la présente Conférence des Parties, la septième du genre, dont j'ai plaisir à présider la cérémonie d'ouverture.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Comme vous le savez, la Convention d'Abidjan à travers le Plan d'Action de l'Afrique de l'Ouest et du Centre appelé WACAF, a été mise en place en 1981. Elle est entrée en vigueur en 1984 pour asseoir une coopération régionale en matière de protection de l'environnement marin et côtier. Elle regroupe 22 Etats africains de la façade atlantique, situés entre la Mauritanie et l'Afrique du Sud, sur plus de 14.000 kms. de côtes.

Si dans les années 80, les objectifs visés par cette Convention n'étaient pas encore bien perçus par les Gouvernements, force est de reconnaître qu'à l'époque, la Communauté Internationale n'avait pas encore placé la préservation de l'environnement au centre de ses préoccupations.

Depuis le Sommet Mondial sur la Terre, tenu à Rio de Janeiro au Brésil en juin 1992, on note avec beaucoup de satisfaction que toutes les politiques de développement ne peuvent plus être mises en œuvre sans tenir compte de la dimension environnementale.

Concernant l'Afrique, la Conférence Ministérielle sur les Mécanismes de Mobilisation des Ressources pour la mise en œuvre du Plan d'Action Environnemental du NEPAD, tenue à Dakar au Sénégal en Octobre 2004, a reconnu que la Convention d'Abidjan pourrait être une plate-forme régionale dans le domaine de la gestion intégrée des ressources marines et côtières.

Il s'agit de donner au NEPAD, programme de développement que l'Afrique sa place au centre de ses ambitions, les moyens de son exécution.

C'est la raison pour laquelle cette Convention a besoin d'être revitalisée, pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de coordination dans la mise en œuvre des projets de Développement Durable du NEPAD.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

L'environnement côtier et marin fait face à une multitude de menaces dues, pour la plupart, aux mauvaises pratiques de l'homme. En effet, les zones côtières de notre région étant les plus peuplées et les plus industrialisées des pays membres, les différents écosystèmes s'en trouvent par conséquent fortement perturbés, voire détruits et les ressources naturelles menacées d'extinction.

Face à cette situation, il convient de doter notre région de moyens efficaces afin d'assurer un développement durable pour l'ensemble des pays membres de la Convention d'Abidjan et pour le bien-être de leurs populations de la côte.

Les solutions à rechercher consistent en la mise en œuvre d'une politique de coopération régionale dynamique qui concilie les objectifs de développement avec les contraintes de préservation de l'environnement.

Dès lors, la Convention d'Abidjan apparaît comme le véritable outil de développement et de mise en valeur des côtes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, à condition que les moyens de son action soient opportunément dégagés.

C'est pourquoi, au-delà d'un engagement fort et renouvelé des gouvernements des pays membres que vous représentez, la présente conférence devrait nous permettre d'amener ceux des Etats Signataires, qui ne l'ont pas encore fait, à accélérer le processus de ratification, par leurs Parlements respectifs, de cette convention afin de doter cet instrument d'un mécanisme de financement pérenne et d'un processus de coordination efficace.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Au regard de la forte mobilisation qui a abouti à la rencontre de ce jour et qui traduit votre souci d'aller de l'avant, je suis persuadé que vous saurez trouver les solutions idoines pour permettre au Secrétariat de la Convention de disposer des outils nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Tout en vous exhortant à faire preuve de rigueur et d'abnégation au cours de vos travaux, je ne puis m'empêcher de reconnaître l'ampleur de la tâche qui vous incombe.

Pour ma part, je voudrais vous assurer que le Gouvernement de la République, sous la Très Haute Direction de Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République, Chef de l'Etat, attend beaucoup des résultats de cette conférence afin qu'au sortir des travaux de Libreville, une dynamique nouvelle soit impulsée à la Convention d'Abidjan.

Conforté dans cette conviction et tout en souhaitant pleins succès à vos travaux, je déclare ouverte la septième Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan relative à la Coopération en matière de Protection et de Mise en Valeur du Milieu Marin et Côtier de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Vive la Coopération Internationale.

Vive la Convention d'Abidjan.

Vive le Gabon.

Je vous remercie.

#### 4. South Africa

##### **Statement by the Deputy Minister for Environmental Affairs and Tourism, Hon. Rejoice Mabudafhasi**

- Madam Chairperson;
- Honourable Minister for Environment of Côte d'Ivoire;
- Our host the Honourable Minister for Environment of Gabon;
- Your Excellencies;
- Distinguished guests;
- Ladies and gentlemen.

It is indeed a great pleasure to be here and I want to express my sincere appreciation to the Government of Gabon for their kind hospitality and for hosting this very important meeting. My sincere thanks also goes to the United Nations Environment Programme (UNEP) and other partners who have pledged their continued support for the Abidjan Convention.

Chairperson, it is now just over two decades ago that the Abidjan Convention entered into force and it seems the opportune time to take stock of the implementation of this convention and address the numerous constraints that influence its effective implementation. As we attempt to address these constraints, we need to re-commit ourselves in support of the objectives of this convention.

Chairperson, since the last meeting of the Contracting Parties, South Africa has ratified both the Abidjan and Nairobi Conventions. We view these conventions as important instruments to address the multitude of challenges facing our nations and commit ourselves to the objectives of these conventions. With this said, it would be appropriate to change the name and geographical scope of the Abidjan Convention to reflect South Africa's inclusion.

With its coastline of 3,100 km, South Africa is rich in marine and coastal resources. Over the years we have developed the necessary policies and legislation to protect our marine and coastal resources, but moreover to ensure its sustainability. We have implemented many programmes and projects at the national and regional level, which falls squarely within the ambit of the Abidjan Convention. Some of these include the following: establishment of Marine Protected Areas and Transfrontier Conservation Areas; oil spill contingency plans and sensitivity mapping; strategic management measures and plans for sustainable fisheries; national action plans and integrated pollution and waste management strategies; programme to address the invasive alien species – incidentally, South Africa was the only pilot country in the region in respect of the global ballast water programme. At the regional level within the Southern African Development Community (SADC), South Africa actively participates in the Benguela Current Large Marine Ecosystem (BCLME) and Benguela Fisheries Interaction and Training (BENEFIT) Programme with Angola and Namibia. A similar arrangement is currently under way with the establishment of the Agulhas Current Large Marine Ecosystem (ACLME) on the east coast with Mozambique and other countries. South Africa is also involved in a programme within SADC to ensure monitoring and surveillance of our waters and to build capacity at the regional level. South Africa recently put to sea environmental protection vessels named after prominent women in the struggle for freedom in our country.

It is gratifying to note that concrete actions are proposed as strategic interventions to address identified issues. However, we must be realistic in our approach, taking into consideration the financial and human resources at our disposal. Whilst the work programme for 2005–2007 makes provision for activities that are relevant, we need to carefully prioritise these activities, bearing in mind what can be achieved within the specified timeframe. We need to engage our partners, both internationally and nationally in the implementation of these

activities. Of course, we must not lose sight of an overall objective and that is to eradicate poverty within the context of environmental degradation.

Today, as we prepare to adopt these decisions on certain actions to be embarked upon, we have to reflect on those decisions that were not implemented since the last Contracting Parties Meeting, in particular the decision around finances.

Chairperson, this is an issue that needs serious attention – the financial contribution of Contracting Parties to the Trust Fund. This is our convention – we determine its course. If we want to implement the ambitious work programme and prolong the life span of the Abidjan Convention, we need serious commitments from Contracting Parties to pay their contributions as per the assessed contributions to the Trust Fund.

In conclusion, Madam Chair, perhaps now is an opportune time to explore a joint meeting of both the Abidjan and Nairobi Conventions in 2007 as part of an ongoing strategy to facilitate a joint implementing mechanism for these conventions. South Africa would support such a proposal and would favourably consider hosting such an important event.

I thank you.

## 5. Senegal

### **Discours du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Hon. Modou Diagne Fada**

- Madame le Ministre d'Etat, Ministre chargé de l'Environnement de la Côte d'Ivoire, Coordonnateur de la Convention d'Abidjan;
- Mesdames et Messieurs les Ministres de l'Environnement des pays partis à la Convention d'Abidjan;
- Monsieur le Représentant du Directeur Exécutif du PNUE;
- Messieurs les Représentants des Institutions internationales;
- Mesdames, Messieurs.

Je me réjouis de la tenue de cette présente session qui revêt une importance particulière pour notre écorégion. Cette rencontre qui se tient juste après la deuxième conférence de partenariat sur la mise en œuvre du plan d'action de l'Initiative Environnementale du NEPAD augure de belles perspectives. En effet, le plan d'action de la Convention d'Abidjan doit désormais s'appuyer, non seulement sur la plateforme institutionnelle adoptée, mais aussi sur le fonds de soutien à l'environnement logé à la BAD en tant que partie intégrante des domaines prioritaires de l'environnement africain.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la gestion du milieu marin, mon pays, le Sénégal a entrepris les actions ci-après:

- Des travaux de protection contre l'érosion côtière à Popenguine pour un coût d'environ un milliard de francs CFA;
- Présentement, un appel d'offres a été lancé pour les études et la réalisation des travaux de protection côtière des zones de Mbao, Rufisque et la Porte du Millénaire pour un coût estimatif de deux milliards de francs CFA;
- Le projet de gestion de la pollution industrielle dans la Baie de Hann est en cours de finalisation dans le cadre du programme Eau à long terme, volet assainissement;
- Les travaux de nettoyage et de dragage de la Baie de Hann, site pollué de la zone marine et côtière de Dakar sont en cours;

- Le Sénégal et la Mauritanie ont défini avec différents acteurs et l'OMI un partenariat relatif à l'opérationnalisation de leurs plans d'intervention d'urgence en cas de déversement massif d'hydrocarbures;
- Enfin mon pays vient de déposer auprès de l'OMI les éléments de ratification des Conventions MARPOL et CLC 92.

Toutes ces actions sont également complétées par la mise en œuvre de trois programmes structurants:

- PANA (NAPA en anglais): le PANA (Plan d'Actions National d'Adaptation) est un programme financé par le FEM pour les pays les moins avancés et qui a pour objectif la formulation de projets prioritaires urgents relatifs à l'adaptation des secteurs considérés comme les plus vulnérables actuellement aux changements climatiques des zones côtières pour concerne cette convention;
- Le Programme de gestion intégrée des écosystèmes dans quatre paysages représentatifs du Sénégal (PGLES): Ce programme vise à promouvoir la gestion intégrée des écosystèmes et de la biodiversité d'importance mondiale au plan communautaire. Il touche les zones marines et côtières de la mangrove;
- Le Programme GIRMaC (Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières) vise à asseoir les bases d'une gestion durable des ressources marines côtières. Le programme Mondial et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Les trois composantes du programme sont:
  - le développement de pêcheries durables,
  - la conservation des habitats critiques et des espèces,
  - et la gestion optimale du programme (suivi évaluation, communication, etc.)

Le projet intéresse toute la zone marine et côtière de l'ensemble du littoral sénégalais.

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, au plan sous régional, beaucoup de cadres de planification commencent à émerger. J'en citerai les plus fondamentaux:

- Le Programme COI/UNESCO, impliquant cinq pays (Mauritanie, Gambie, Guinée-Bissau, Cap-Vert, Sénégal) a été approuvé par le Conseil d'Administration du FEM et sera bientôt mis en œuvre;
- Le Projet Tourisme durable: ce projet vise l'élaboration et la mise en œuvre d'un PDF-B sur « Réduction des impacts environnementaux du tourisme côtier par l'introduction d'une politique d'échanges et de renforcement du partenariat Public-Privé ». Il concerne des pays de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Gambie, Nigeria, Ghana) et de l'Est (Kenya, Mozambique, Seychelles et Tanzanie);
- Le Plan d'action stratégique de La Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP): Il a été préparé par le Secrétariat Permanent de la CSRP, afin de lui permettre de disposer d'un outil d'orientation et de planification propre à renforcer et faciliter la mise en œuvre de ses activités à long terme (2002-2010). La CSRP a été créée le 29 mars 1985 à Dakar, elle regroupe les pays Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal;
- Le Programme Régional de Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM): Créé en 2001, il regroupe les six pays Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Cap-Vert. Ce programme considère les Aires Marine Protégées (AMP) comme un objectif d'intervention prioritaire;
- Le Plan d'investissement de la Pêche durable, coordonné par la Banque Mondiale, la FAO et le WWF. Ce plan vise à asseoir une stratégie d'exploitation des ressources halieutiques sur une base durable, qui tient compte de la dimension environnement.

Par conséquent, je demeure convaincu, plus que jamais, que la Convention d'Abidjan devrait aider à la cohérence de leur mise en œuvre.

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier les autorités gabonaises de la parfaite tenue de cette septième Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan et de l'accueil chaleureux dont elles nous ont gratifié.

Je remercie également le PNUE et l'ensemble des institutions qui ont soutenu financièrement l'organisation de cette rencontre.

Je vous remercie de votre attention.

## 6. Democratic Republic of the Congo

### Communication du Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts, Hon. Anselme Enerunga

- Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres et Chers Collègues;
- Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Internationales et des Agences du système des nations Unies;
- Monsieur le Président;
- Distingués Invités;
- Mesdames et Messieurs les Experts.

C'est pour moi un grand plaisir d'être parmi vous à l'occasion de la 7ième conférence des Parties à la Convention d'Abidjan. Mais avant tout, nous voudrions ; au nom de Son Excellence Monsieur le Générale Major Joseph Kabila, Président de la République Démocratique du Congo, du gouvernement congolais, de ma délégation et au mien propre, remercier d'abord le gouvernement gabonais pour son accueil chaleureux et fraternel ainsi que pour l'organisation de cette conférence.

Nous remercions aussi, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et autres contribuables, et partenaires qui, par le biais du secrétariat de la convention, ont rendu possible la tenue des présentes assises.

Enfin, nous tenons également à féliciter la Président de la COP7 pour sa nomination.

- Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres et Chers Collègues;
- Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Internationales et des Agences du système des nations Unies;
- Monsieur le Président;
- Distingués Invités;
- Mesdames et Messieurs les Experts.

La République Démocratique du Congo dispose de 40 km de littoral sur l'Océan Atlantique. Cette zone, bien que petite en dimension, soit cependant caractérisée par une multiplicité d'intérêts concurrents, manifestes par divers secteurs socio-économiques. En effet, dans cette zone, s'exerce une forte activité pétrolière, se pratique la pêche artisanale et sportive, et ou les activités touristiques y occupent aussi une place prépondérante du fait que les plages et les réserves de mangroves constituent des véritables lieux d'attraction.

La zone côtière de la R.D.C. constitue, à l'instar des autres espaces littoraux mondiaux, une mosaïque de ressources et d'écosystèmes riches et variés (parc Marin des mangroves...) qui ont une importance stratégique pour le bien être et le développement économique et social de la nation. Elle est aussi l'unique porte d'entrée et voie de sortie de notre pays sur la mer pour des échanges commerciaux.

Par ailleurs, deux importantes villes, Boma et Matadi ainsi que la grande cite de Mouanda abritent une population riveraine rurale relativement importante.

C'est toutes ces raisons qui ont milité en faveur du choix de la zone côtier comme l'un des domaines prioritaires dans le cadre des Etudes de vulnérabilité / Adaptation aux changements climatiques en R.D.C.

Ces études viennent de révéler qu'à l'heure actuelle l'espace côtier de la R.D.C. fait face aux problèmes environnementaux de grande ampleur occasionne par les phénomènes d'érosion côtière, d'inondation, de destruction des mangroves, d'ensablement dans le bief maritime et de pollutions dues aux déversements des hydrocarbures par les navires pétroliers et aux déchets toxiques produits par les sociétés d'exploitations et de raffinage du pétrole. Et d'autre part, avec les changements climatiques, les paramètres contrôlant lesdits phénomènes vont contribuer à les accentuer, au point que, à l'horizon 2050 à 2100, certaines agglomérations et infrastructures socio-économiques seront tout simplement rayées de la carte. Cette situation préoccupe au plus haut point les autorités du pays au vu des conséquences déjà visibles. Tant au niveau de notre environnement physique qu'à celui de notre biodiversité.

Elles se sont posées deux questions majeures:

1. La première : Quel sera l'avenir de cette zone côtière face aux enjeux, des changements globaux qui menacent le monde aujourd'hui?
2. La deuxième : Que peuvent être les stratégies d'adaptation conséquentes pour la sauvegarde de cette zone?

- Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres et Chers Collègues;
- Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Internationales et des Agences du système des Nations Unies;
- Monsieur le Président;
- Distingués Invités;
- Mesdames et Messieurs les Experts.

La réponse à ces deux questions réside dans l'existence de la Convention d'Abidjan, instrument juridique très important pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières africains connaît de sérieux problèmes environnementaux qui constituent actuellement de graves menaces pour des voies et moyens visant des actions urgentes de la protection de nos espaces côtiers.

- Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres et Chers Collègues;
- Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations Internationales et des Agences du système des Nations Unies;
- Monsieur le Président;
- Distingués Invités;
- Mesdames et Messieurs les Experts.

Le forum de ce genre offre une opportunité de jeter les bases d'une gestion durable de notre cote commune.

C'est pour cela que la République Démocratique du Congo réitère son soutien total à la convention d'Abidjan dont le processus de ratification est en cours et très avancé auprès de mon collègue des Affaires Etrangères.

C'est pour cela aussi que la R.D.C. souscrit à l'idée de doter la cote commune africaine d'une structure de coordination et de gestion ainsi que d'un mécanisme de financement qui permettront à la Convention d'Abidjan de jouer valablement et pleinement son rôle comme moyen efficace pour soutenir le développement durable.

Que vive la Convention d'Abidjan.

Merci pour votre aimable attention.

## 7. Gabon

### **Déclaration par le Ministre Délégué Alexandre Barro Chambrier, Chef de délégation en lieu et place du Ministre Emile Doumba, Ministre de Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature**

Je voudrais tout d'abord, au nom de Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, Chef de l'Etat, du Gouvernement et du Peuple gabonais exprimer notre satisfaction pour la tenue à Libreville, de la Septième Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan.

Cet honneur qui nous échoit, traduit également la lourde responsabilité que le Gabon va avoir au cours des deux années à venir, en assurant la présidence de la Convention d'Abidjan,

sous l'égide du Secrétariat de la Convention et avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

C'est le lieu pour moi, de vous féliciter pour votre brillante élection au poste de Président de cette Conférence et de vous souhaiter, à vous-même et aux membres de votre bureau, pleins succès dans l'accomplissement de vos lourdes charges durant ces assises et pendant votre mandat.

Il me plait, enfin, de rendre un hommage mérité à Madame Angèle Gnonsoa, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement de Côte d'Ivoire, qui, en tant que Présidente sortante de la Convention, n'a ménagé aucun effort durant ces deux dernières années, réussissant même à faire ratifier à deux Etats membres (le Bénin et l'Afrique du Sud) la Convention et son Protocole. Qu'elle veuille bien trouver ici, l'expression de notre profonde gratitude.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,

Le récent tsunami qui a causé tant de pertes humaines et matérielles dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, a montré non seulement que les catastrophes naturelles n'ont pas de frontières; mais aussi que la communauté internationale ne s'est pas encore suffisamment penchée sur les moyens humains, techniques et financiers de les prévenir tant les défaillances, voire les lacunes notoires subsistent encore dans ce domaine à travers le monde, et singulièrement dans les pays en développement.

La présente Conférence nous donne donc l'opportunité d'examiner ensemble de nouvelles stratégies, plus efficaces, de prévention des catastrophes et de gestion durables de nos écosystèmes côtiers et marins que des infrastructures.

En effet, l'un des enjeux majeurs de cette conférence est de voir figurer ces nouvelles stratégies dans la Déclaration que nous allons adopter ce jour, afin de susciter l'adhésion de la communauté internationale, dans un contexte de solidarité agissante et partagée.

Il s'agit concrètement de mettre en place un Plan de gestion intégrée de la zone côtière et marine de notre région, en tenant compte de tous les phénomènes écologiquement et économiquement dévastateurs; car d'autres formes de tsunamis tels que le relèvement du niveau de la mer, l'érosion côtière, les pollutions marines, les déchets et dégazages en haute mer se manifestent aussi intensément à travers notre continent.

C'est dans cet esprit que le Gabon soutient toutes les propositions constructives émises ou qui le seront, dans le cadre du renforcement de la gestion intégrée de la zone côtière et des échanges d'expérience entre nos pays.

Permettez-moi de rappeler ici l'importante Déclaration faite à Brazzaville, en février dernier, par Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise, Chef de l'Etat, lors du Sommet des Chefs d'Etat de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), dont mon pays assure la Présidence en exercice ; déclaration dans laquelle, il demandait à la Communauté Internationale de mettre « des moyens financiers conséquents dans la protection des écosystèmes marin et côtier ».

A cet effet, le Gabon se félicite de la réalisation de quelques projets porteurs dans le domaine de la protection et l'amélioration de l'environnement marin et côtier, tels que le Projet Grand Ecosystème Mann du Courant de Guinée (GEM CG), auquel il a adhéré depuis 2003, et qui nous augure des lendemains meilleurs dans le suivi écologique de ce milieu fragile.

- Monsieur le Président;
- Mesdames et Messieurs les Ministres;
- Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation.

Pour avoir pris part à la Conférence sur le Partenariat pour le Financement de l'Initiative Environnementale du NEPAD qui a eu lieu à Dakar (Sénégal), du 15 au 16 mars

dernier, le Gabon se félicite du fait que la problématique de gestion et de valorisation de l'environnement marin et côtier, ait été au centre des débats dont les conclusions et les recommandations témoignent de l'importance capitale que nous devons accorder désormais à cette question.

Aussi, la Déclaration de Dakar qui consacre la nécessité de procéder au renforcement des capacités des Etats pour la finalisation des projets nationaux et de créer un Fonds africain pour l'environnement, représente-t-elle une avancée significative.

De même, nous marquons notre adhésion aux conclusions et recommandations issues de l'Atelier Régional sur les dynamiques sédimentaires et l'érosion côtière, initié par l'Union Africaine, qui s'est tenu à Accra (Ghana) du 14-18 mars dernier, qui mettent un accent particulier sur la nécessité pour nos Etats de mieux protéger la zone côtière de l'érosion marine, entre autres, et de procéder à un suivi environnemental de ces écosystèmes fragiles afin de déboucher, à terme, sur la mise en œuvre d'un système d'alerte rapide contre les catastrophes.

- Monsieur le Président;
- Mesdames et Messieurs les Ministres;
- Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation.

Au regard du fonctionnement de la Convention d'Abidjan et de son Protocole, notamment de sa mise en œuvre par les Etats parties, le Gabon souligne l'importance d'une adhésion massive et réelle par la ratification de ces instruments de même que l'acquittement des arriérés de contribution imputables à nos Etats.

Cet acquittement devrait participer d'une prise de conscience à un haut niveau de la problématique de la préservation des écosystèmes côtiers et marins, compte tenu de l'importance qu'ils revêtent pour notre région, dont la frange côtière s'étend sur plus de 14.000 km.

Conscient des difficultés économiques auxquelles sont confrontées nos pays, nous les exhortons néanmoins à solder, bon an, mal an, le passif de leurs contributions, afin de permettre une meilleure mise en œuvre de la Convention d'Abidjan.

C'est au regard de cette prise de conscience que la communauté internationale continuera d'apporter un appui encore plus déterminant à cette initiative conjointe aux pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Vive la Convention d'Abidjan.

Vive la Coopération Régionale.

Vive la Coopération Internationale.

Je vous remercie.

## 8. **Cameroon**

### **Allocution du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Hon. Pierre Hele**

- Excellences;
- Distingués Délégués;
- Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi avant tout, de dire mes remerciements au Gouvernement et au peuple gabonais pour sa chaleureuse hospitalité manifestée à notre égard à tous ainsi qu'au Secrétariat de la Convention d'Abidjan pour l'organisation de la présente conférence et la qualité des documents de travail.

Long de près de 407 km, la zone côtière de Cameroun regorge de sols fertiles, de minerais et bien d'autres ressources naturelles à l'instar des hydrocarbures, du poisson et des forêts riches en espèces ligneuses et fauniques, ce qui a favorisé un afflux effréné de populations dans la région avec pour corollaire d'intenses activités socio-économiques aux conséquences néfastes sur l'environnement, notamment:

- L'exploitation en off-shore des produits pétroliers participe de la pollution tant de l'atmosphère que des plages et des eaux côtières;
- L'utilisation abusive des engrais et des pesticides chimiques par les grandes sociétés agro-industrielles dans les exploitations agricoles favorise la pollution des sols et des eaux souterraines;
- Les activités excessives de pêche menées en particulier avec des matériels et des méthodes non appropriés mettent en péril les alevins et constituent de ce fait une menace pour les approvisionnements futurs en poissons;
- L'utilisation du bois de chauffe prélevé dans les mangroves aux fins de fumage du poisson constitue la plus grande menace pour l'écosystème de mangroves.

Le milieu côtier de Cameroun est également unique dans la mesure où il s'étend de la laisse de haute mer jusqu'à près de 60 km dans l'arrière-pays à une altitude de 4000 m, comprenant ainsi divers écosystèmes tels les mangroves, les forêts côtières et de montagne, les savanes de montagne, jusqu'au pic du Mont Cameroun, volcan encore en activité, dont le sommet est le plus élevé en Afrique de l'ouest et centrale. Les éruptions volcaniques du Mont Cameroun (dont la plus récente est survenue en 1999) représentent la plus importante menace pour le milieu côtier.

Les éruptions volcaniques s'accompagnent généralement de cendres qui polluent l'atmosphère et de coulées de laves de long des pentes de la montagne, qui détruisent beaucoup de biodiversité et menacent la vie humaine. Un réel danger subsiste par ailleurs, qui se traduit par le fait que ces activités volcaniques sont à même de provoquer des mouvements au fond de l'océan dont la conséquence serait le phénomène Tsunami vécu en décembre 2004 dans l'océan indien.

- Excellences;
- Mesdames et Messieurs.

Face à toutes ces menaces qui pèsent sur le milieu côtier, le Gouvernement de la République du Cameroun ne ménage aucun effort pour adopter des politiques et autres stratégies fiables de gestion durable des ressources dont regorge l'écosystème, afin de s'assurer que ce dernier continue de rapporter des avantages socio-économiques aux générations actuelles et futures. Ces mesures comprennent:

- L'élaboration d'instruments juridiques et réglementaires. Les lois et réglementations en effet des outils importants permettant au Gouvernement de veiller à l'utilisation rationnelle et la gestion durable des ressources de la région. Le Cameroun jouit d'une expertise nationale suffisante dans ce domaine. Toutefois, il se pose un besoin réel d'assistance technique et logistique;
- Le renforcement des capacités. Un renforcement des capacités de l'administration et des populations locales en matière de gestion des ressources dans la région permettrait de veiller à leur préservation pour le bien et la jouissance des générations actuelles et futures. Au Cameroun, comme dans la plupart des autres pays de notre sous-région, le besoin d'une assistance technique dans ce domaine est réel;
- Les projets en cours d'exécution: L'engagement du Gouvernement de mon pays à assurer la protection, la gestion et le développement du milieu marin et côtier se traduit par l'exécution en cours sur le terrain, d'un certain nombre de projets.

C'est le cas, par exemple, du Projet de gestion et de conservation de la biodiversité des mangroves au Cameroun, mis en œuvre avec le concours de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) ; le Projet de Gestion Intégrée de la Zone Côtière de Kribi-Limbe, mis en œuvre avec la collaboration de l'actuel Projet sur les Grands Ecosystèmes Marins du Golfe de Guinée ; le Projet de Conservation et de Gestion de la Biodiversité mis en œuvre avec le concours de la Cameroon Wildlife Conservation Society (CWCS). Ces projets, faut-il le relever, restent disposés à entretenir une collaboration avec tout nouveau partenaire impliqué dans ce domaine;

- La ratification des conventions et autres accords internationaux relatifs à la gestion intégrée des zones côtières. Le Cameroun a en effet pris conscience de la nécessité d'une coopération régionale et internationale visant à assurer un développement écologiquement sain et durable grâce à une approche globale et coordonnée;
- Excellences;
- Mesdames et Messieurs.

Il ressort de ce qui précède, que le Gouvernement du Cameroun s'est résolument engagé à la protection, la gestion et au développement de son environnement marin et côtier. Aussi, reste-il, dans l'optique de la réalisation de cet objectif, disposé à collaborer avec tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux, surtout dans le domaine de l'évaluation scientifique, eu égard à la rareté de l'information scientifique relative à la pollution marine et à l'absence dans les régions d'Afrique de l'Ouest et du Centre d'un système d'alerte rapide de la pollution.

C'est fort de tout ceci que j'ai la conviction que la renaissance de la Convention d'Abidjan, pour l'appeler ainsi, est la bienvenue.

Merci pour votre aimable attention.

## 9. Ghana

### **Speech by the Minister for Environment, Science and Technology of Ghana, Hon. Christine Churcher:**

Chair, my colleagues, permit me to express my sincere gratitude to the Government and people of Gabon for hosting this important meeting and also render appreciation to all who relentlessly worked behind the scenes to make this meeting possible.

Recent national and global events point to the fact that the objectives of the initiators of the Abidjan Convention are as potent today as they were two decades ago cannot take over.

Problems associated with over-exploitation of living resources, increasing populations, accelerated urbanisation of the coastal area, threat to the oceans due to transportation and exploitation of petroleum resources and biodiversity in the region, pollution from land-based sources due to industrialization and municipal wastes are on the increase leading to loss of biodiversity.

Since impacts of pollution know no boundaries and living resources of the oceans transverse national and international boundaries, it is paramount that we cooperate with one another to solve these problems.

Seeking solutions to these problems require that we pool human, institutional and financial resources to the benefit of our people. We should learn from the experiences of other conventions and as much as possible collaborate with them to protect our environment.

There is no gain in signing conventions when we cannot implement the provisions we have all agreed to abide by for instance, final resource. May I use this opportunity to plead with

all parties present to consider this new dispensation as a time for action to move the Abidjan Convention forward.

The Government of Ghana calls for accountability and good governance in the spirit of NEPAD and the African Peer Review Mechanism since this is one of the areas that we shall be judged by the world.

As the chair of work programme, I am happy to note that with the active support of the Regional Seas Secretariat and the Regional Coordinating Unit, a meeting was held in Accra to discuss a work programme for the Convention

This meeting of focal points, the Secretariat, the RCU, experts from the region and partners considered the work programme and agreed on, a number of objectives and strategies to move the Abidjan Convention forward. This work programme is one of the items for our consideration at this conference.

I am happy to note that a number of the programmes are currently on going and being supported by UNEP, UNDP, IMO, FAO, GEF, ACOPS, IOC of UNESCO, member countries and other partners.

Chair, what we need at COP 7 is total commitment from all governments and partners to implement the programmes to achieve the desired results within the targets set.

I wish you all successful deliberations.

## 10. Benin

### **Allocution du Secrétaire Générale de la Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, M. Pascal Yaha, à la réunion des Chefs de Délégation**

- Excellence, Monsieur le Président de la 7ème Conférence des Parties de la Convention d'Abidjan;
- Mesdames et Messieurs les Ministres;
- Excellence, Monsieur le Directeur exécutif du PNUE;
- Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations bilatérales et multilatérales;
- Honorables Invités;
- Mesdames et Messieurs.

C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir de prendre la parole devant cette Auguste assemblée en ce jour mémorable, à l'occasion de la 7ème Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan au nom du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme du Bénin.

Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de me joindre aux honorables délégués qui viennent de me précéder pour remercier le Gouvernement gabonais pour sa contribution à l'organisation des présentes assises. Je voudrais saisir l'opportunité qui m'est offerte pour lui transmettre ainsi qu'à tout le Peuple gabonais, les salutations du Peuple béninois, de son gouvernement.

Monsieur le Président

Il ne fait aujourd'hui de doute pour personne que l'environnement côtier et marin est source de santé et de rentabilité économique. Nous en dépendons pour notre alimentation et notre bien-être. Cependant malgré tous les avantages qu'il procure, cette zone très sensible est menacée. Il importe donc de le protéger de toutes sortes pollution et de dégradation et de lui accorder une attention particulière. C'est d'ailleurs le but fondamental de la présente rencontre.

Au Bénin, la zone côtière s'étend sur 125 kilomètres d'Est en Ouest entre le Togo et le Nigeria et sur environ 60 km de l'Océan Atlantique à l'intérieur du pays. D'une superficie de 8 700 km<sup>2</sup> (7,7% du territoire national) avec près de 50% de la population et génère une grande partie des besoins de développement.

Dans le souci de protéger cet important patrimoine, le gouvernement béninois a signé et ratifié toutes les conventions pertinentes liées à la protection de l'environnement marin et côtier et a mis en place un cadre, institutionnel, réglementaire, législatif approprié.

Cependant, malgré tous les efforts consentis par l'Etat béninois, force est de constater que la zone côtière est toujours confrontée à de sérieux problèmes de pollutions qui proviennent de sources diverses.

Parmi celles-ci, la pollution tellurique occupe une place importante dans la dégradation de l'environnement côtier et marin. La zone côtière béninoise abrite plus des 80% des unités industrielles du pays. Les effluents industriels sont déversés pour la plupart sans traitement dans les eaux lagunaires et /ou en mer ou infiltrent la nappe phréatique. La mer est ainsi devenue la destination finale des eaux usées, des déchets solides, de différents types de polluants, d'hydrocarbures etc. Tous ces polluants ont un impact cumulé susceptible d'affecter la santé du milieu côtier et marin dont nous dépendons.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention qui nous réunit ce jour, en vue de préservation de ce milieu sensible dans un esprit de développement durable et afin d'éradiquer la pauvreté, les activités suivantes ont été menées. Il s'agit de:

- Des activités relatives à la lutte contre l'érosion côtière, pour protéger de nombreuses installations économiques et sécuriser les témoins urbains qui accueillent des projets de développement en cours d'exécution et ou d'instruction;
- De la prise de plusieurs textes législatifs et réglementaires dont la loi cadre sur l'environnement et ses textes d'application tels que les décrets sur les Etudes d'Impact Environnemental et sur l'Audit Environnemental. Pour minimiser la pollution due aux activités terrestres, tout industriel voulant s'installer dans cette zone est tenue de réaliser l'Etude d'Impact sur l'Environnement. Depuis 2001, les industries installées dans la zone avant la promulgation de la loi-cadre sont soumises à l'audit environnemental dûment réalisé et suivi par l'Agence Béninoise pour l'Environnement;
- De la protection des Ressources Naturelles pour laquelle nous pouvons citer le Programme d'appui à la gestion durable des zones humides du Bénin. Il s'agit d'un projet de gestion participatif et concerté des lagunes côtières exécuté dans une approche d'intercommunalité dans le contexte de la décentralisation;
- Au projet de gestion Communautaire de la biodiversité des écosystèmes marins et côtiers du Bénin en cours de mise en œuvre avec l'appui du FEM;
- Au projet de création d'une zone d'aménagement touristique sur la route des pêches;
- De plus mesurant à sa juste valeur l'importance de la zone côtière et du milieu marin, le Bénin a validé le Plan National d'Intervention d'Urgence en cas de pollution marine accidentelle.

Ces quelques projets de grande envergure, loin d'être exhaustifs, traduisent bien la volonté du Gouvernement Béninois à mettre en place au Bénin, les conditions optimales pour une gestion durable de la zone côtière. Ils traduisent également la conviction selon laquelle le Bénin à l'instar des autres pays de la sous région, reconnaît l'importance de cette zone et tient à

assumer ses responsabilités à assumer pour une meilleure protection de l'environnement côtier et marin.

Monsieur le Président,

Le Bénin dans sa recherche de solutions durables à la menace qui pèse sur sa zone côtière a mis également en application plusieurs recommandations issues d'importantes conférences en vue de lutter contre la dégradation du milieu. Cependant la situation reste loin d'être inversée. C'est d'ailleurs pour s'enrichir des expériences des autres pays africains et pour trouver une solution concertée à ce phénomène que le Bénin a tenu de participer à cette importante assise.

Monsieur le Président,

Les raisons de la tenue de la septième Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan sont bien connues. Il s'agit de discuter et d'approuver le programme de travail pour la période 2005-2007 et trouver un mécanisme de financement de la mise en œuvre de la convention et du renforcement de sa coordination. Ce sont des objectifs honorables qui pourraient assurer le décollage effectif de la convention d'Abidjan.

Monsieur le Président,

L'application de la Convention d'Abidjan ne peut aboutir aux résultats escomptés que si les parties se sentent solidaires les uns des autres. C'est d'ailleurs pour cette raison que je voudrais nous inviter à prendre conscience de nos responsabilités nationales et internationales afin d'agir en conséquence pour assurer dans une parfaite synergie la mise en œuvre des différents programmes liés à cette convention. Il serait par ailleurs souhaitable que dans notre plan d'action un accent soit mis sur:

- la cohérence avec les autres conventions en vue d'éviter les double emploi et le gaspillage de ressources limitées;
- l'encouragement et la promotion des bonnes pratiques en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier de notre région au titre des mesures incitatives.

Pour terminer, je voudrais, une fois de plus, au nom du Gouvernement béninois, rendre hommage au Secrétariat de la Convention et à la Coordination Régionale d'Abidjan qui ont, de part leurs efforts inlassables, contribué à la tenue de cette conférence.

Mon souhait le plus ardent est que les présentes assises ne soient pas une rencontre de plus, mais assises qui apportent une réelle valeur ajoutée pour nos économies respectives

Je vous remercie.

## **11. Togo**

**Déclaration de la Chargée d'Etudes du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières de Togo, Mme Mary Yaou:**

- Monsieur le Vice-Premier Ministre, Représentant du Président de la République, son excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba;
- Mesdames et messieurs les Ministres;
- Monsieur le Directeur Exécutif du programme des nations Unis pour l'Environnement;
- Monsieur le directeur du Bureau Régional pour l'Afrique du PNUE;
- Monsieur le Président de la Convention d'Abidjan;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations bilatérales et multilatérales;
- Distingués participants;
- Mesdames et Messieurs.

Je tiens avant toute chose, à vous présenter les excuses du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières du Togo qui aurait bien voulu être parmi nous. Mais son calendrier chargé et les empêchements de dernière minute ne lui ont pas permis de faire le déplacement de Libreville.

C'est donc en son nom et en celui du gouvernement togolais que je remercie, le gouvernement gabonais pour tous les efforts déployés afin de faire de nos assises une réussite.

Je voudrais remercier particulièrement le PNUE pour les efforts consentis pour la mise en oeuvre de la Convention d'Abidjan par nos pays.

Nos remerciements vont également à tous les organismes ici présents pour leurs multiples contributions à la réussite de cette septième Conférence.

La convention relative à la Coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (WACAF Abidjan 1981), a été ratifiée par le Togo par la loi no. 83-17 du 20 juin 1984 et publiée par décret no. 84-9 du 2 janvier 1985. C'est à dire que le Togo a très pris conscience de l'importance de cette convention pour notre sous région.

Il lance donc un appel pressant aux pays qui ne l'ont pas encore fait à prendre et honorer cet engagement.

En effet, monsieur le président de la Conférence, la Convention devrait nous permettre dans un cadre concerté de:

1. Promouvoir le développement rationnel de la zone côtière;
2. Développer des capacités nationales pour la gestion de zone côtière et du milieu marin;
3. Prévenir et lutter contre la pollution marine;
4. Prévenir et lutter contre l'érosion côtière;
5. Développer des plans d'urgence en cas de pollution pétrolière marine.

De façon concrète, la Convention constitue pour nous, le cadre de concertation au niveau sous régional pour discuter des questions relatives à la gestion du milieu marin et rechercher les solutions qui s'imposent.

Spécifiquement pour le Togo, le cadre de la Convention a permis entre autres de:

Elaborer le profil environnemental du littoral du Togo,

- Participer à la phase 1 du Grand Ecosystème du Courant de Guinée et aussi à la phase 2 qui commence avec un projet de démonstration intitulé «Lutte contre la pollution de la mer par les boues de phosphates par application de la méthode de décantation et identification d'une stratégie de gestion durable»;
- Exécuter les deux premières phases du projet 'Réseau d'Echange de Données et d'Informations Océanographiques pour l'Afrique/Océan data Information for Africa' (ODINAFRICA).

Je me réjouis de l'opportunité que cette Conférence nous donne pour réaffirmer notre engagement commun en faveur de la Coopération en matière de protection et de développement de l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Mesdames, Messieurs,

La délégation togolaise souhaite que les résolutions issues de cette Conférence soient largement diffusées et appuyées par les différents bailleurs de fonds comme le font déjà certains entre autres le PNUE afin de stimuler une mise en oeuvre plus efficace des actions de préservation et de mise en valeur du milieu marin et de la zone côtière dans les pays partis à cette Convention.

Nous félicitons également le groupe des experts pour le travail pour sortir un document de décisions soumis à l'appréciation des ministres.

Nous ne saurons terminer notre intervention sans remercier le Gouvernement de la Côte d'Ivoire qui abrite le siège du Secrétariat intérimaire de notre Convention et la FEM pour leurs efforts pour la promotion de cette Convention.

Je vous remercie.

## 12. Nigeria

### **Goodwill message from the Minister for Environment, Hon. Bada Mamde, delivered by Mr. Akin Awobamise, Zonal Director of the Federal Ministry of Environment**

The Minister could not be here due to other National engagements requiring his attention. He has however asked me to extend his warm greetings to his Colleagues fellow Ministers at this meeting.

He further directed me to inform the gathering that Nigeria is fully committed to the objectives of the Abidjan Convention and supports all the initiatives aimed at getting it revitalised. He looks forward to the outcome of the meeting, which he hopes to bring to the Federal Executive Council meeting for consideration and necessary action.

Honoured Ministers,

On the issue of contribution, I am to inform you that as soon as the budgetary exercise in Nigeria is completed, Nigeria will aim at making her necessary contribution.

Finally the Minister congratulates Gabon on her ascension to chairmanship of the Convention and for hosting the COP7 and wishes to thank you and God bless.

### 13. Guinea

#### **Déclaration du Chef de Cabinet du Ministère de l'Environnement de la Guinée, M. Mamady Conde**

- Monsieur le Président;
- Messieurs les Ministres;
- Monsieur le Représentant du PNUÉ;
- Messieurs les Représentants des Gouvernements;
- Mesdames, Messieurs.

Je voudrais tout d'abord m'acquitter d'un devoir, c'est celui de vous transmettre le salut fraternel et amical de Hon. Cheik Abdel Kader Sangare, Ministre de l'Environnement de la République de Guinée qui pour des raisons indépendantes de sa volonté n'a pu être personnellement parmi nous.

Qu'il me soit permis ensuite d'exprimer les remerciements au nom de la délégation que je conduis, aux organisateurs de la 7<sup>ème</sup> réunion de la Conférence des Parties Contractantes à la Convention d'Abidjan, pour la qualité de l'accueil digne de l'hospitalité africaine qui nous a été réservé.

- Monsieur le Président;
- Mesdames et Messieurs.

Au regard des multiples problèmes liés à la dégradation de l'environnement et pour endiguer les conséquences qui en découlent, le Gouvernement guinéen vient de créer le 4 octobre 2004, un Ministère chargé de la mise en œuvre de sa politique en matière d'environnement. Démontrant ainsi sa volonté de faire de la protection et de la gestion rationnelle de l'environnement une priorité nationale.

L'un des objectifs principaux de ce jeune département ministériel est la protection du milieu marin contre toutes formes de dégradation.

Et pour ce faire, je puisse vous rassurer que des efforts louables ont été consentis notamment:

- l'élaboration et la mise en œuvre du Décret relatif à la préservation du milieu marin contre toutes les formes de pollution;
- l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove qui a abouti à la réalisation d'un projet pilote sur le littoral dénommé Projet de gestion des mangroves dans la baie de Sangareah;
- et surtout, la Guinée est partie contractante à la Convention d'Abidjan et de son Protocole relatif à la coopération en matière de protection et de gestion du milieu marin et des zones côtières.

Très malheureusement, les impacts négatifs des activités humaines demeurent toujours sur les écosystèmes marin et terrestre et suscitent des conflits autour de ces ressources.

- Monsieur le Président;
- Mesdames et Messieurs.

Compte tenu du travail déjà réalisé dans le cadre du programme de cette Convention, il serait important que nous ayons une idée claire de nos objectifs et de nos futures interventions. Pour cela, les Parties doivent créer et renforcer les Points Focaux Nationaux et mettre en place un mécanisme financier durable pour assurer la mise en œuvre efficace de la Convention et de son Protocole.

Une Unité Régionale de Coordination et un Bureau plus dynamique et actif sont indispensables si nous voulons atteindre nos objectifs. Ce Bureau en liaison avec le Forum des Points Focaux Nationaux, se consacrera à la mobilisation des ressources financières et humaines nécessaires pour assurer au minimum la réalisation des activités proposées au Programme de travail 2005-2007.

Dans tous les cas, un programme régional demeure la principale action qui soit susceptible de renforcer les mesures nationales et résoudre de manière efficace, les problèmes du milieu marin et côtier dans notre région notamment les projets et programmes des trois Grands Ecosystèmes Marins du Courant de Guinée, de Canari, et de Benguela.

- Monsieur le Président;
- Messieurs les Ministres;
- Mesdames et Messieurs.

Pour ma part, et au nom de Hon. Cheik Abdel Kader Sangare, Ministre de l'Environnement de la Guinée, je réitère la volonté manifeste du Gouvernement, de soutenir le processus de revitalisation de la Convention d'Abidjan qui reste un instrument exemplaire de coopération régionale pour les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Vive la coopération internationale.

Je vous remercie.

## 14. Gambia

### Speech by Gambia's Focal Point for the Abidjan Convention, Mr. Saikou B. M. Njai

- Honoured Ministers;
- Distinguished ladies and Gentlemen;
- My dear colleagues.

First I would like to extend the sincere apologies of my Minister's Secretary of State for Fisheries, Natural Resources and the Environment, Hon. Bai Mass Taal, for not being with you today. As a veteran environmentalist I am sure wherever he is right now, his mind will be with you.

Mr Chairman,

This Convention is very important to the Gambia with a coastline of 50 km and the river covering 1/5 of our land, the marine and coastal environment is a priority area in the socio-economic development of the country. Since 1994, the Gambia Government has taken major policy decisions geared towards the protection and management of the coastal and marine environment.

We often overstate the cost of managing our environment and undervalue the cost of not managing our environment. Environment management and development are inextricably linked. We need to leave no stone unturned to ensure this Convention is revitalised and endeavour to implement the current work programme.

## 15. Vote of thanks

### Read by the Minister for the Environment and the protection of Nature, Senegal, Hon. Modou Diagne Fada

Les participants à la Septième Conférence des parties à la Convention d'Abidjan (COP 7) tenu du 22 et 23 mars 2005 à Libreville, Gabon.

Remercient le Président de la République Gabonaise, son Gouvernement, le Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Peuple Gabonais pour leur hospitalité et la qualité de l'accueil qui leur a été réservé tout au long de leur séjour, dans cette magnifique ville de Libreville.

Estiment que de telles rencontres contribuent très avantageusement à l'intégration régionale d'une part, et à la mise en œuvre des missions dorénavant dévolues à la Convention d'Abidjan, dans le cadre de son mandat d'autre part.

Ils remercient également le comité d'organisation et le personnel de l'hôtel pour la qualité du service et la rapidité des prestations.

## 16. Gabon: Closing statement

**Discours de clôture par le Ministre Délégué Alexandre Barro Chambrier, Chef de délégation en lieu et place du Ministre Emile Doumba, Ministre de Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, de l'Environnement chargé de la Protection de la Nature**

- Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres, Chers Collègues;
- Monsieur le Représentant du Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement;
- Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants du Corps Diplomatique;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales;
- Distingués invités;
- Mesdames et Messieurs.

Nous voici arrivés au terme des travaux de la 7ème Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan sur la Coopération en matière de protection et de développement de l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Je voudrais avant tout me réjouir du climat de sérénité, de compréhension mutuelle et de responsabilité qui a prévalu tout au long de nos travaux. Ce contexte a facilité les échanges qui ont abouti aux importantes décisions que nous venons de prendre au cours de nos assises.

Je profite de la circonstance pour saluer nos éminents experts à qui j'adresse nos vives et sincères félicitations pour le travail accompli.

Les conclusions des travaux du Segment Ministériel qui viennent de nous être présentées traduisent la détermination de nos Etats à conduire une politique résolue de protection et de développement de l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Elles témoignent également de leur volonté de redynamiser la Convention d'Abidjan.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Au moment où le Gabon a l'insigne honneur et la lourde responsabilité d'assurer, pour les deux années à venir, la présidence de la Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan, je voudrais réaffirmer l'engagement du Gouvernement de la République Gabonaise, conduit par Monsieur Jean-François Ntoutoume-Emane, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sous la haute Direction de Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République, Chef de l'Etat, à poursuivre l'action engagée sous la Présidence ivoirienne en vue de la redynamisation de la Convention d'Abidjan.

A cet égard, nous sommes assurés de bénéficier de l'esprit visionnaire du Président Bongo Ondimba et son exceptionnel tissu de relations. Je souhaiterais indiquer quelques-unes des mesures qui s'inscrivent dans le cadre de ce processus et qui ont fait l'objet d'un consensus au cours de nos assises. Il est en effet essentiel que les pays ayant adhéré à la Convention conduisent le processus à son terme.

Je me réjouis également des engagements pris par l'ensemble des pays à honorer le plus régulièrement possible leurs contributions financières. Nous devons avant tout compter sur nos propres ressources si nous voulons obtenir le soutien de la communauté internationale. Par ailleurs, nous avons ensemble décidé de renforcer le rôle des points focaux qui devront être à même de mieux assuré le suivi de nos recommandations.

A ce stade de nos considérations, il me plait de remercier l'Agence Suédoise de Coopération Internationale pour son appui qui permettra la mise en place d'un mécanisme de coordination efficace. Il s'agit d'une priorité dans le cadre du programme d'action 2005-2007.

Parmi les autres éléments de notre plan d'action, nous pouvons citer:

- la création de bases de données et de réseaux d'échange au niveau régional qui améliorera notre connaissance de l'environnement marin et côtier et contribuera au renforcement de nos capacités de mise en œuvre de la Convention;
- le développement des synergies entre les institutions, programmes et projets en cours dans notre région qui participera au renforcement de la Convention et, ce faisant, à la politique d'intégration régionale que nos Chefs d'Etat appellent de tous leurs vœux, dans un élan de solidarité agissante et d'intérêts mutuels.

Pour mener à bien le programme de travail ambitieux que nous venons d'adopter pour la période 2005-2007, la Présidence Gabonaise sollicite, de la part de l'ensemble des pays membres, le soutien nécessaire à la réussite de son mandat.

Qu'il me soit permis, en considération de ce qui précède, de lancer un vibrant appel à la communauté internationale pour qu'elle renforce son appui à la mise en œuvre du Plan d'Action de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, encore appelé WACAF, régi par la Convention d'Abidjan.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Au moment où nos travaux s'achèvent, je voudrais adresser, au nom du Gouvernement gabonais et au mien propre, un hommage mérité à notre collègue, Angèle Gnonsoa, Ministre d'Etat, Chargée de l'Environnement de la République de Côte d'Ivoire, qui a assuré la Présidence de la Conférence des Parties, pour la qualité et la densité du travail qu'elle a accompli au cours de son mandat.

Au nom de tous mes Collègues, Ministres de l'Environnement de la zone WACAF, je voudrais lui renouveler notre profonde gratitude et lui adresser nos vifs et sincères remerciements pour les efforts qu'elle n'a cessé de déployer à cet effet.

Aussi, souhaiterions-nous pouvoir toujours compter sur sa grande expérience et ses conseils avisés pour le rayonnement de notre Institution.

Mesdames et messieurs,

Distingués Invités,

Avant de terminer mon propos, il me plaît de remercier au nom du Président de la République, Chef de l'Etat, tous nos invités qui ont fait le déplacement de Libreville, et de leur souhaiter un bon retour dans leurs pays respectifs et dans leurs familles, en espérant que leur séjour en terre gabonaise aura été des plus agréables.

Je déclare clos, les travaux de la 7<sup>ème</sup> Conférence des parties à la Convention d'Abidjan relative à la Coopération en matière de protection et de développement de l'environnement marin et côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Vive la Convention d'Abidjan,

Vive la Coopération Régionale,

Vive la Coopération Internationale,

Je vous remercie.

## Annex VII

### Report of the Executive Director of UNEP

#### Background to the implementation of and activities under the Convention for Cooperation in the Protection and Development of the Marine and Coastal Environment of the West and Central African Region (Abidjan Convention)

#### I. Background

1. The Abidjan Convention for Cooperation in the Protection and Development of the Marine and Coastal Environment of the West and Central African Region was signed in 1981 and came into force in 1984. The Convention is among 17 regional seas conventions and action plans that bring together over 150 coastal States and territories. In Africa, 30 of the sub-Saharan African countries are party to the Abidjan (1981) and Nairobi (1985) conventions. The Abidjan Convention area extends from Mauritania in the north to South Africa in the south, covering 22 African States with a coastline of over 14,000 km.
2. The Regional Seas conventions and action plans are comprehensive agreements that have been extraordinarily effective in engaging Governments in protecting the environment. The conventions cover a wide range of issues, ranging from pollution from land-based activities, chemicals and coastal development to the conservation of marine biodiversity and entire ecosystems.
3. The limited geographic focus of each convention or action plan enables the participating countries to channel the energies of a wide range of stakeholders and interest groups to solving interlinked problems and to address the relationship between the legal and biophysical dimensions of the coastal and marine environment.
4. The Contracting Parties to the Abidjan Convention exhibit differing governance structures, extreme political, social and economic variations within and between the countries. Consequently, each of the country responds to coastal and marine issues in different ways. The Abidjan Convention provides a mechanism for regional coordination and a framework for effective regional actions. The participating countries include: Angola, Benin, Cameroon, Cape Verde, Congo, Côte d'Ivoire, Democratic Republic of the Congo, Equatorial Guinea, Gabon, Gambia, Ghana, Guinea, Guinea-Bissau, Liberia, Mauritania, Namibia, Nigeria, Senegal, Sierra Leone, São Tomé and Príncipe, South Africa and Togo.
5. The Convention covers countries that are rich in biodiversity and natural resources, the most important of which within the Convention area are fisheries, oil and gas, and minerals, including sand, limestone and diamonds. Tourism is a growing industry and an important contributor to the economy of the region. Coastal tourism is an important foreign exchange earner for such countries as the Gambia, Namibia and Senegal. In South Africa, tourism generates more than \$1.2 billion dollars annually, with over 20 million international and domestic visitors to coastal areas each year.
6. One consequence of the region's rich biodiversity and abundant resources is the intense development of industrial activities along the coastlines for all the 22 countries that are party to the Abidjan Convention. The coastal areas are densely populated and rapidly industrializing. In many coastal States within the Convention area, about half the population live within 100 km of the coastline. The coastal and marine environment is therefore facing a multitude of problems stemming from unplanned urbanization, poor regulatory regimes, and the use of inappropriate gear and quotas in fisheries. In addition, the selective harvesting of preferred species and the harvesting of small-size classes and reproductive females are leading to the over-exploitation of fish-stocks. At the same time, intense rates of mineral exploitation are causing the widespread destruction of critical habitats in the coastal areas with associated effects on living resources.

7. With the increasing number of environmentally related, national, regional and international initiatives, programmes and projects on the marine and coastal environment, the need for an effective coordination mechanism in the Convention area cannot be over-emphasized. The challenge is how to re-invent and re-tool the Abidjan Convention as an effective vehicle for sustainable development, in support of the New Partnership for Africa's Development (NEPAD).

8. To address this new focus, the objectives for the Abidjan convention have been reconfigured, with a view to placing more emphasize on, first, raising awareness of the economic values of coastal and marine resources and the threats to marine living resources and their ecological role in the oceans; and, second, strengthening regional coordination mechanisms and building an effective regional framework for actions designed to stem the further degradation of the marine environment and to reverse the degradation and destruction of critical habitats. The Abidjan Convention is therefore expected to play a coordinating role in the implementation of a series of intervention projects that will support the NEPAD process in the implementation of the action plan for the NEPAD environment initiative.

9. In response to these new realities and needs, the United Nations Environment Programme (UNEP) and the Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA) have developed a support programme aimed at improving the coordination mechanism in the Convention area. The objectives of the programme include establishing coordination with other conventions and partners and developing a work programme for the assessment and management of coastal ecosystems, as well as on other related social and economic issues. The aim is to set in place an effective coordination mechanism based on the premise that priority thematic issues have geographical influence that may best be addressed through an effective and strong coordination centre.

## **II. Structure and peculiarities of the ecosystems on the Atlantic coast of Africa**

10. The Abidjan Convention area straddles three distinct ecosystems, namely; the Benguela current large marine ecosystem, the Guinea current large marine ecosystem and the Canary current large marine ecosystem. The countries bordering the Canary Current ecosystem in the northern region, such as Senegal, Mauritania and others, and those bordering the Benguela current ecosystem in the southern region, namely, Angola, Namibia and South Africa, are heavily influenced by the desert conditions of their respective hinterlands. The countries sharing the Guinea current ecosystem, on the other hand, are characterized by humid tropical conditions.

### **A. Canary current large marine ecosystem**

11. The Canary current large marine ecosystem is characterized by a major upwelling of deep, cold oceanic waters off the Canary Islands. The upwelling progresses in easterly and southerly directions, gradually dispersing over the continental shelf off Morocco, Mauritania, Senegal, the Gambia, Guinea-Bissau, Guinea and, to a lesser extent, Sierra Leone, as well as around the Cape Verde islands.

12. This nutrient-rich upwelling in the Canary current stimulates high biological productivity that results in an abundance of both pelagic and demersal fishery resources, including mackerel, tuna, and crustaceans. Such richness and diversity is well evident in the Baie de Levrier and the Banc d'Arguin of Mauritania (Gueye, 2001).

13. With many of these fishery resources shared among the countries in the subregion, management of the fisheries to ensure sustainability is therefore a matter of prime concern. The Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) Code of Conduct for Responsible Fisheries, which enjoins countries to take collective actions to manage shared fish-stocks, is therefore of particular significance in this subregion. The subregion already has a strong and functional subregional fisheries management body, Commission sous-régionale des pêches or Subregional Fisheries Commission (CSRFP), of which all the coastal countries are members. Joint fishery assessment surveys and surveillance of the fishery waters are undertaken under the auspices of the Commission.

14. The major environmental problems facing the marine and brackish water coastal segments of the Canary current large marine ecosystem, include pollution and eutrophication, declining water quality, particularly in inshore areas and leading to degradation of the coastal habitats, and public health risks from contaminated drinking water.

15. The countries that share the Canary current large marine ecosystem share common concerns and have gained considerable experience working together. Accordingly, they have requested a Global Environment Facility (GEF)-funded large marine ecosystem project. The GEF project has been approved for execution by FAO. The overall objective of the Canary current large marine ecosystem project is to secure global environmental benefits by protecting the ecosystem from degradation caused by over fishing and pollution.

## **B. Guinea current large marine ecosystem**

16. The Guinea current large marine ecosystem extends from Bissagos island (Guinea-Bissau) in the north and includes Cape Lopez (Gabon) in the south. The ecosystem area is considered to include the exclusive economic zones of 16 countries, namely, Angola, Benin, Cameroon, Congo, Côte d'Ivoire, Democratic Republic of the Congo, Equatorial Guinea, Gabon, Ghana, Guinea, Guinea-Bissau, Liberia, Nigeria, São Tomé and Príncipe, Sierra Leone and Togo.

17. The Guinea current region, and in particular its central part, faces a number of challenges involving population growth and urbanization, fisheries depletion, water pollution, public health and sanitation, habitat degradation, coastal erosion, loss of biological diversity and land-use. Although the coastline is subject to high natural erosion and sedimentation processes due to such phenomena as wave action and strong littoral transport, etc., erosion has also been intensified by human activities, notably through sand extraction, port construction, dredging, mangrove deforestation and alterations to flow regimes from dam construction (for irrigation and power generation). Nearly all major cities, agricultural plantations, harbours, airports and industries, as well as other parts of the social-and economic infrastructure in the region, are located at or near the coast.

18. Many of the countries in the subregion are oil producers, with Angola, Cameroon, Equatorial Guinea, Gabon and Nigeria as net exporters. The number of offshore platforms and various export and import oil terminals inevitably means that the region is heavily exposed to oil pollution. Oil spills associated with the offshore operations, with the possible resulting pollution of continental shelf waters from hydrocarbons, could easily develop into a regional problem. Offshore oil and gas reserves and activities have led to long-standing disputes between some neighbouring States, especially those bordering the Bight of Biafra (namely Cameroon, Nigeria and Equatorial Guinea).

19. The Guinea current large marine ecosystem is rich in living marine resources, with the fishing industry providing livelihood for thousands of fishermen and foreign exchange for the countries. The fishery resources are exploited by both artisanal and industrial fishing fleets, the latter being made up of both local and foreign flag vessels. Generally, over 60 per cent of national fish landings in the subregion are made by artisanal fishermen.

20. The major components of the GEF-funded Guinea current large marine ecosystem project include:

- (a) Recovery and sustainability of depleted fisheries and living marine resources including mariculture;
- (b) Planning for biodiversity conservation, restoration of degraded habitats and developing strategies to reduce coastal erosion;
- (c) Reducing land and sea-based pollution and improving water quality; and
- (d) Regional coordination and institutional sustainability.

### **C. Benguela current large marine ecosystem**

21. The Benguela current large marine ecosystem is situated along the coast of south-western Africa, stretching from Luanda (Angola) in the north southwards to the east of the Cape of Good Hope (South Africa). Being one of the four major eastern boundary coastal upwelling ecosystems of the world, the ecosystem's distinctive bathymetry, hydrography, chemistry and trophodynamics combine to make the Benguela current large marine ecosystem one of the most productive ocean areas in the world.

22. The high level of primary productivity of the ecosystem supports an important global reservoir of biodiversity and biomass of zooplankton, fish, sea birds and marine mammals. Near-shore and off-shore sediments hold rich deposits of precious minerals (particularly diamonds), as well as oil and gas reserves. The natural beauty of the coastal regions, many of which are still pristine, have also enabled the development of significant tourism in some areas.

23. Many foreign fishing vessels operate off Angola and Namibia, resulting in severe depletion of the resources of the Benguela current large marine ecosystem.

24. The countries sharing the ecosystem are working together within the GEF-funded Benguela current large marine ecosystem project, which is being implemented by the United Nations Development Programme (UNDP) and in the multi-national Benguela Environment Fisheries Interaction and Training (BENEFIT) research project. The threats and issues associated with the management of the ecosystem have been identified as including the following:

- (a) Increasing exploitation by industrial fisheries in the absence of an agreed long-term regional strategy for the management of the fishery resources;
- (b) Increasing human and ecosystem health problems caused by introduced species, especially of algae derived from ballast water, and other ship discharges of non-indigenous species;
- (c) Continuing mineral, oil and gas exploration and production, both offshore and in coastal areas, with their attendant pollution and consequent habitat degradation risks; and
- (d) Significant losses of biomass among higher order species of the ecosystem, most notably seabirds (penguins), whales, and seals.

25. The long-term objective of the Benguela current large marine ecosystem project is to bring about integrated, sustainable management and use of the resources, and also protection of the ecosystem itself. Provision has been made for the creation and implementation of a Benguela Current Commission to perform this regulatory function.

### **D. Respective focal areas and coordination arrangements of the three large marine ecosystems**

26. The three large marine ecosystems address similar issues on biodiversity and fisheries but have different focal areas. The Canary and Benguela areas focus mainly on fisheries, the Guinea current area places priority on pollution both from land-based sources and oil and gas exploration and production and on coastal processes like erosion. Even between the Canary and Benguela areas there are considerable differences: thus, artisanal fisheries feature prominently

in the Canary current large marine ecosystem alongside the industrial fisheries, while industrial fisheries are of primary concern in the Benguela current large marine ecosystem. The focus and the targets of interventions in each large marine ecosystem reflect the priorities of the countries that share three large marine ecosystem projects and, conversely, the three large marine ecosystems represent the priorities of the Abidjan Convention area.

27. The Abidjan Convention will therefore reorient its coordination structures to provide effective action-oriented service to each country within the large marine ecosystems, based on the natural grouping of the countries. The large marine ecosystem groupings require a lead agency in each participating country and a regional coordination unit to provide a linkage between the implementing agencies and the participating countries across the convention area. For the further development of an effective coordination mechanism, the regional coordination unit will establish national task teams led by a senior government officer – the focal point – from all participating countries, to implement aspects of the work programme of the Abidjan Convention based on the peculiarities of each large marine ecosystem.

28. The countries hosting the three large marine ecosystem projects will act as information centres, tracking the progress of the three large marine ecosystems. This will ensure effective collaboration between the large marine ecosystem projects and the Regional Coordination Unit based in Côte d'Ivoire.

### **III. New Partnership for Africa's Development (NEPAD) and implementation of the NEPAD component of the action plan on marine and coastal environment**

29. The leading objective of the African Process for the Protection and Management of the Marine Resources in Sub-Saharan Africa was to revitalize the Nairobi and Abidjan conventions. The outcome of the African Process was integrated into NEPAD and the network of African experts established during the African Process will work closely with the various African experts in support of the Abidjan and Nairobi conventions to implement the action plan for the NEPAD environment initiative, particularly with regard to the marine and coastal environment.

30. The intergovernmental process under the Abidjan and Nairobi conventions remains the best channel for implementing the programme of interventions and projects of the African Process under the direction of the NEPAD interim secretariat.

31. During the meeting to launch the implementation mechanism for the NEPAD coastal and marine component (Dakar, Senegal, 24 and 25 October 2002), it was agreed that institutional arrangements for the priority areas of the NEPAD environment initiative would be decided on a case-by-case basis, with a view to using as far as possible existing mechanisms. It was further agreed that, for the marine and coastal component, NEPAD would use the implementation mechanisms of the Nairobi and Abidjan conventions.

32. In a meeting held in Abuja, Nigeria, on 24 and 25 February 2003, during the finalization workshop on coastal marine and freshwater resources, participants also noted the need for NEPAD to use the implementation mechanisms of the Nairobi and Abidjan convention to avoid creating new structures.

33. The overall objective of the coastal marine and freshwater resources programme area for NEPAD is to support the implementation of the objectives of the Abidjan and Nairobi conventions and contribute to the implementation in an integrated manner of the decisions of the World Summit on Sustainable Development relating, in particular, to the management of Africa's coastal and marine resources.

34. Work in this programme area also aims at assisting African countries to implement the relevant provisions of the Global Programme of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Sources and to support the activities set out in the Montreal Work Programme for the period 2002–2006, including the strategic action plan on municipal wastewater.

#### **IV. Implementation of the decisions adopted on 16 May 2002 by the Contracting Parties to the Abidjan Convention**

35. At the sixth meeting of the Contracting Parties to the Abidjan Convention, held in Abidjan, Côte d'Ivoire, in May 2002, the Contracting Parties requested the Regional Coordination Unit and the Bureau, in collaboration with UNEP, to take measures to urge countries in the region that were not yet Parties to the Convention to accede to or ratify it. It was decided, among other things, that the Chair of the Bureau of the Convention should undertake a mission to some of the countries in the region to encourage additional ratifications and to mobilize contributions to the Trust Fund.

36. Accordingly, Ms. Angèle Gnonsoa, Minister of Environment of Côte d'Ivoire, Chair of the Bureau of the Convention, Ms. Nasseré Kaba, interim Coordinator, and a consultant, Mr. Kwame Koranteng, undertook missions to Senegal, Mauritania, Gabon, Namibia and Angola between 4 and 22 September 2004.

37. The outcome of the missions is summarized in the following sections.

##### **A. Senegal**

38. In the framework of the mission, meetings were held with the following officials in Senegal:

- (a) Prime Minister;
- (b) Minister of Environment;
- (c) Director of Environment;
- (d) Focal point of the Abidjan Convention; and
- (e) Executive Secretary of the interim secretariat of the environment component of NEPAD (SINEPAD).

39. At those meetings, deliberations centred on the following issues:

- (a) Senegal's contribution to the emerging coordination mechanism as a possible node for the Canary current sub region;
- (b) Working relationships between SINEPAD and the Regional Coordinating Unit in the implementation of the ocean sub-component of the NEPAD environmental action plan;
- (c) South-South cooperation in sharing experiences relating to environmental issues such as sanitation and invasive species; and
- (d) Effective involvement of non-governmental organizations in marine and coastal development programmes.

40. The Prime Minister reiterated the importance of the Abidjan Convention in protecting and developing marine and coastal environment of western and central Africa. The Senegalese authorities renewed their unflinching support for the Convention and the current process to revitalize it and pledged their country's commitment to contributing to that process. The Prime Minister also promised to take up the issue of Senegal's contribution to the Trust Fund.

41. It was also agreed that the interim Coordinator of the Regional Coordinating Unit and the Executive Secretary of NEPAD should establish a close working relationship on marine and coastal issues.

## **B. Mauritania**

42. In the framework of the mission, meetings were held with the following officials in Mauritania:

- (a) Head of State;
- (b) Minister of Environment and Fisheries;
- (c) Minister for Foreign Affairs; and
- (d) Director of Environment.

43. At the meetings, deliberations focused primarily on the need for the country to ratify the Abidjan Convention and other matters as enumerated above. The Head of State gave instructions to the Minister for Foreign Affairs to bring the ratification procedure to its conclusion.

44. The visit by the Chair to Mauritania was given a very high profile and lent considerable diplomatic importance, with extensive coverage by the country's electronic and print media.

## **C. Gabon**

45. In the framework of the mission, meetings were held with the following officials in Gabon:

- (a) Outgoing Vice-Minister in charge of Environment;
- (b) Incoming Vice-Minister in charge of Environment; and
- (c) Director-General of Environment.

46. From the discussions, which centred on modalities for the organization of the seventh meeting of the Contracting Parties and for contributions to the Trust Fund, the Chair was assured of Gabon's preparedness to host the meeting of the Contracting Parties and informed that the authorities were looking forward to further consultation with the secretariat on such issues as the date, venue and other modalities.

## **D. Cape Verde**

47. Ms. Gnonsoa and the interim Coordinator met the Ambassador of Cape Verde in Senegal and held very fruitful discussions with him. The Ambassador indicated the importance that his country attached to the Abidjan Convention and the desire to ratify it. He expressed the hope that the Chair would be able to visit Cape Verde at a later date.

## **E. Namibia**

48. In Namibia, the interim Coordinator and the consultant met and held discussions with senior officials of the Ministry of Environment and Tourism who had been mandated to represent their minister. The discussions with the Namibian authorities centred on the need for Namibia to ratify the Abidjan Convention, the nomination of a focal point and the achievements of the Convention and its action plan in the past.

49. At the end of the discussions, the officials of the Ministry of Environment and Tourism saw the need for their ministry to take a lead role in the affairs of the Abidjan Convention. They indicated that they would brief the Minister and initiate the action necessary for immediate ratification of the Convention.

## **F. Angola**

50. The interim Coordinator and the consultant met the UNDP Resident Representative in Luanda. From the discussions with UNDP Resident Representative it appears that the environment is regarded as a high priority area in Angola. The coastal and marine environment is very important for the country because of its rich fisheries resources and the oil industry. The Resident Representative recommended that all documents intended for Angola should, as far as possible, be in Portuguese if they were to receive the necessary attention.

51. The mission concluded that the apparent low level or non-existent participation of the Angolan authorities in the Abidjan Convention was the result of the lack of information on the Convention available to Angola because of the language barrier.

## **V. *Activities within the Regional Coordinating Unit in Abidjan***

52. UNEP signed a memorandum of understanding with the Ministry of Environment of Côte d'Ivoire covering a series of activities, namely, to provide support for the operations of the Unit and for the establishment of a network of national focal points. The specific activities are summarized in the following sections.

### **A. Establishing a network of focal points and organizing a focal point forum**

53. A forum of focal points of the Abidjan Convention was held at the Erata Hotel in Accra, Ghana, from 24 to 26 November 2004. The objective of the forum was to prepare a detailed and realistic work programme for the period 2005–2007, for presentation to the Contracting Parties at their seventh meeting, in Gabon, in February 2005, in accordance with the Parties' decision at their sixth meeting. The work programme would be implemented within the framework of the NEPAD environmental component and its platform for the management of the marine and coastal resources of Western Africa.

54. The forum discussed and agreed on the formal establishment of the focal points network to support the operation of the Regional Coordinating Unit. Terms of reference for focal points and for the focal point forum of the Convention were drafted and presented during the forum and will be submitted for adoption to the Contracting Parties at their next meeting; The forum also entrusted the secretariat with the establishment of task teams to follow up on the implementation of the work programme, in order to support the operation of the Regional Coordinating Unit.

### **B. Coordination of programmes**

55. On 13 October 2004, Ms. Gnonsoa, in her capacity as Chair of the Bureau of the Abidjan Convention, wrote to all ministers of environment within the West and Central African region and requested each Government to designate or confirm their national focal point for the Abidjan Convention. On the basis of responses received, the directory of national focal points was updated and the supporting national institutions of the Abidjan Convention were listed.

### **C. Consultations with Parties to the Abidjan Convention**

56. On 24 June 2004, Ms. Gnonsoa wrote to the ministers responsible for implementation of the Abidjan Convention, urging them to make efforts to secure additional ratifications of the Convention and to pay their contributions to the Trust Fund.

**D. Ratifications**

57. As detailed in paragraphs 35–51 above, the Chair of the Bureau of the Abidjan Convention, the interim Coordinator and a consultant visited Angola, Gabon, Mauritania, Namibia and Senegal, with a view to promoting additional ratifications of the Convention and to mobilizing the necessary political will. Between 2002 and 2005, over the period since the sixth meeting of the Contracting Parties, there have been two new ratifications of the Convention, namely, by Benin and South Africa. Namibia and Mauritania have expressed their willingness to ratify the Convention.

**E. Fund-raising and resource mobilization**

58. As detailed in paragraphs 35–51 above, the secretariat for the Abidjan Convention organized a high-level visit to Angola, Gabon, Namibia and Senegal, to mobilize contributions to the Trust Fund. Since the sixth meeting of the Contracting Parties, the Gambia, Mauritania, Senegal and South Africa have paid their contributions to the Trust Fund. In addition, the joint secretariat for the Nairobi and Abidjan conventions at UNEP has obtained financial support from SIDA to strengthen the Convention's coordination mechanism.

**F. Partnerships**

59. The Abidjan Convention and the Regional Coordinating Unit have approached various institutions and agencies and established partnerships with the International Maritime Organization (IMO), the World Wide Fund for Nature (WWF), the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) and cooperation with the large marine ecosystem projects for the Canary, Guinea and Benguela currents. Representatives of all these projects participated in and contributed to the development of the work plan for the Abidjan Convention.

**G. Meetings mission undertaken in support of the Convention by the interim Coordinator**

60. The Interim Coordinator represented the Abidjan Convention at the following meetings:

(a) Working group on the Nairobi Convention work programme 2004–2005, held in Nairobi, in March 2004;

(b) Fourth meeting of the Contracting Parties to the Nairobi Convention, held in Antananarivo, Madagascar, in July 2004;

(c) Meeting on arrangements for the financing of the action plan of the NEPAD environment initiative, on the example of the marine and coastal sub-component, held in Dakar from 12 to 15 October 2004;

(d) Fifth and sixth global meetings on the regional seas programmes, held in Nairobi and Istanbul, respectively, from 26–28 November 2003 and 30 November–2 December 2004.

**VI. 2005–2007 work programme for the Abidjan Convention**

61. As detailed in paragraphs 53 and 54 above, the forum of focal points of the Abidjan Convention was held at the Erata Hotel in Accra, from 24 to 26 November 2004. The objective of the forum was to prepare a detailed and realistic work programme for the period 2005–2007, for submission to the Contracting Parties at their seventh meeting, in Gabon, in February 2005, in accordance with the Parties' decision at their sixth meeting.

62. The proposed 2005–2007 work programme for the Abidjan Convention takes into consideration the following needs:

(a) Need for a renewed commitment from Governments;

(b) Need for a sustainable financing mechanism; and

(c) Need for a strong and effective coordination mechanism.

63. The primary challenge facing implementation of a new work programme for the period 2005–2007 is the need to overcome the problem of inadequate financial resources, to strengthen coordination and to implement catalytic activities. Accordingly, the 2005–2007 work programme will incorporate activities designed to strengthen the coordination mechanism over the period 2005–2007, with support from SIDA and the Global Programme of Action. The coordination structure will respond to the need to establish task forces as necessary, and to use the large marine ecosystems as the basis for a nodal framework for addressing the priorities of the participating countries

64. Finally, the work programme will support the establishment of regional centres in some participating countries within the Convention area, so as to facilitate the implementation of action plans and to link-up with existing activities and programmes of other agencies and organizations, such as the Ocean Data and Information Network for Africa (ODINAFRICA), SINEPAD, the Intergovernmental Oceanographic Commission of the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (IOC-UNESCO), IMO, the World Conservation Union (IUCN), WWF and projects on large marine ecosystems.

## VII. Conclusions

65. While the process of revitalizing the Abidjan Convention is on track, the rapid development of environment-related programmes in the region has meant that the coordination and sharing of information on activities has become complex and competitive. Consequently, it is essential that the Regional Coordinating Unit be strengthened and an effective subregional support structure put in place to facilitate closer coordination. Such a structure will help decentralize implementation by bringing the coordination function closer to the centres of activity of the large marine ecosystem projects. A ready option to this end is to consider the large marine ecosystems as the natural groupings for the subregional information centres.

66. The 2005–2007 work programme is in line with several relevant programmes currently under way within UNEP and other collaborating partners in the Western African region. These programmes include the UNEP regional seas strategic directions for 2004–2007; the SIDA - supported project to strengthen the coordination mechanism, management and assessment activities within the Nairobi and Abidjan conventions over the period 2003–2006; and the GEF large marine ecosystem projects for the Benguela, Canary and Benguela currents. During the process of preparing this work programme, all the completed activities of the last two work programmes and new initiatives being launched by other agencies of the United Nations system and by other partners, including non-governmental organizations, have been taken into account.

## **Annex VIII**

### **Termes de Référence du Forum des Point Focaux et des Points Focaux de la Convention d'Abidjan**

#### **RESPONSABILITES DU FORUM DES POINT FOCAUX**

Le Forum des Points Focaux doit :

1. Promouvoir activement les objectifs et la mise en œuvre du plan de travail de la Convention d'Abidjan et les autres activités complémentaires.
2. Préparer le plan de travail et le budget de la Convention d'Abidjan qui seront soumis pour approbation à la Conférence des Parties Contractantes. Lors de la préparation du plan de travail, le Forum prendra en compte les activités des partenaires de la Convention d'Abidjan et assurera la coordination de ces travaux avec lesdits partenaires.
3. Fournir des conseils au Secrétariat de la Convention d'Abidjan sur l'orientation de ses travaux.
4. Identifier les questions qui nécessitent la création de groupes d'intervention et/ou la formulation des activités, au cas où ces groupes d'intervention sont déjà en place. Développer les TORs et suivre de près le progrès accompli dans leur mise en oeuvre.
5. Suivre la mise en œuvre des programmes régionaux dans le cadre de la Convention d'Abidjan.
6. Identifier, initier, développer et approuver les propositions de projets régionaux qui seront soumises aux partenaires potentiels.
7. Servir de canal pour tous échanges d'informations.
8. Fournir des conseils techniques et scientifiques, et faire des recommandations de politiques bien argumentées et documentées qui seront soumises à la COP.

#### **RESPONSABILITES DES POINTS FOCAUX**

Les Points Focaux Nationaux sont désignés au sein des Ministères chargés de l'Environnement (Institutions focales) ou de tout autre Ministère qui sert de point focal pour le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Les Points Focaux doivent être de hauts fonctionnaires gouvernementaux dont la désignation est basée sur leurs grandes connaissances et expériences relatives au domaines de la Convention d'Abidjan. Ainsi le Point Focal doit :

1. Coordonner la circulation des informations provenant des institutions nationales, ONGs et des projets locaux bilatéraux ou multilatéraux et s'assurer de leur dissémination dans la région de la Convention.
2. Etablir des liens avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement, les organisations internationales et les conventions pertinentes. Le Point Focal fera rapport à la Conférence des Parties,

à travers le Forum des Points Focaux de la Convention d'Abidjan sur les synergies et les complémentarités entre les plans de travail de toutes les conventions au niveau national.

3. Assurer la coordination intersectorielle sur la mise en œuvre de toutes les activités approuvées par la réunion des Parties Contractantes.
4. Servir de canal de communication formelle entre le Secrétariat et les Gouvernements et les institutions nationales de collaboration et les membres des groupes d'intervention.
5. Participer à la préparation des plans de travail biennaux comme expert national et assurer la préparation et la soumission des rapports sur la mise en oeuvre des plans de travail biennaux et des rapports des activités pertinentes mises en œuvre au niveau national par les départements du Gouvernement, les agences des Nations Unies et les ONG.
6. Coordonner la préparation de l'état de l'environnement marin et côtier comme contribution au rapport régional de la Conférence des Parties.
7. Participer ou assurer une représentation adéquate aux Forums des Points Focaux Nationaux, au moins une fois par an ainsi qu'aux réunions des Parties.
8. Participer à toutes les activités de mobilisation de ressources, en consultation avec le Vice-Président responsable et œuvrer pour assurer les contributions promptes et régulières par les gouvernements au Fonds d'Affectation Spéciale de la Convention d'Abidjan.
9. Promouvoir les programmes de sensibilisation du public sur toutes les questions relatives aux activités dans le cadre de la Convention d'Abidjan.
10. Reconnaître et faire la liaison avec les structures de coordination existantes sur les projets/programmes régionaux tels que les unités de coordination des GEM
11. Créer une plate-forme des multi-partenaires au niveau national en vue d'assurer les synergies et la coordination intersectorielle des programmes/projets pertinents à la réalisation des objectifs de la convention.

## Annex IX

### **Décisions de la 7ème Réunion des Parties Contractantes à la Convention aux fins de Coopération en Matière de Protection et de Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan)**

*Les Parties Contractantes à la Convention aux fins de Coopération en Matière de Protection et de Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan),*

*Notant avec satisfaction* le rapport du Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), sur le travail du Secrétariat et les mesures prises en matière d'élaboration d'un nouveau programme de travail pour la période 2005-2007,

*Très satisfaits* du travail et de l'appui du Bureau de Coordination du Programme d'Action Mondial pour la Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières contre les Activités Menées à Terre et de l'aide accordée par l'Agence Suédoise pour le Développement International (ASDI), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et par d'autres partenaires,

*Reconnaissant par ailleurs* l'assistance politique et financière allouée par chacune des Parties Contractantes à la Convention d'Abidjan,

*Prenant acte* des orientations stratégiques du Programme des Mers Régionales du PNUE et des priorités et actions envisagées à cet égard,

*Prenant bonne note* du Plan d'Action de l'Initiative du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) en matière d'environnement, et du fait que la Convention d'Abidjan sert de cadre d'application de son sous-thème traitant du milieu marin et des zones côtières,

*Constatant par ailleurs* les autres programmes et processus mondiaux concernant le milieu marin et les zones côtières de la région couverte par la Convention, y compris les buts et objectifs de développement convenus lors des principaux sommets et conférences de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux adoptés lors du Sommet du Millénaire énoncés dans les objectifs du Millénaire en matière de développement et du Plan d'Application du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg (Le Plan d'Application du Sommet Mondial sur le Développement Durable, Rapport du Sommet sur le Développement Durable, Johannesburg, Afrique du Sud, du 25 août au 4 septembre 2002, Publication des Nations Unies, Chapitre 1, Résolution 2, Annexe)

*Constatant également avec satisfaction* la mission effectuée par le Président de la Convention d'Abidjan dans certains pays membres de la Convention (Angola, Gabon, Mauritanie, Namibie et Sénégal) en vue de les exhorter à verser leurs contributions au Fonds d'Affectation Spéciale ou à ratifier les instruments d'adhésion à la Convention,

*Très satisfaits par ailleurs* de l'action de certaines Parties Contractantes (la Gambie, le Sénégal et l'Afrique du Sud) qui se sont acquittés de leurs contributions au Fonds d'Affectation Spéciale, et notant avec intérêt le besoin urgent, pour d'autres Parties Contractantes, de payer leurs contributions statutaires, conformément au document n° UNEP(DEC)/WAF/CP. 5/6 et au rapport intérimaire figurant dans le document n° UNEP(DEC)/WAF/CP>6/5,

*Reconnaissant* les partenariats récemment établis avec l'Organisation Maritime Internationale (OMI), Le Fonds Mondial pour la Nature, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, et le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) et notant avec satisfaction les relations de coopération entre les trois grands écosystèmes marins, le Grand Ecosystème Marin du Courant de Benguela, le Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries, et le Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée,

*Prenant bonne note* de l'aide financière allouée à la Convention d'Abidjan par l'ASDI (Agence Suédoise pour le Développement International) par le canal du PNUE aux fins de consolidation du mécanisme de coordination de la Convention,

*Appréciant à sa juste valeur* les efforts du Secrétariat de la Convention d'Abidjan relatives à l'élaboration d'un projet permettant de s'attaquer aux principaux problèmes environnementaux et d'examiner la gestion des ressources des petits états insulaires en développement,

### **Décision n° CP.7/1 Nouveau Programme de travail pour l'exercice triennal 2005-2007**

1. *Approuvent* le nouveau programme de travail arrêté pour l'exercice triennal 2005-2007 figurant en Annexe V du présent rapport ;
2. *Demandent instamment* au Secrétariat de la Convention d'Abidjan d'aider l'Unité de Coordination Régionale à mobiliser les ressources humaines et financières disponibles ainsi que l'appui indispensable au sein et en dehors de la Région aux fins d'exécution du programme de travail de la période 2005-2007 ;
3. *Recommandent également* au Secrétariat de la Convention d'Abidjan d'aider l'Unité de Coordination Régionale à devenir autonome et à se doter des ressources indispensables dans l'exercice efficace de ses fonctions de coordination des activités, et demandent au Bureau de travailler avec le PNUE pour déterminer les mesures à prendre et faire appel aux moyens indispensables pour atteindre cet objectif avant l'échéance de la 8<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes ;
4. *Invitent par ailleurs* le Secrétariat de la Convention d'Abidjan à maintenir la collaboration avec les autres institutions habilitées au sein et en dehors de la Région en vue de consolider la coopération dans le domaine de l'application du programme de travail ;
5. *Exhortent* les Parties Contractantes à appliquer les programmes spécifiques des pays et à mettre en œuvre les activités et initiatives sous-régionales en mesure d'appuyer le programme de travail de la Convention d'Abidjan ou de le perfectionner ;

### **Décision CP.7/2 Mécanisme de coordination**

1. *Approuvent* le mandat des coordinateurs nationaux (points focaux) de la Convention d'Abidjan figurant en Annexe VIII du présent rapport ;
2. *Prient* le Secrétariat de la Convention d'Abidjan de renforcer davantage l'Unité de Coordination Régionale et le Comité de mise en œuvre du mécanisme qui constituent les instruments d'exécution et de coordination du programme de travail et du mandat général de la Convention d'Abidjan conformément à la décision n° CP.6/2 de la 6<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes relative au renforcement du cadre institutionnel ;
3. *Invitent instamment* les Parties Contractantes qui n'ont pas encore désigné leurs coordinateurs nationaux (points focaux) à se conformer, sans plus attendre, à cette procédure et prient également toutes les Parties Contractantes de mettre à la disposition des points focaux tous les moyens leur permettant de bien s'acquitter du mandat de la Convention d'Abidjan ;
4. *Recommandent expressément* à l'Unité de Coordination Régionale de tenir régulièrement à jour le répertoire des coordinateurs nationaux et des institutions nationales de soutien logistique de la Région ;

### **Décision n° CP.7/3 Ratification, adhésion et réexamen de la Convention d'Abidjan**

1. *Exhortent* les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention d'Abidjan et son Protocole à accélérer l'exécution de cette procédure, conformément aux termes de la décision no CP.6/1 de la 6<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes ;
2. *Demandent instamment* au Secrétariat de la Convention d'Abidjan d'aider l'Unité de Coordination Régionale à prendre les dispositions supplémentaires susceptibles d'encourager les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention d'Abidjan et son Protocole à le faire ;
3. *Invitent également* le Secrétariat de la Convention d'Abidjan à aider l'Unité de Coordination Régionale à faciliter et accélérer le réexamen de la Convention d'Abidjan et de son Protocole, et à lancer et parachever, en outre, l'élaboration de nouveaux protocoles sur les activités menées à partir de la terre ferme ;

#### **Décision n° CP.7/4 Mécanisme financier et mobilisation des ressources**

1. *Demandent instamment* à toutes les Parties Contractantes de verser leurs contributions statutaires au Fonds d'Affectation Spéciale, conformément aux termes de la décision no CP.6/3 de la 6<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes ;
2. *Recommandent* au Secrétariat de la Convention d'Abidjan d'aider l'Unité de Coordination Régionale à élaborer de nouveaux avant-projets, à créer de nouveaux partenariats et à établir de nouvelles relations de collaboration, et à mettre sur pied des mécanismes originaux de mobilisation des ressources ;

#### **Décision n° CP.7/5 Etablissement de nouveaux partenariats et élaboration d'avant-projets**

1. *Recommandent expressément* à l'Unité de Coordination Régionale de collaborer étroitement avec le NEPAD en vue de garantir l'application du Plan d'action du NEPAD en matière d'Environnement et notamment de son sous-thème sur le milieu marin et les zones côtières ;
2. *Demandent* au Secrétariat de la Convention d'Abidjan d'instaurer et de consolider les relations susceptibles d'appuyer le programme de travail et les activités des grands écosystèmes marins ;
3. *Invitent également* le Secrétariat de la Convention d'Abidjan à établir de nouveaux partenariats et à créer de nouveaux réseaux, y compris pour la conservation des espèces migratoires des animaux sauvages du genre petits cétacés et siréniens et pour la lutte contre les espèces allogènes envahissantes du milieu marin et des zones côtières ;
4. *Recommandent par ailleurs* au Secrétariat de la Convention d'Abidjan d'élaborer et de promouvoir, selon les cas, de nouveaux avant-projets, y compris des modalités et possibilités de financement, à examiner lors de la 8<sup>ème</sup> réunion des Parties Contractantes ;
5. *Exhortent* les Parties Contractantes et les Partenaires à appuyer les activités de la Convention d'Abidjan au maximum de leurs capacités et demandent au Secrétariat de la Convention d'Abidjan de garantir des fonds permanents pour l'élaboration et l'exécution des projets permettant de résoudre les principaux problèmes environnementaux et de gestion des ressources des petits états insulaires en développement ;
6. *Invitent* le Secrétariat de la Convention d'Abidjan à rechercher de nouveaux partenariats et à mettre sur pied de nouveaux mécanismes de coordination des activités d'évaluation et de suivi permanent avec les organisations et institutions habilitées ;

**Décision no CP.7/6 Amélioration de l'accès à l'information, et des modalités de mobilisation du public**

1. Demandent au Secrétariat de la Convention d'Abidjan d'élaborer et d'organiser, selon les cas, et en collaboration avec les partenaires de la Région, des programmes et activités d'animation, d'information et de sensibilisation sur les questions touchant le milieu marin et les zones côtières ;
2. Exhortent les Parties Contractantes à consolider et stimuler les réseaux déjà opérationnels en vue de permettre aux coordinateurs nationaux de rassembler et de diffuser les informations sur les activités des autres conventions et régions intéressées ;
3. Recommandent au Secrétariat de la Convention d'Abidjan de mettre sur pied de nouvelles stratégies et modalités propres à faciliter l'accès aux informations, le partage des informations et la participation des populations de la Région.